

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

AGENCES DE L'EAU



Table des matières

Présentation générale.....	5
Bilan d'activité de l'année 2015	9
1. <i>L'avancement des programmes en 2015</i>	9
2. <i>Le bilan 2015 des contrats d'objectifs</i>	17
3. <i>La situation financière des agences de l'eau</i>	22
Données par agence	27
1. <i>Agence Adour-Garonne</i>	27
2. <i>Agence Artois-Picardie</i>	37
3. <i>Agence Loire-Bretagne</i>	46
4. <i>Agence Rhin-Meuse</i>	56
5. <i>Agence Rhône-Méditerranée Corse</i>	65
6. <i>Agence Seine-Normandie</i>	75

Présentation générale

L'article L213-9-1 du code de l'environnement dispose que « l'exécution du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau faisant état des recettes et dépenses réalisées dans le cadre de ce programme fait l'objet d'un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances ». Tel est l'objet du présent document.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'État à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'État et du Comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Les évolutions introduites par la Directive Cadre sur l'Eau (2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)

Le cadre communautaire fixé à la politique de l'eau par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a conduit à une profonde évolution de l'action des agences de l'eau.

Aussi, les bassins hydrographiques qui constituent le champ de compétences des agences de l'eau ont été ajustés selon les règles fixées par la réglementation communautaire relatives aux districts hydrographiques. Pour chacun de ces bassins, un **état des lieux** des différents usages de l'eau et de leur impact sur l'état des eaux a été réalisé et adopté par les comités de bassins en fin d'année 2004, puis mis à jour en fin d'année 2013. Des réseaux de surveillance conformes aux exigences communautaires ont ensuite été déployés, en grande partie par les agences de l'eau, responsables des données relatives à la qualité de l'eau. L'année 2009 a vu enfin l'adoption des plans de gestion au titre de la directive cadre sur l'eau que sont les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), adoptés par les comités de bassin, qui fixent des **objectifs de qualité des eaux** et des orientations et dispositions de portée réglementaire permettant de les atteindre. Ce plan de gestion est associé à des **programmes de mesures** (PDM), arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin, qui listent les **actions** nécessaires à l'atteinte des objectifs. Les agences de l'eau, qui assurent le secrétariat des comités de bassin, ont largement contribué à la préparation, à la consultation et à l'adoption de ces documents stratégiques. Ainsi, en lien étroit avec les services de l'État, elles ont activement participé à l'élaboration des « nouveaux » SDAGE et PDM pour la période 2016-2021, adoptés par les comités de bassin fin 2015. Ces documents fixent pour chaque bassin un objectif de qualité des masses d'eau superficielles à atteindre d'ici fin 2021 ou 2027.

Par ailleurs, la politique de l'eau a été inscrite dans le champ plus large du développement durable. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), qui confie aux agences de l'eau la mise en œuvre des plans de gestion, précise que les agences de l'eau favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». Les agences participent ainsi à la stratégie nationale du développement durable et au plan national d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la stratégie nationale pour la biodiversité.

La réforme introduite par la directive cadre sur l'eau a donc conforté le dispositif de bassin institué en 1964 tout en le modernisant :

- la représentation des usagers et des élus a été renforcée dans les comités de bassin,
- les assiettes des redevances (qui sont en réalité des taxes fiscales) ont été harmonisées sur l'ensemble du territoire, tandis que les taux sont désormais encadrés par la loi et fixés par les conseils d'administration des agences de l'eau sur avis conforme du comité de bassin ;
- les programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau constituent l'un des principaux leviers de financement des programmes de mesures ;
- enfin l'exigence de cohérence entre les données relatives à l'état des eaux a conduit à confier à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) la mise en place et la coordination technique du système d'information sur l'eau.

Pour relever les nouveaux défis de la politique de l'eau, les agences de l'eau ont réorganisé leurs structures, renforcé leur présence sur le terrain et amélioré leur coordination avec les services de police de l'eau, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'État ou des services de l'ONEMA. Les 1600 personnels contractuels des agences de l'eau bénéficient depuis cette réforme d'un quasi-statut (décret n° 2007-832 du 11 mai 2007).

Les évolutions apportées dans le cadre du « Grenelle de l'environnement »

Depuis 2009, les agences de l'eau collectent la fraction de la redevance pour pollutions diffuses créée par la loi de finances pour 2009 pour financer les actions du plan « Ecophyto » arrêté par le ministre en charge de l'Agriculture (article 122 de la loi de finances pour 2009, modifiant l'article L.213-10-8 du Code de l'environnement). L'article 124 de la loi de finances pour 2012 plafonne ce reversement à 41 M€ par an. La collecte de cette redevance pour pollutions diffuses est mutualisée entre les agences, tout comme pour les redevances pour protection du milieu aquatique et pour pollution d'origine non domestique liée aux activités d'élevage.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») a quant à elle donné aux agences de l'eau la compétence de maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'obstacles sur les cours d'eau destinés à rétablir la continuité écologique (article L.211-7-1 du code de l'environnement). Elle a également confié aux agences de l'eau la mise en œuvre d'une politique foncière de sauvegarde des zones humides (article L.213-8-2 du code de l'environnement). Les agences de l'eau peuvent ainsi « acquérir ou faire acquérir des parcelles dans les zones humides à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole ». Enfin, l'article 161 de la loi précitée prévoit que : « L'agence de l'eau peut verser aux collectivités territoriales des incitations financières à la réduction des pertes en eau du réseau ».

Le X^e programme d'intervention des Agences de l'Eau (2013-2018)

L'article L.213-9-1 du code de l'environnement dispose que « pour l'exercice des missions définies à l'article L. 213-8-1, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Le Parlement définit les orientations prioritaires du programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau et fixe le plafond global de leurs dépenses sur la période considérée ainsi que celui des contributions des agences à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ».

L'encadrement législatif du 10^{ème} programme d'intervention des agences de l'eau a été opéré en ce qui concerne leurs plafonds de *recettes*, au travers de l'article 124 de la loi de finances initiale pour 2012.

En application du troisième alinéa de l'article L213-9-1 du code de l'environnement, l'encadrement du montant pluriannuel des *dépenses* du programme d'intervention sur la période 2013-2018 a été fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des finances en date du 26 février 2013, pris après avis du Comité national de l'eau.

Ceci manifeste le souhait de contenir la pression fiscale liée à l'eau sur les ménages tout en donnant aux agences les moyens d'intervenir sur les politiques prioritaires.

Ainsi, les principaux éléments de cadrage des 10^{èmes} programmes fixés par la loi de finances initiale pour 2012 sont les suivants :

- Plafonnement des recettes des agences sur l'ensemble du programme (2013-2018) à 13,8 Md€ (hors part de redevances pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA dans le cadre du plan Ecophyto et hors contribution au budget général de l'ONEMA), un excédent éventuel en fin de programme devant être reversé au budget de l'État, réparti entre les agences de l'eau proportionnellement au produit qu'elles ont tiré des redevances pour les années 2013 à 2018. Ce plafond se décline en plafonds annuels cumulés sur la durée du programme (2,3 milliards d'euros en 2013, 4,6 milliards d'euros en 2014, 6,9 milliards d'euros en 2015, 9,2 milliards d'euros en 2016, 11,5 milliards d'euros en 2017 et 13,8 milliards d'euros en 2018). Depuis 2016, un plafonnement annuel a été instauré en complément par le III bis de l'article 41 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. Ce plafond annuel, fixé à 2,3 milliards d'euros pour 2016, découle du III de l'article 16 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, qui prévoyait l'instauration, à compter de 2016, d'un plafonnement annuel des impositions de toutes natures affectées à certains opérateurs de l'État, dont font partie les agences de l'eau. Chaque année, les agences de l'eau adaptent donc les taux des redevances pour l'année suivante afin de garantir le respect de ces plafonds. Ces taux sont votés par leur Conseil d'Administration après avis conforme du Comité de Bassin.

- Dispositions sur les redevances : élargissement des assiettes et augmentation des taux plafonds de certaines redevances afin de mieux prendre en compte les problématiques liées aux substances toxiques et aux prélèvements d'eau des usages non domestiques.
- Augmentation de la contribution à l'ONEMA, plafonnée à 150 M€ par an, dont 30 M€ au titre de la solidarité financière entre les bassins vis à vis des départements et collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie et de la Corse, contre 108 M€ par an au cours du 9^{ème} programme.

Le plafond des dépenses des X^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau a quant à lui été porté à 13,3 Md€ sur la durée du programme (hors part de la redevance pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA dans le cadre du plan Ecophyto, hors contribution au budget général de l'ONEMA et hors primes). Ce plafond de dépenses est réparti par agence et par grand domaine d'intervention :

- le domaine 1 concerne les actions de connaissance, de planification et de gouvernance : acquisition des données, prospective, communication et soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau. Les dépenses propres au fonctionnement et au personnel des agences de l'eau sont rattachées à ce domaine.
- le domaine 2 concerne les mesures générales de gestion de l'eau dont l'application est invariante sur le territoire et visent à assurer la bonne application des textes français et européens, quel que soit l'état du milieu ou l'effet attendu sur le milieu. Il s'agit notamment des mesures financées au titre de la directive eaux résiduaires urbaines ou de la directive eau potable.
- le domaine 3 concerne les mesures territoriales de gestion de l'eau qui viennent compléter les mesures nationales et sont motivées par la réalisation des objectifs de la directive cadre européenne, la lutte contre les effets de la sécheresse et certaines mesures de prévention des inondations.

Par ailleurs, **les dépenses prévues dans ces domaines par chaque agence ne sont plus fongibles sans restrictions entre elles**. Les dépenses du domaine 1 peuvent alimenter le domaine 2 et le domaine 3, celles du domaine 2 peuvent alimenter le domaine 3, mais celles du domaine 3 ne peuvent être redéployées ni sur le domaine 1 ni sur le domaine 2.

Ces programmes ont été validés fin 2012 par les instances de bassins et votés par les conseils d'administration des agences. Ils marquent d'importantes évolutions dans la structure des dépenses prévisionnelles des agences de l'eau :

- La nature des actions identifiées dans les programmes de mesures a démontré la nécessaire poursuite de la montée en puissance des actions sur les deux facteurs clefs pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux : actions sur les milieux aquatiques et sur la lutte contre les pollutions diffuses. Un accroissement important des aides consacrées aux milieux aquatiques et aux objectifs territoriaux de la Directive cadre sur l'eau (DCE) dans les X^{es} programmes d'intervention, portant notamment sur la lutte contre les pollutions d'origine agricole et sur les milieux aquatiques et continuités écologiques, est ainsi constaté.
- A l'inverse, les dépenses liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, après avoir répondu à la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), diminuent. Les X^{es} programmes montrent une volonté de maîtrise des dépenses, la baisse des travaux d'assainissement collectif « standards » étant en partie compensée par une augmentation des travaux sur l'assainissement non collectif, ainsi que sur les bassins d'orage nécessaires pour l'amélioration de l'état des eaux.

Ces X^{es} programmes ont fait l'objet d'une adaptation ou d'une révision (suivant les agences de l'eau) à mi-parcours pour la période 2016-2018, approuvée à l'automne 2015, afin de réorienter les aides des agences de l'eau en fonction des objectifs des SDAGE et programmes de mesure 2016-2021, de tirer les conséquences du rapport public 2015 de la Cour des comptes et du contexte budgétaire (notamment l'impact du prélèvement sur le fonds de roulement des années 2014 à 2017, voir infra).

Les contrats d'objectifs des agences de l'eau ont été signés du ministre en charge de l'écologie le 20 décembre 2013. Ils s'appliquent sur la période 2013-2018, coïncidant avec la mise en œuvre des X^{es} programmes d'intervention, dont les orientations se déclinent en objectifs opérationnels dans ces contrats. Ces contrats d'objectifs ont également fait l'objet d'une révision à mi-parcours pour réévaluer les cibles 2016-2018.

Prélèvement sur le fonds de roulement des Agences de l'Eau

L'article 48 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, ainsi que l'article 32 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, prévoient que les agences de l'eau contribueront à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs fonds de roulement, sans remettre en cause les programmes de préservation et de reconquête de la biodiversité et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau qu'elles mettent en œuvre. Cette contribution prend la forme d'un prélèvement de 210 millions d'euros sur le fonds de roulement de ces opérateurs, soit environ 10 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances 2014, puis d'un prélèvement annuel de 175 millions d'euros sur la période 2015-2017, soit environ 8 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances sur cette période, au profit du budget général de l'État.

Ces articles prévoient également que le montant de ce prélèvement est réparti équitablement chaque année entre les agences de l'eau, au prorata de leur part respective dans le produit total prévisionnel des redevances pour l'année concernée. Pour les prélèvements des années 2014, 2015 et 2016, cette répartition a été respectivement fixée par les arrêtés du 23 juin 2014, du 20 mai 2015 et du 17 juin 2016.

En outre, pour tenir compte de l'impact de ce prélèvement sur les ressources des agences de l'eau, les arrêtés du 23 avril 2014, du 18 mai 2015 et du 17 juin 2016, modifiant l'arrêté du 31 janvier 2013 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, portent le montant total de ces contributions, hors versements opérés en application du V de l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement, à 145 millions d'euros pour l'année 2013, à 130,5 millions d'euros pour l'année 2014, à 137 millions d'euros pour l'année 2015, à 139 millions d'euros pour l'année 2016. Pour les années 2017 et 2018, les contributions prévues à ce stade par cet arrêté sont de 150 millions d'euros par an.

Perspectives

L'article 29 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit les missions des agences de l'eau à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale et des stratégies régionales pour la biodiversité, ainsi que du milieu marin dans le cadre des plans d'actions pour le milieu marin. Ce même article pose le principe d'un élargissement, par cohérence, des redevances des agences de l'eau vers les usages portant atteintes à la biodiversité et au milieu marin. Cet élargissement vise à conforter l'action territoriale des agences de l'eau qui deviennent un interlocuteur, notamment des collectivités, pour le financement de l'ensemble des champs relatifs à la préservation des ressources naturelles. Il vise ainsi à faire bénéficier la politique publique de la biodiversité et des milieux marins du savoir-faire des agences de l'eau en termes d'instruction d'aides, d'ingénierie financière, de dialogue avec les multiples acteurs du territoire. Il permet enfin, à l'Agence française pour la biodiversité, créée par cette même loi, qui bénéficiera de l'actuelle contribution financière des agences de l'eau à l'ONEMA qu'elle intégrera en 2017, d'utiliser cette recette pour l'ensemble de son champ de compétence, évitant la complexité d'une séparation des comptabilités.

Bilan d'activité de l'année 2015

L'année 2015 est la troisième année d'exécution des 10èmes programmes des agences de l'eau (2013-2018). Les agences de l'eau ont d'une part, consolidé les résultats d'ores et déjà atteints, et, d'autre part, poursuivi leur contribution à l'atteinte des objectifs par la mobilisation des moyens en direction de la préservation des ressources, de la restauration des fonctions des milieux naturels et de la réduction des pollutions, par le biais notamment d'un renforcement des actions préventives. La très bonne dynamique en matière de restauration des milieux aquatiques est à signaler. Il faut néanmoins noter depuis le début de programme, un certain ralentissement des investissements des collectivités territoriales, ainsi qu'une réduction conjoncturelle des aides à la lutte contre les pollutions agricoles, compte-tenu de la transition entre le Plan de Développement Rural Hexagonal et les nouveaux Plans de Développement Ruraux Régionaux 2014-2020. Enfin, les engagements sont en hausse en ce qui concerne la gestion quantitative, enjeu sur lequel les agences de l'eau sont de plus en plus attendues, et mis en avant lors de la COP 21 à Paris début décembre 2015, avec la signature du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères.

1. L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES EN 2015

Dépenses

Les **engagements** se sont élevés à **2,34 Md€** (hors reversement Ecophyto à l'ONEMA et prélèvement sur fonds de roulement au profit du budget général de l'État) en 2015 (contre 2,32 Md€ en 2014 et 2,31 Md€ en 2013). Ce montant est inférieur à celui des prévisions initiales (2,73 Md€ prévus initialement), mais cette comparaison s'avère délicate du fait du report intégral des sous-consommations de l'année 2014 sur l'année 2015 pour certaines agences, alors que d'autres les ont lissées sur les 4 années restant à couvrir du 10^e programme.

Les aides attribuées en matière d'installations de traitement des eaux usées domestiques, dont la tendance était à la baisse sur la période 2010-2013 (362,5 M€ en 2013, 480,6 M€ en 2012 et 616,4 M€ en 2011), ont connu un léger regain en 2014 (450,29 M€) pour redescendre à hauteur de 410,4 M€ en 2015. La réalisation varie toutefois suivant les agences considérées comme cela est expliqué plus bas. Les engagements sur les réseaux d'assainissement (378,46 M€) sont également en baisse (397,55 M€ en 2014), avec également des disparités suivant les bassins. Le taux d'exécution à l'échelle du programme, soit à mi-parcours fin 2015, est de 42,48 % (contre 27,6 % fin 2014) pour le traitement des eaux usées domestiques et de 47,5 % (31,2 % fin 2014) pour les réseaux d'assainissement.

Dans le domaine de l'eau potable, les engagements s'avèrent supérieurs aux prévisions et sont en progression. En effet, la réalisation 2015 s'élève à 198,35 M€, contre 142,23 M€ en 2014 et une prévision de 181,3 M€. Rappelons que les prévisions dans ce domaine sur la période du 10^e programme sont nettement inférieures à celles du 9^e programme (1,1 Md€ contre 1,5 Md€). Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 46,7 % à fin 2015.

Dans les domaines prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux, l'année 2015 connaît de nouveau un niveau d'engagements satisfaisant sur les opérations de restauration des milieux aquatiques, qui reflète de bons résultats. Le montant des engagements en matière de lutte contre les pollutions industrielles est en baisse, comparé au niveau exceptionnel de l'année 2014 du fait de l'anticipation par les industriels d'une baisse des taux d'aides à compter de 2015 consécutive à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides au secteur économique. En revanche, les engagements en matière de gestion quantitative augmentent considérablement au regard de leur stabilité depuis deux ans, ce qui traduit une importance accrue donnée à l'adaptation au changement climatique dans les bassins. Il est observé un accroissement des engagements en matière de lutte contre les pollutions agricoles, néanmoins variable et timide suivant les agences compte-tenu de la période transitoire entre l'ancien Programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement régionaux 2014-2020. Les principales évolutions des résultats dans ces domaines sont les suivantes :

- pour la lutte contre les pollutions agricoles, le montant de 96,64 M€ engagés en 2015 (contre 55 M€ en 2014 et 92 M€ en 2013) reflète une certaine reprise de l'activité dans ce domaine sur certains bassins, et devrait progresser considérablement dans les années à venir ; ainsi, le taux d'exécution à l'échelle du programme n'est encore que de 29,4 % à fin 2015 (18,2 % fin 2014).
- pour la gestion quantitative de l'eau, on note une augmentation des engagements à hauteur de 123,53 M€ en 2015 (contre une stabilisation autour de 84 M€ en 2014 et 2013), au-dessus de la prévision (100 M€) ; le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 44,2 % à fin 2015 (contre 30,2 % fin 2014).

- sur la restauration des milieux aquatiques, les engagements sont en augmentation et s'élèvent à 216,18 M€ en 2015 (contre 202,43 M€ en 2014), soit un niveau proche de celui de l'année 2013 qui était excellent (224 M€) et qui devrait poursuivre sa progression jusque la fin du programme, ce qui conduit à un taux d'exécution fin 2015 à l'échelle du programme de 45,65 % (contre 30,7 % fin 2014).
- pour la lutte contre les pollutions industrielles, le montant engagé en 2015 est de 94,07 M€, contre une réalisation de 158,75 M€ en 2014 et une prévision de 128,54 M€. Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 50,96 % fin 2015 (contre 37,3 % fin 2014), ce qui est bon.

À fin 2015, le taux de réalisation des engagements à l'échelle du programme (hors prélèvement au profit du budget général de l'État), soit à mi-parcours, atteint globalement 45,8 % (30,6 % fin 2014). Le secteur « lutte contre la pollution » a été réalisé à 45,1 %, le secteur « gestion des milieux » à 45,4 %, le secteur « conduite et développement des politiques » à 44,4 % et les dépenses courantes et autres dépenses à hauteur de 50 %.

Par ailleurs, le taux d'exécution des autorisations de programme par agence à la fin de la troisième année du 10^e programme (2013-2018), hors prélèvement au profit du budget général de l'État, s'élève à :

- 40,5 % pour l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- 46,6 % pour l'agence de l'eau Artois-Picardie,
- 42,5 % pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 49,5 % pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- 46,7 % pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse,
- 47,8 % pour l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les **crédits de paiement** atteignent 2,33 Md€ hors prélèvement au profit du budget général de l'État, contre 2,42 Md€ en 2014 et 2,43 Md€ en 2013, soit de l'ordre de 95 % des prévisions initiales (2,46 Md€).

En ce qui concerne le taux d'exécution en 2015 de la part des crédits de paiement relative aux engagements à la fin de la troisième année des 10^{es} programmes, il est :

- de 67,6 % (contre 56,9 % fin 2014) pour l'agence de l'eau Adour-Garonne (reste à payer de 263,29 M€),
- de 61,84 % (contre 54,36 % fin 2014) pour l'agence de l'eau Artois-Picardie (reste à payer de 197,88 M€),
- de 62,45 % (contre 52,31 % fin 2014) pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne (reste à payer de 434,24 M€),
- de 66,91 % (contre 61,27 % fin 2014) pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse (reste à payer de 195,49 M€),
- de 60,35 % (contre 53,27 % fin 2014) pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (reste à payer de 704,36 M€),
- de 70,25 % (contre 61,29 % fin 2014) pour l'agence de l'eau Seine-Normandie (reste à payer de 776,60 M€).

Il en résulte un taux de réalisation des crédits de paiement, toutes agences confondues, à la fin de la troisième année de mise en œuvre du 10^e programme de 65,42 % (contre 57,07 % fin 2014) et un montant total de reste à payer de 2,5 Md€.

Les restes à payer au titre du 9^e programme, évalués à 1,175 Md€ fin 2014, s'élèvent à 0,699 Md€ fin 2015, et se répartissent de la manière suivante :

- 71,16 M€ (contre 132,03 M€ fin 2014) pour l'agence Adour-Garonne,
- 51,7 M€ (contre 92,96 M€ fin 2014) pour l'agence Artois Picardie,
- 99,05 M€ (contre 173,32 M€ fin 2014) pour l'agence Loire-Bretagne,
- 42,59 M€ (contre 70,47 M€ fin 2014) pour l'agence Rhin-Meuse,
- 191,72 M€ (contre 303,75 M€ fin 2014) pour l'agence Rhône Méditerranée Corse,
- 242,96 M€ (contre 402,2 M€ fin 2014) pour l'agence Seine-Normandie.

Les tableaux 1, 2 et 3 (ci-dessous) présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10^e programme) et des programmes antérieurs.

Attention : dans ces tableaux, le niveau de contribution de chaque agence au prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur leur fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.

TABLEAU 1 – Synthèse des engagements 2013-2015 des 6 agences de l'eau au titre des 10^{es} programmes pluriannuels d'intervention - Réalisations 2013-2015 et prévisions 2016-2018 (en M€)

en M€		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X ^{ans} program
		Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances											
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	281,70	88,80	339,95	316,34	341,60	86,15	458,35	147,30	428,94	102,72	425,48	100,12	2 269,88	618,81	2 878,58
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	287,41	62,16	324,60	72,82	380,66	77,88	318,74	87,68	321,80	78,72	344,00	87,36	1 902,42	467,25	2 369,65
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	314,85	27,80	137,13	43,84	81,31	11,78	112,27	88,20	300,89	21,37	306,19	21,57	652,28	143,64	779,90
	14 Elimination des déchets	9,75	8,00	5,51	0,00	3,71	0,00	8,82	0,35	10,36	0,55	10,60	0,60	20,81	1,70	81,73
	15 Assistance technique à la dipollution	17,43	0,00	17,43	0,00	16,21	0,00	22,92	0,00	28,83	0,00	20,13	0,00	114,18	0,00	114,18
	17 Primes de performance opérateurs	314,80	0,00	289,52	0,00	289,01	0,00	272,38	0,00	261,54	0,00	281,24	0,00	1 648,63	0,00	1 648,63
	18 Lutte contre la pollution agricole	91,32	0,00	54,60	0,00	96,84	0,00	186,61	0,00	392,80	1,20	202,33	1,20	825,57	2,80	828,37
	19 Divers pollution	2,24	0,00	3,69	0,00	1,81	0,00	2,08	0,00	2,30	0,00	1,81	0,00	13,72	0,00	13,72
	Total I. Lutte contre la pollution		1 119,61	179,86	1 132,49	228,20	1 111,89	186,91	1 976,19	256,21	1 349,19	204,83	1 372,90	211,49	7 655,84	1 225,88
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	82,18	2,34	77,74	4,32	116,81	6,72	98,79	6,78	131,31	8,72	113,95	8,82	620,68	36,51	661,19
	22 Protection de la ressource	40,00	8,22	34,79	6,82	37,36	0,78	54,22	1,38	41,92	1,38	41,92	1,38	280,89	4,82	284,96
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	232,77	1,57	282,44	-6,84	285,00	10,23	242,72	5,43	348,38	5,72	258,88	3,72	1 579,14	28,04	1 607,18
	25 Eau potable	119,94	42,22	188,14	33,49	138,72	39,64	146,27	81,87	324,89	34,74	127,08	18,24	785,44	296,17	1 075,64
	26 Purification et gestion à l'échelle du bassin	26,20	8,40	24,85	0,30	23,23	0,02	35,47	1,30	37,62	1,30	35,07	1,30	179,82	5,02	184,64
Total II. Gestion des milieux		491,09	64,45	448,24	38,49	542,83	57,57	577,44	76,68	578,32	71,89	576,87	75,29	2 124,96	367,59	2 582,55
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	18,72	0,00	16,65	0,00	19,30	0,00	27,86	0,00	28,55	0,00	28,13	0,00	138,74	0,00	138,74
	32 Connaissances socio-environnementales	52,06	0,00	81,20	0,00	31,56	0,00	65,42	0,00	65,81	0,00	62,84	0,00	367,89	0,00	367,89
	33 Action internationale	13,24	0,00	13,80	0,00	15,90	0,00	17,96	0,00	18,89	0,00	19,17	0,00	98,97	0,00	98,97
	34 Information, communication, etc.	16,00	0,00	12,42	0,00	13,38	0,00	18,86	0,00	16,90	0,00	17,87	0,00	92,49	0,00	92,49
Total III. Conduite et développement des politiques		100,21	0,00	104,21	0,00	98,34	0,00	127,70	0,00	123,62	0,00	116,11	0,00	687,29	0,00	687,29
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	29,09	0,00	26,80	0,00	27,16	0,00	28,86	0,00	28,72	0,00	28,70	0,00	169,87	0,00	169,87
	42 Immobilisations	8,10	0,00	9,18	0,00	11,67	0,00	23,81	0,00	16,88	0,00	16,78	0,00	86,81	0,00	86,81
	43 Dépenses de personnel	227,39	0,00	123,13	0,00	124,02	0,00	126,43	0,00	126,12	0,00	120,34	0,00	759,87	0,00	759,87
	44 Charges de régularisation	31,19	0,00	27,53	0,00	27,46	0,00	12,82	0,00	10,11	0,00	10,11	0,00	129,83	0,00	129,83
	45 Charges financières	14,89	0,00	26,65	0,00	31,66	0,00	20,87	0,00	21,47	0,00	31,67	0,00	127,97	0,00	127,97
	46 Dépenses courantes liées aux opérations	18,12	0,00	36,15	0,00	18,54	0,00	19,86	0,00	23,77	0,00	22,77	0,00	119,82	0,00	119,82
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	2,73	0,00	1,84	0,00	1,80	0,00	3,28	0,00	3,35	0,00	3,35	0,00	16,35	0,00	16,35
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		236,55	0,00	241,24	0,00	252,84	0,00	235,59	0,00	233,62	0,00	233,93	0,00	1 407,13	0,00	1 407,13
V. Contribution à FONEMA (ligne de programme 50)	50 Fonds de concours	107,88	0,00	171,18	0,00	177,88	0,00	190,38	0,00	391,25	0,00	191,38	0,00	1 111,49	0,00	1 111,49
	desversement Scopyte	40,88	0,00	40,88	0,00	40,88	0,00	41,69	0,00	42,88	0,00	42,74	0,00	249,86	0,00	249,86
Reversement Budget Eau		0,88	0,00	218,89	0,00	175,00	0,00	172,00	0,00	172,00	0,00	8,89	0,00	735,00	0,00	735,00
Total V. Contribution à FONEMA (ligne de programme 50) et prélèvement Eau		149,64	0,00	260,95	0,00	263,76	0,00	264,07	0,00	366,93	0,00	192,91	0,00	1 306,35	0,00	1 306,35
Total		2 126,12	217,31	2 107,68	266,69	2 036,89	216,68	2 685,33	330,89	2 651,09	276,80	2 601,67	287,08	14 611,87	1 183,44	16 205,81

TABLEAU 2 - Synthèse des paiements 2013-2018 des 6 agences de l'eau dans le cadre des 10^{es} programmes pluriannuels d'intervention - Réalisations 2013-2015 et prévisions 2016-2018 (en M€)

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>TOTAL pgme</i>	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		510,27	498,43	443,01	415,64	472,15	494,33	2 833,83	18,64%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilés et des eaux pluviales		382,80	356,70	365,93	353,33	363,78	383,80	2 206,34	14,52%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		113,33	126,47	103,40	110,08	119,92	115,52	688,71	4,53%
	14 Elimination des déchets		11,92	5,82	6,02	8,44	9,52	10,29	52,01	0,34%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		15,42	17,01	16,49	17,12	20,57	21,56	108,17	0,71%
	17 Primes de performance épuration		347,80	316,77	294,55	286,64	245,07	255,88	1 746,71	11,49%
	18 Lutte contre la pollution agricole		60,85	66,73	73,19	79,00	115,68	142,84	538,29	3,54%
	19 Divers pollution		1,02	1,54	2,05	2,10	2,22	2,32	11,25	0,07%
Total			1 443,41	1 389,46	1 304,65	1 272,34	1 348,92	1 426,54	8 185,31	53,85%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		35,74	62,09	70,07	70,51	88,97	99,06	426,44	2,81%
	23 Protection de la ressource		28,62	28,07	31,00	33,99	38,57	40,73	200,98	1,32%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		140,91	167,41	195,98	179,19	214,33	229,43	1 127,24	7,42%
	25 Eau potable		246,91	238,43	199,04	188,12	181,78	187,24	1 241,51	8,17%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		22,53	23,82	23,68	23,88	31,67	32,82	158,40	1,04%
Total			474,70	519,81	519,77	495,69	555,31	589,29	3 154,57	20,75%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		17,08	17,02	14,41	20,01	21,79	23,23	113,54	0,75%
	32 Connaissance environnementale		47,35	48,01	50,74	61,71	54,76	54,76	317,33	2,09%
	33 Action internationale		10,92	11,69	12,44	13,81	17,58	18,23	84,66	0,56%
	34 Information, communication, etc		15,13	13,82	15,12	15,76	16,75	15,57	92,14	0,61%
Total			90,48	90,54	92,71	111,29	110,88	111,78	607,68	4,00%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		28,23	25,97	26,36	27,75	28,89	28,88	166,08	1,09%
	42 Immobilisations		8,85	9,14	11,25	27,56	15,55	15,22	87,57	0,58%
	43 Gestion du personnel		125,39	125,13	124,02	125,84	130,56	130,98	759,94	5,00%
	44 Charges de régularisation		33,45	40,90	28,12	21,69	9,35	9,35	142,87	0,94%
	45 Charges financières		14,69	26,61	21,66	21,67	21,67	21,67	127,97	0,84%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		19,26	15,98	18,34	21,17	22,02	22,02	118,99	0,78%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		2,76	2,01	1,80	2,47	3,07	3,07	15,19	0,10%
Total			232,63	243,76	231,75	248,16	231,12	231,20	1 418,61	9,33%
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		186,57	172,12	178,60	194,16	183,84	183,19	1 098,47	7,23%
	dont reversement Ecophyto		40,88	40,88	40,88	41,66	39,01	38,91	242,22	1,59%
Reversement Budget de l'Etat			0,00	210,00	175,00	175,00	175,00	0,00	735,00	4,84%
Total			186,57	382,12	353,60	369,16	358,84	183,19	1 833,47	12,06%
TOTAL DES DEPENSES			2 427,79	2 625,69	2 502,47	2 496,63	2 605,06	2 541,99	15 199,64	100,00%

TABLEAU 3 - Restes à mandater des programmes antérieurs aux 10^{es} programmes au 31 décembre 2015 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2015	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2015
		Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatemets réalisés au cours de l'année 2015	Total des mandatemets au 31/12/2015	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	1 763,71	1 763,69	0,00	1 763,69	0,02
Subventions	1 165,43	1 165,41	0,00	1 165,41	0,02
Prêts	23,87	23,87	0,00	23,87	0,00
Avances	574,40	574,40	0,00	574,40	0,00
7^{ème} Programme	3 731,20	3 730,58	0,01	3 730,59	0,62
Subventions	2 940,70	2 940,44	0,01	2 940,45	0,25
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	790,51	790,14	0,00	790,14	0,37
8^{ème} Programme	7 508,94	7 504,75	0,52	7 505,27	3,66
Subventions	6 270,74	6 267,37	0,49	6 267,86	2,89
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 238,19	1 237,39	0,03	1 237,42	0,78
9^{ème} Programme	12 252,96	11 164,32	393,75	11 558,07	694,89
Subventions	10 322,42	9 536,98	303,47	9 840,44	481,98
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 930,53	1 627,34	90,29	1 717,63	212,90
TOTAL Programmes antérieurs	25 256,81	24 163,34	394,28	24 557,63	699,18
Subventions	20 699,30	19 910,20	303,97	20 214,16	485,13
Prêts	23,87	23,87	0,00	23,87	0,00
Avances	4 533,64	4 229,27	90,32	4 319,59	214,05

Recettes des redevances

L'année d'activité 2015 est à la troisième année d'exercice du 10^e programme des agences de l'eau (2013-2018).

Passant de 2,32 Md€ à 2,29 Md€ entre 2014 et 2015, les recettes issues des redevances ont diminué de 30 M€ (-1,3 %), ce qui correspond, hors montant des contre-valeurs de 268 K€, à une baisse de 29 M€.

Ce solde d'évolution est du notamment :

- à la diminution des recettes provenant des redevances pour pollution et collecte d'origine domestique et non domestique (-12 M€) mais également à la baisse des recettes des redevances pour prélèvement (-18,81 M€),
- aux produits supplémentaires issus des redevances pour refroidissement industriel (+1,7 M€), pour protection du milieu aquatique (+131 K€) et pour stockage en période d'étiage (+2 K€)

La redevance pour pollution d'origine domestique constitue la principale ressource des agences (73,5 %), la recette réalisée en 2015 s'élève à 1,06 Md€ et reste relativement stable par rapport à 2014 (-1 %). La redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique a très légèrement diminué (-0,8 %) dans un volume de 5 M€, pour un montant total collecté de 619 M€ en 2015 contre 624 M€ en 2014.

Le montant total de redevances pour prélèvement sur la ressource en eau est pour sa part en diminution de 18,8 M€ (-5 %), particulièrement en raison de la baisse de 12,3 M€ sur les recettes de la redevance prélèvement sur l'eau potable (-4,6 %) ainsi que de la perte de 2,77 M€ de recettes de redevances de l'industrie (-3 % avec 93,8 M€ en contre 96,6 M€ de recettes en 2014). La diminution des recettes de redevances prélèvement pour l'industrie s'explique en grande partie par un contexte de faible pluviométrie en 2014 ayant entraîné une baisse de 11 % des recettes de la redevance prélèvement pour hydroélectricité (35,27 M€ en 2015 pour 35,07 M€ en 2014), laquelle est assise, entre autres, sur le volume d'eau turbiné dans l'année. A contrario, le produit de la redevance pour refroidissement industriel a quant à lui connu une hausse significative de 22 % en 2015 et comptabilise 7,66 M€ de recettes contre 9,37 M€ en 2014.

La redevance pour pollutions diffuses voit ses recettes augmenter de 19,22 M€ (+17 % passant de 110 M€ en 2014 à 129 M€, part de 41 M€ versée à l'ONEMA comprise). La part des recettes revenant aux agences a connu une augmentation de plus de 12 %, passant de 70 M€ en 2014 à 88 M€ en 2015. Ceci est dû à un effet de surachat pour stockage en 2014, constaté dans tous les bassins, en anticipation d'un élargissement des assiettes et d'une augmentation des taux de certaines substances dès l'année 2015.

Les redevances « stockage en période d'étiage » ; « obstacles sur les cours d'eau » et « protection du milieu aquatique », bien que d'un montant modeste (les recettes s'élevant respectivement à 0,6 M€, 0,25 M€ et 8 M€), demeurent des leviers significatifs dans l'incitation à la recherche du maintien et de l'amélioration des mesures à engager pour protéger et aménager la continuité écologique du patrimoine commun des cours d'eau, et pour permettre d'assurer, entre autres, la protection des poissons migrateurs.

Avec une lecture cette fois-ci par agence, la variation des recettes 2015 de redevances se répartit ainsi :

- -13,4 M€, soit -4,8 % par rapport à 2014, pour Adour-Garonne (malgré un taux de réalisation de 100,8 %), du fait de la simplification de la liquidation de la redevance prélèvement sur la ressource en eau des collectivités par la suppression totale de l'acompte (acompte 2015 suite au solde de la redevance 2014). En effet, l'agence a souhaité alléger la gestion administrative et diminuer le nombre de titres émis et de régularisations ;
- -2 M€ pour Artois-Picardie (taux de réalisation de 106,8 %), du fait de l'anticipation de l'application du nouveau décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) applicable au 01 janvier 2016. En vue de la comptabilisation des recettes sur la base des encaissements sur l'exercice 2016 et afin d'éviter une double comptabilisation des redevances sur les exercices budgétaires 2015 et 2016, certains acomptes de convention sur les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et de modernisation des réseaux de collecte ont été décalés sur l'exercice 2016. Parallèlement, le calendrier des émissions de redevances a été modifié afin de caler les émissions et les encaissements sur le même exercice comptable.
- -3,6 M€ pour Loire-Bretagne (taux d'exécution de 103,3 %), un léger recul de l'ordre de 1 % des émissions de redevances 2015 sur la base des déclarations concernant l'activité 2014 étant observé. Toutefois, le montant des émissions est globalement supérieur aux prévisions, car ces dernières ne tiennent donc pas compte des écarts constatés à la fin des exercices 2013 et 2014 entre les prévisions d'assiettes de redevances retenues pour l'élaboration du programme et les réalisations, ce qui explique que, pour la troisième année consécutive, les émissions de l'exercice se révèlent supérieures à celles prévues ;

- -17,5 M€ pour Seine-Normandie (taux d'exécution de 108,2 %), sachant que la répartition des redevances par usage est stable par rapport à l'année 2014. Rappelons également que les produits de redevances sont constitués d'acomptes et de versements conventionnels pour les redevables les plus importants (pollution et collecte domestique et prélèvements), de leurs soldes au titre de l'année d'origine 2014 et des émissions pour les autres redevances. Les émissions d'acomptes / versements des principales redevances ont ainsi été supérieures aux prévisions, écart qui peut s'expliquer par le fait que les émissions d'une année budgétaire sont composées de l'émission de plusieurs années d'origine de redevances. Ainsi le niveau d'acomptes perçus au titre de l'année d'origine 2015 est supérieur à la prévision (123 %), alors que le niveau d'acomptes résiduels et de soldes de l'année d'origine 2014 n'est que de 77 %. Les redevances ne donnant pas lieu à versement d'acomptes présentent un niveau d'exécution de 100 %.
- Pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les recettes de redevances s'avèrent supérieures à celles de 2015, et ont été réalisées à hauteur de 100,2 %. Elles sont marquées par le début d'un rééquilibrage entre contribuables ; rééquilibrage qui devrait s'accroître sur les trois dernières années du programme. Notons par exemple qu'au compte financier 2014, la part des redevables « Collectivités » représentait 84,84 % et celle des redevables « Industriels » 11,95 %, pour respectivement 84,5 % et 12,15 % en 2015.
- Enfin, les recettes de redevances 2015 de l'agence Rhône Méditerranée Corse sont d'un montant quasiment équivalent à celui de 2014, de l'ordre de 530 M€, et conformes aux prévisions (taux d'exécution de 99,8 %).

L'année d'activité 2015 constitue la cinquième année de mise en œuvre pleinement opérationnelle de la mutualisation des redevances avec le recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses par l'agence de l'eau Artois-Picardie, celui de la redevance pour protection des milieux aquatiques par l'agence de l'eau Adour-Garonne, ainsi que celui de la redevance élevage par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et ce pour le compte des cinq autres agences.

Le tableau 4 (ci-dessous) présente le déroulement des recettes liées aux redevances entre 2008 et 2015.

TABLEAU 4 – Réalisations des recettes issues des redevances des six agences de l'eau entre 2008 et 2015

en millions d'euros	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
Redevances pour prélèvement	266,144	329,505	305,109	346,371	355,728	340,785	379,723	360,911
<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	198,337	251,311	230,206	258,61	273,639	251,399	265,133	252,822
<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	9,101	12,669	16,825	19,487	18,89	18,720	18,022	14,291
<i>dont prélèvement industries</i>	58,706	65,525	58,078	68,274	63,199	70,666	96,568	93,798
Redevances pour autres usages	1,364	9,965	12,277	8,577	10,1	9,070	8,933	9,058
<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	0	0,226	0,206	0,19	0,282	0,216	0,254	0,246
<i>dont protection milieu aquatique</i>	1,017	9,558	8,961	7,868	8,56	8,421	8,099	8,230
<i>dont stockage en période d'étiage</i>	0,037	0,138	0,32	0,519	1,258	0,433	0,580	0,582
<i>dont contributions volontaires</i>	0,31	0,043	2,79	0	0	0	0	0
Redevances pour pollution et collecte	1 609,187	1 567,859	1 428,241	1 650,739	1 837,019	1 801,733	1 889,337	1917,550
dont collectivités	1 492,614	1 432,708	1 315,811	1 526,556	1 642,745	1 644,280	1 704,510	1684,149
<i>Collectivités – Pollution</i>	<i>n.d.</i>	832,537	826,155	938,25	1 012,316	1 040,399	1 078,254	1065,010
<i>Collectivités – Collecte</i>	<i>n.d.</i>	579,118	469,766	571,03	616,846	598,354	623,732	618,870
<i>Collectivités – Contre valeur</i>	<i>n.d.</i>	21,052	19,89	17,276	13,583	5,527	2,525	0,268
dont agriculture – élevage + pollution diffuse	5,565	41,372	49,321	59,218	62,689	65,445	72,844	133,122
<i>Agriculture – Elevage</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	2,183	4,007	3,459	3,245	3,363	3,540
<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i> (hors part ONEMA soit 41 M€)	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	46,771	55,196	59,23	62,200	69,481	88,706
dont industries	111,008	93,779	63,109	64,965	131,585	92,008	111,983	100,279
<i>Industries – Pollution</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	54,129	58,856	107,311	77,079	94,712	81,420
<i>Industries – Collecte</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	8,126	6,003	24,17	14,929	17,271	18,859
TOTAL	1 876,695	1 907,329	1 745,627	2 005,687	2 206,682(*)	2 156,144(*)	2 281,736(*)	2 291,304(*)

*

*Commentaires :

(Source : MEDDE/DGALN/DEB/AT4)

(*) Réalisé 2015 :

2 291,304M€ de recettes, dont 2 287,519 M€ de recettes de redevances et 3,785 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,145 M€, AELB : 1,337 M€ et AESN : 2,302 M€)

(*) Réalisé 2014 :

2 281,736 M€ de recettes, dont 2 277,993 M€ de recettes de redevances et 3,743 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,365 M€, AELB : 0,937 M€ et AESN : 2,440 M€)

(*) Réalisé 2013 :

2 156,144 M€ de recettes, dont 2 151,588 M€ de recettes de redevances et 4,556 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AESN : 4,376 M€ et AEAP : 0,180 M€).

NB : Les totaux des Réalisés annuels sont minorés de la fraction de la redevance pollutions diffuses reversée à l'ONEMA.

2. LE BILAN 2015 DES CONTRATS D'OBJECTIFS

Les contrats d'objectifs et de performance entre l'État et les agences de l'eau couvrent la période 2013-2018, de manière à être synchrones avec les X^{es} programmes de ces agences. Le document de performance, joint au budget initial, et le rapport de performance, joint au compte financier, reprennent les mêmes indicateurs et servent de support au pilotage stratégique du ministre en charge de l'environnement.

Les enjeux auxquels répondent les agences de l'eau ont été redéfinis dans leurs X^{es} programmes d'intervention et traduits dans des orientations stratégiques communes aux six agences. Ils sont présentés en début du contrat d'objectifs, puis développés et déclinés dans les cinq activités qui constituent le cœur de métier des établissements. La présentation de ces activités n'a, pour des raisons de continuité et de lisibilité, pas connu d'évolutions significatives entre le contrat d'objectifs 2007-2012 et le nouveau contrat. Elle se décline ainsi :

- Gouvernance, planification et international : 1 indicateur ;
- Connaissance (milieux, pressions) : 4 indicateurs (dont 1 de contexte) ;
- Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention : 15 indicateurs (dont 2 de contexte) ;
- Redevances : 4 indicateurs ;
- Pilotage de l'établissement et fonctions transverses : 7 indicateurs.

Le présent contrat d'objectif dénombre ainsi 31 indicateurs nationaux (dont 3 indicateurs de contexte), contre 46 indicateurs pour le précédent. Ont notamment été abandonnés ou modifiés, en tant qu'indicateurs de performance, certains indicateurs de moyens (ex : « Montants annuels consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses ») ou ratios techniques (ex : « Surface de bassin couvert par un SAGE ») qui ne reflètent qu'imparfaitement le résultat de l'action conduite par les agences, ou ne sont tout simplement plus aussi prépondérants au sein des X^{es} programmes. Aussi, la comparaison des résultats 2013, 2014 et 2015 avec ceux des années antérieures ne peut être systématique dans le présent document. Le bilan 2015 de chacune des agences a été réalisé en février 2016 selon les grands domaines d'intervention des agences de l'eau mentionnés à l'article L. 213-9-1 du code de l'environnement.

Gouvernance et planification

À titre liminaire, il convient de rappeler que 2010 a été la première année de mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en tant que « plan de gestion » au sens de la directive cadre sur l'eau. La mise en place des programmes de mesures (PDM) dans chaque département s'est poursuivie, en les déclinant par le biais de plans d'actions opérationnels et territoriaux (PAOT) réalisés à l'échelle départementale.

Les agences de l'eau ont ainsi été impliquées aux côtés des services de l'État et des autres établissements publics, et ont accompagné le dispositif de mise en œuvre de la politique de l'eau en apportant des financements permettant la mise en œuvre des SDAGE et la mise en place des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Cette rubrique ne comprend aujourd'hui plus qu'un seul objectif, qui porte sur le respect des échéances d'actualisation du SDAGE et des PDM.

Fin 2015, après consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre, chacun des sept nouveaux SDAGE pour la période 2016-2021 a été adopté par son comité de bassin respectif puis approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin, et, en Corse, par l'Assemblée de Corse. Le programme de mesure accompagnant le SDAGE a fait, lui, l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et a été arrêté par le Préfet de manière concomitante.

Les indicateurs liés aux SAGE ont été abandonnés en tant qu'indicateur national, car leur mise en œuvre ne reflétait pas de manière satisfaisante l'ensemble des efforts de territorialisations consentis par les agences, qui peuvent se transcrire également au travers de contrats territoriaux ou de contrats de rivière. Ils restent cependant suivis au sein de chaque bassin.

Connaissance (milieux, pressions)

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi liés à la mise à disposition du public des données environnementales, la mise en œuvre d'une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins des nouveaux SDAGE, ou encore la bonne connaissance des prélèvements d'eau ou des rejets au milieu naturel.

Pour la première fois en trois ans, seule trois agences sur six (Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse) ont respecté l'objectif national relatif à la date de mise en ligne des données sur le portail de bassin, qui doit être inférieure au 30/09 de l'année suivant celle des données mesurées.

Le taux de stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique, pour l'année N-2, reste un indicateur de contexte qui ne peut pas être agrégé et sans cible prédéfinie. Certaines agences peuvent atteindre jusqu'à 59 % (Seine-Normandie pour la deuxième année consécutive et en progression), tandis que Loire-Bretagne et Rhin-Meuse affichent un résultat de 21 %. Il convient de souligner qu'en la matière les valeurs sont difficilement comparables.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi des plans d'action nationaux dans le domaine de l'assainissement, de la lutte contre les pollutions ainsi que dans le domaine de la solidarité urbain-rural.

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions

En ce qui concerne la protection de la ressource, les SDAGE listent les captages dont la qualité de l'eau doit être reconquise. Au sein de ces listes, ont été identifiés en 2009 les 500 captages prioritaires les plus menacés par les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle »). Cette priorité a été réaffirmée et étendue lors de la Conférence environnementale de septembre 2013, qui vise ainsi la protection de 1000 captages prioritaires par des plans d'actions visant à garantir la qualité de l'eau et sur lesquels doit être mis en place un programme de restauration de la qualité des eaux brutes à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage.

Comme en 2014, les objectifs en matière de financement de la reconquête de la qualité des captages prioritaires ont été dépassés et on atteint la barre symbolique des 1 000. En effet, fin 2015, 1 003 captages prioritaires au titre du SDAGE ont ainsi été aidés par les agences pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un « programme d'actions » validé ou non par un arrêté préfectoral (objectif de 951 sur l'année).

En ce qui concerne la lutte contre les pollutions agricoles, les données de réalisation sont indisponibles pour quatre agences sur six compte tenu de l'impossibilité pour l'Agence de Service de Paiement de produire les données dont elle est en charge, du fait des difficultés liées à la mise en place de la chaîne d'instruction et de paiement des aides consécutive à la décentralisation aux régions de la gestion des fonds européens de développement rural.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), 52 651 787 kg ont été vendus en 2014 contre 46 220 014 kg l'année précédente (2013). Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation :

- l'arrêté « substances » qui introduit chaque année de nouvelles substances dans le dispositif, et pour certaines d'entre elles les affecte à une nouvelle catégorie de substances ;
- le probable rapatriement en France d'achats auparavant effectués à l'étranger pour contourner le paiement de la redevance, suite à la communication par voie de presse, de documents d'informations, et relayée par les fédérations de coopératives ;
- enfin et surtout, le sur-achat en 2014 de produits phytosanitaires en vue du stockage, en anticipation d'un élargissement des assiettes et de hausses de taux à compter de 2015.

Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides

Pour la première fois, l'année 2015 marque un ralentissement de la distribution des aides et des actions des agences en faveur du bon fonctionnement des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Ces résultats restent cependant largement supérieurs aux objectifs prévisionnels grâce à la réorientation conséquente de la politique des agences de l'eau sur ces thématiques depuis une dizaine d'année, sous l'impulsion de la Directive Cadre sur l'Eau. Ainsi :

- 15 712 ha de zones humides ont été aidés en 2015 pour des opérations d'entretien, de restauration ou d'acquisition, ce qui correspond à une surface supérieure de 37 % aux objectifs (11 470 ha). Les aides en matière d'entretien et/ou de restauration ont porté sur 13 133 ha (pour une cible de 9 784 ha) et des acquisitions à hauteur de 2 579 ha (pour une cible de 1 686). Ces résultats sont cependant en-deçà de ceux de 2014 (17 317 ha). Ils reflètent à la fois des reculs localisés (proportionnellement plus fort en Rhin-Meuse et Seine-Normandie) mais aussi des croissances (Artois-Picardie et Loire-Bretagne).
- 4 390 km de linéaires de berges ont également fait l'objet de travaux d'entretien ou de restauration grâce à des aides des agences, ce qui est au-dessous de la cible (6 306 km) et du résultat 2014 (5 989 km). Ce recul est commun à quatre agences sur six ; a contrario Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie ont aidé l'entretien d'un linéaire supérieur à celui de 2014. Le recul de cet indicateur cette année encore s'explique par la complexité croissante des opérations de renaturation.
- 637 ouvrages faisant obstacle à la continuité des cours d'eau (contre 662 en 2014, 377 en 2013, 388 en 2012 et 381 en 2011) ont été aménagés avec une aide des agences de l'eau en 2015, soit un résultat inférieur à la cible qui s'élevait à 807 ouvrages. Une certaine hétérogénéité a réapparu cette année : trois bassins ont atteint ou dépassé leur objectif cible. Le bassin Seine-Normandie se distingue ici par sa forte dynamique.

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions

Au 31 décembre 2015, des mesures restaient à prendre pour la mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines (DERU) de 19 stations d'épurations (24 en 2014), dont 12 figurant sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (15 en 2014). Pour rappel, toutes les stations de la liste des 74 stations non conforme prioritaires ont désormais fait l'objet de mesures de mise en conformité.

L'objectif fixé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, de 1 Md€ d'aides supplémentaires en faveur de travaux d'assainissement et d'eau potable des communes rurales, dispositif appelé « solidarité urbain rural » ou « SUR », a été reconduit pour les Xes programmes. Ce dispositif, mis en œuvre en étroite collaboration avec les Conseils départementaux, permet d'accorder aux collectivités rurales des aides complémentaires à celles relevant du dispositif général dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable, pour porter ces aides à un taux maximum de 80 %. Eu égard aux fortes sollicitations qui ont été constatées au cours du IXème programme sur cette ligne, les X^{es} programmes renforcent les critères de sélectivité des projets, notamment au regard de leur impact sur l'amélioration de l'état des masses d'eau. En 2015, le montant des aides des agences au titre de la SUR s'élève à 215,3M€, au-delà des prévisions (194,6 M€), et en augmentation par rapport à 2014 (187 M€).

La réhabilitation de 14 999 installations d'assainissement non collectif a été aidée en 2015, dépassant ainsi la cible de 13 090 installations aidées et le résultat de 2014 (12 410).

En ce qui concerne les substances dangereuses prioritaires éliminées inscrites dans les dossiers d'aides, 12 487 kg ont pu être éliminés en 2015 (16 741 kg en 2013) pour un objectif de 6 335 kg. Alors qu'il convient de prendre en compte la connaissance imparfaite du potentiel réel d'élimination de substances dangereuses, ce résultat en retrait couvre des situations disparates : d'un côté de bons résultats (Adour-Garonne 5 942, Artois-Picardie 3 264 et Seine-Normandie avec 2 869 kg) et de l'autre un recul (Loire-Bretagne, Rhin-Meuse).

Enfin, en 2015, les agences ont aidé 62 contrats visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux (contrats de baies, de plages, de ports, de bassins versants littoraux...), pour une cible de 46. Ces bons résultats confirment l'accélération des engagements des agences de l'eau sur cette problématique en émergence (60 contrats avaient été aidés en 2014), dans le contexte de la mise en œuvre des futurs plan d'action pour les milieux marins en application de la Directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Pilotage des établissements et fonctions transverses

En 2015, les agences de l'eau ont contrôlé sur pièces et sur place en moyenne 4,32 % de leur redevables, par année d'activité (3,09 % en 2014), ce qui confirme le renforcement de leur politique de contrôle fiscal, mettant ainsi en œuvre une des recommandations de la Cour des comptes.

Comme depuis 2013, les agences de l'eau disposent toutes :

- au plan des ressources humaines, d'un volet consacré aux risques psychosociaux dans leur document unique « hygiène et sécurité » ;
- au plan de leur contrôle interne comptable et financier, d'une cartographie des risques et d'un plan d'actions actualisés ;
- d'une démarche « qualité » en cours de suivi ou de renouvellement de certification.

Le taux de télédéclaration des redevances, hors redevance pour pollution diffuse, est de 34,37 %, en hausse (29,03 % en 2014), du fait d'une forte incitation de la part des établissements.

Le tableau ci-après présente la réalisation des objectifs contractualisés en matière de pilotage et de mise en œuvre des politiques d'intervention, pour une sélection d'indicateurs. En vert figurent les indicateurs de contexte.

Tableau 5 - BILAN DES CONTRATS D'OBJECTIFS 2015 DES AGENCES DE L'EAU

(source : MEDDE/DGALN/DEB/AT4)

Tableau synthétique des indicateurs de suivi du Xème programme

SIX AGENCES DE L'EAU

Activités	Objectifs	Sous-objetsifs	Indicateur n°	Libellé de l'indicateur	Unité	Les prévisions sont celles du contrat d'objectif initial			Les réalisations seront celles des bilans annuels du contrat d'objectifs						
						Prévisions 2013	Réalisations 2013	Prévisions 2014	Réalisations 2014	Prévisions 2015	Réalisations 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	
Contraintes	C-3 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3-1 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3.1	Ratio du nombre de points de prélèvement équipés d'instruments de mesures (directe ou indirecte) / nombre total des points de prélèvement connus	Ratio		89,72%		90,57%		92,23%				
		C-3-2 : S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.2	Ratio du nombre d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants / nombre total d'établissements redevables de la redevance pollution industrielle	Ratio		13,69%		17,85%		19,21%				
Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention	P-1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions	P-1.1 : Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1.1-a	Nombre de captages prioritaires au titre du SDAGE aidés par l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un "programme d'actions" validé ou non par un arrêté préfectoral (par an)	Cumul pluriannuel	762	781	856	859	951	1 003	1 050	1 146	1 239	
			P-1.1-b	Nombre de captages SDAGE pour lesquels au moins une demande de MAE ou d'un programme spécifique découlant du programme d'actions a été aidée (par an) (données non disponibles ASP en 2015)	Cumul pluriannuel	418	471	493	545	573	n.d.	652	726	800	
		P-1.2 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions	P-1.2	Surfaces agricoles utiles (nouvelles) faisant l'objet de MAE ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence (données année N-1 : source ASP) = surfaces relatives aux nouveaux contrats engagés dans l'année (cible et réalisation 2014 hors AELB, données non disponibles ASP en 2015)	ha/an	31 300	39 555	12 400	15 569	31 000	n.d.	41 600	49 200	58 700	
				dont surfaces consacrées à l'agriculture biologique (nouvelles) ayant bénéficié d'une aide de l'agence (cible et réalisation 2014 hors AELB, données non disponibles ASP en 2015)	ha/an	1 450	1 633	650	2 422	1 450	n.d.	1 650	1 750	1 950	
	P-2 : Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	P-2.1 : Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	P-2.1-a	Habitat : linéaire de cours d'eau restauré chaque année avec l'aide de l'agence	km	5 536	5 424	5 896	5 989	6 306	4 390	6 526	6 786	7 046	
			P-2.1-b	Continuité écologique totale : nombre d'ouvrages aidés au cours de l'année pour être rendus franchissables	Nbre ouvrages	420	377	502	662	807	637	867	962	1 062	
		P-2.2 : Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	P-2.2	Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	Total ha/an	10 020	14 427	10 715	17 317	11 470	15 712	11 760	12 040	12 330	
				dont entretien et restauration	ha/an	8 504	12 530	9 139	15 212	9 784	13 133	9 864	10 084	10 314	
		dont acquisition	ha/an	1 516	1 897	1 576	2 105	1 686	2 579	1 896	1 956	2 016			
	P-3 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions	P-3.1-a	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nbre total	75	54	48	33	25	19	15	3	2
					Liste des "74 stations non conformes prioritaires"	Nbre	7	4	2	0	0	0	0	0	0
					Liste des "123 stations, nouvellement non conformes"	Nbre	42	29	27	18	11	12	4	1	1
					Liste des stations à échéance 2013	Nbre	15	13	10	8	6	0	4	2	1
					Liste des stations à échéance 2017	Nbre	8	8	7	7	7	7	7	0	0
P-3.1-b		Solidarité urbain/rural	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (AP)	M€	194,69	181,14	194,47	186,58	194,56	215,3	194,05	193,34	192,87		
P-3.1-c		Assainissement non collectif	Nombre d'installations d'ANC réhabilitées et aidées par l'agence dans l'année	Nbre	10 900	12 269	11 730	12 410	13 090	14 999	15 010	17 180	19 690		
P-3.2 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions		P-3.2	Demande chimique en oxygène	Rapport entre la quantité annuelle (kg/an) de DCO rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-2 et la quantité rejetée l'année N-3	Taux		92,19%		91,19%		87,35%				
P-3.3 : Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	P-3.3-a	Substances dangereuses prioritaires	Quantité de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrite dans les dossiers d'aides	kg/an	2 615	6 539	4 625	16 741	6 335	12 487	NC	NC	NC		
	P-3.3-b	Ventes totales de produits phytosanitaires	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les trois catégories de substances servant de base de calcul de la redevance	Total kg		44 780 037		46 207 682		52 651 787					
P-4 : Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux	P-4.1 : Contrat Littoral	P-4.1	Nombre total de contrats aidés (BV littoraux, contrats de baises, contrats de plages, ...) visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbologique et/ou à la préservation des milieux littoraux	Nbre / an	36	31	42	60	46	62	36	40	35		
Redevances	P-5 : Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau	P-5.1 : Prélèvements	P-5.1	Volume annuel prélevé dans le bassin par secteur d'activité (collectivités, industrie, agriculture, EDF)	Total	Mm3	34 183		32 581		32 521				
				Collectivités	Mm3	5 402		5 306		5 218					
				Industries hors EDF	Mm3	3 267		3 312		3 185					
				EDF	Mm3	22 568		21 242		21 817					
				Agriculture	Mm3	2 947		2 721		2 301					
				R-2.2 : Taux de redevables contrôlés (en nombre)	R-2.2	Nombre de redevables contrôlés sur pièces et sur place par année d'activité / Nombre de redevables par année d'activité	Taux		2,95%		3,09%		4,32%		

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGENCES DE L'EAU

L'équilibre financier s'est inversé en 2015 avec un niveau global de dépenses (2 507,3 M€, hors amortissements et provisions, contre 2 631,4 M€ en 2014) inférieur au niveau global des recettes (2 580,9 M€, hors reprises sur amortissements et provisions, contre 2 611,8 M€ en 2014).

Le résultat comptable 2015 cumulé des six agences est excédentaire de 101,3 M€ (144,2 M€ en 2014), pour la cinquième année consécutive. Toutefois, depuis 2011, ce résultat doit être corrigé, comme suite aux recommandations de la Cour des comptes en 2010 préconisant un changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011. En effet, ce dernier consiste en la comptabilisation de provisions pour charges d'intervention, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par les agences sous forme de subventions, auxquels est appliqué un taux de chute réévalué chaque année et variable selon les agences de l'eau.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2015, les restes à payer sur les engagements pluriannuels des agences de l'eau se sont traduits soit par une variation positive de 28,5 M€ au total du montant des provisions pour charges d'intervention, correspondant à l'augmentation de ces provisions pour les agences de l'eau Loire-Bretagne (15,6 M€) et Rhin-Meuse (12,9 M€), soit par une variation négative de 59,6 M€ au total du montant de ces provisions, correspondant à la reprise sur provisions réalisée par les agences de l'eau Adour-Garonne (20,2 M€), Artois-Picardie (0,1 M€), Rhône-Méditerranée Corse (2,2 M€) et Seine-Normandie (37,1 M€). Ainsi, de fin 2014 à fin 2015, la variation globale des provisions pour charges d'intervention équivaut à un produit calculé de 31,1 M€, ce qui porte le bénéfice global réel à 70,2 M€ (contre 39,9 M€ en 2014), hors impact des provisions pour charges d'intervention. Le montant total des provisions pour charges d'intervention constituées à fin 2015 s'élève quant à lui à 2 221,1 M€ (contre 2 252,2 M€ fin 2014).

Quatre agences présentent donc un résultat excédentaire (hors prise en compte des provisions pour charges d'intervention), alors que deux agences ont un résultat légèrement déficitaire à fin 2015, comme le montre le détail des résultats de chacune des agences ci-après :

- Adour-Garonne : -1,3 M€ (+16,8 M€ en 2014) ;
- Artois-Picardie : +5,1 M€ (+14 M€ en 2014) ;
- Loire-Bretagne : +26,7 M€ (+19,7 M€ en 2014) ;
- Rhin-Meuse : +22,1 M€ (-9,1 M€ en 2014) ;
- Rhône-Méditerranée Corse : -5,2 M€ (- 2,2 M€ en 2014) ;
- Seine-Normandie : +22,8 M€ (+0,6 M€ en 2014).

Par ailleurs, avec des retours d'avances (270 M€) supérieurs aux attributions (252,7 M€), un remboursement de capital d'emprunt total à hauteur de 19,5 M€ (spécifique aux agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie) et des investissements d'un montant de 11,3 M€, l'exercice 2015 se solde par un apport au fonds de roulement de 73,6 M€ (contre un prélèvement de 19,6 M€ à fin 2014). Au 31 décembre 2015, la somme des fonds de roulement des agences de l'eau s'élève ainsi à 631,3 M€ (contre 557,7 M€ fin 2014), soit environ 3 mois de dépenses (contre 2,2 prévu). Ce fonds de roulement devait initialement se stabiliser à un mois de dépenses à mi-parcours du 10^e programme. La trésorerie, quant à elle, s'établit à 412,2 M€ fin 2015, soit environ deux mois de dépenses.

En effet, comme cela a d'ores et déjà été évoqué l'an dernier, la trajectoire envisagée lors de la construction des 10^{es} programmes est quelque peu modifiée depuis le début de leur mise en œuvre, du fait notamment des produits de redevances supérieurs aux prévisions, d'un ralentissement des paiements des aides et de la contribution des agences de l'eau à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs fonds de roulement. Ainsi, l'année 2015 est de nouveau marquée par un prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État, à hauteur de 175 M€ pour les six agences (210 M€ en 2014), prévu chaque année sur la période 2015-2017, par la loi n° 2014-1654 29 décembre 2014 de finances pour 2015 (article 32). Il est réparti entre agences au prorata de leurs prévisions de recettes de redevances 2015, soit respectivement :

- 20,8 M€ pour Adour-Garonne ;
- 11,2 M€ pour Artois-Picardie ;
- 28 M€ pour Loire-Bretagne ;
- 14,1 M€ pour Rhin-Meuse ;
- 42,1 M€ pour Rhône-Méditerranée Corse ;
- 58,8 M€ pour Seine-Normandie.

Dépenses

Le niveau global des dépenses décaissables 2015 (2,507 Md€) est en baisse par rapport à celui de l'année 2014 (2,631 Md€, soit -4,7 % pour l'ensemble des agences, tendance inverse à celle de 2013 à 2014), et légèrement inférieur à la prévision (2,59 Md€).

Les dépenses d'interventions (hors provisions pour charges) sont **en-deçà des prévisions** (-20,2 M€ au niveau du compte de résultat et -58,9 M€ en intégrant les avances) et sont en baisse par rapport à celles de 2014.

En effet, les aides accordées à la fois sous forme de subventions et d'avances, d'un montant de 1,872 Md€, sont inférieures de 38 M€ à la prévision (hors provisions pour charges d'intervention), et en baisse de 90,2 M€ par rapport à 2014 (contre -11,4 M€ de 2013 à 2014). Ces écarts sont néanmoins nettement moins importants qu'en 2013 (-155,8 M€ de versements d'aides par rapport à fin 2012, dernière année du 9^{ème} programme). Globalement le taux de consommation des crédits de paiement des aides atteint 98 % en cette troisième année de mise en œuvre du 10^{ème} programme. La baisse relative des crédits de paiement des agences spécifiques aux aides attribuées traduit en partie un niveau plus faible des engagements vis-à-vis des collectivités en début de programme.

Notons néanmoins que la diminution des aides versées affecte plus particulièrement les avances soit du fait de la fongibilité de l'enveloppe interventions qui permet de compenser des besoins complémentaires en faveur de versements de subventions par des crédits résiduels au titre des avances (cas de Seine-Normandie), soit en raison de l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations qui accorde des prêts aux collectivités à des taux faibles (conjoncture internationale des taux) sur des durées de remboursement très supérieures à celles des agences (40 ans contre 15 ans) ce qui se traduit par une charge annuelle de la dette nettement inférieure à celle liée à une avance consentie par les agences de l'eau. Ce constat est également lié à la politique d'intervention qui conduit à une plus grande sélectivité depuis le début du 10^{ème} programme, en particulier en matière d'alimentation en eau potable (cas de Loire-Bretagne). Globalement, pour un montant total de 252,7 M€, les avances versées ont ainsi été inférieures d'un montant total de 38,7 M€ à la prévision, avec des réalisations en-deçà des prévisions pour Adour-Garonne (-5 M€), Loire-Bretagne (-16,3 M€) et Seine-Normandie (-36,1 M€), et au-dessus pour Artois-Picardie (+2,6 M€), Rhône Méditerranée Corse (+14,2 M€) et Rhin-Meuse (2 M€).

Les dépenses liées aux interventions et aux redevances sont inférieures de 19,1 M€ aux prévisions, et en hausse par rapport à celles de 2014 (+4,6 M€).

Par ailleurs, **le montant de la contribution à l'ONEMA**, initialement prévu à hauteur de 145 M€, **a été ramené à 137 M€** (conformément à l'arrêté du 18 mai 2015 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2013 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'ONEMA).

La part de la redevance pollution diffuse reversée à l'ONEMA demeure à hauteur de 41 M€ annuels, telle que fixée par arrêté du 6 octobre 2014.

Les dépenses globales de fonctionnement courant, hors dotations aux provisions et aux amortissements, d'un montant de 231 M€ (contre 281,6 M€ en 2014), **intègrent à nouveau un prélèvement sur le fonds de roulement de 175 M€ au profit du budget de l'État**. Toutes choses égales par ailleurs, ces dépenses seraient de 56 M€ (contre 71,6 M€ en 2014), soit en baisse de 15,6 M€ par rapport à celles de 2014, et inférieures à la prévision (65,8 M€). Rappelons que ce montant intègre les créances irrécouvrables et les annulations / réductions de titres de recettes, charges aléatoires, non maîtrisables et non prévisibles par les établissements, dues à la spécificité des agences de l'eau qui recouvrent elles-mêmes leurs redevances.

Plus spécifiquement, les dépenses de fonctionnement dites « encadrées », soumises à l'objectif de réduction de 5 % de BI 2014 à BI 2015, d'un montant de 22,6 M€ en 2015 (montant nettement inférieur à la prévision de 27,8 M€), **ont diminué de plus de 10 % de 2014 à 2015** (soit une baisse supérieure de 18,7 % par rapport à l'objectif).

La maîtrise des coûts de fonctionnement se poursuit grâce non seulement aux efforts considérables de rationalisation des dépenses liées aux postes achats de fournitures – entretien – consommations énergétiques, aux loyers (renégociation des baux), aux frais postaux et télécommunications, aux frais de déplacements (réunions en visioconférences) et de communication, mais également aux effets de la mutualisation d'une partie des services supports, se traduisant par des baisses de dépenses, notamment celles relatives à la paie (assurée depuis le 1^{er} janvier 2014 par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse pour le compte des 5 autres agences), au recouvrement de certaines redevances (pollutions diffuses, protection des milieux aquatiques, élevage) et à l'informatique.

Les dépenses réelles de personnel sont inférieures de 4,8 M€ aux prévisions, bien que légèrement supérieures à celles de 2014 (+0,9 M€) malgré la diminution sensible des effectifs réels de 2014 à 2015, soit 1707 ETP en 2015 contre 1745 ETP en 2014, comme suite à une baisse du plafond d'emplois de 38 ETP de 2014 à 2015. Cette évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par l'augmentation de certains taux de cotisation des charges sociales patronales et les avancements du personnel contractuel et fonctionnaire ou le glissement vieillesse technicité positif. Par ailleurs, le plafond d'emploi de 1747 ETPT a été respecté et consommé à hauteur de 99,6 % (1740,6 ETPT en réalisation).

Les dépenses d'**investissement** propres aux agences de l'eau (hors avances remboursables au titre des interventions), d'un montant de 11,3 M€ en 2015 sont en légère hausse par rapport à celles de 2014 (9,2 M€), mais nettement en-dessous de la prévision de 20,4 M€. Cet écart est dû notamment au glissement calendaire de la programmation de travaux concernant les bâtiments de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de développements ou acquisitions informatiques reportés en 2016. En effet, le système d'information financier lié à la mise en œuvre du décret Gestion budgétaire et comptable publique fait désormais l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage inter agence et le choix du progiciel, acté fin 2015, a fait l'objet d'une commande groupée d'achat de licences et pour trois des 6 agences, des développements nécessaires dès 2016.

Enfin, **les dépenses relatives au remboursement du capital** (d'un montant total de 19,5 M€), incluses dans la masse investissement, **sont proches de celles de 2014 (22 M€), et conformes à la prévision.**

Recettes

Les recettes globales des agences de l'eau présentent une diminution de 32,7 M€ de 2014 à 2015, hors reprises sur amortissements et provisions, et un écart positif de 84,5 M€ par rapport à la prévision. Leur évolution provient de la baisse des recettes de redevances (voir supra), bien que supérieures aux prévisions, de 2014 à 2015, alors que les retours d'avances sont sensiblement stables.

Les recettes issues des redevances ont baissé de 31,3 M€ de 2014 à 2015, et sont supérieures de 83,7 M€ à la prévision. En effet, les redevances ont diminué dans 4 agences de l'eau :

Par ailleurs, comme prévu, la tendance relative à l'évolution des remboursements d'avances semble s'inverser, du fait de l'accroissement des avances consenties de 2010 à 2012. Ainsi, les retours d'avances progressent de 2 M€ de 2014 à 2015, et sont supérieurs de 5,2 M€ à la prévision.

Enfin, il est à noter que le recouvrement de certaines redevances est mutualisé depuis plusieurs années : recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses par l'agence de l'eau Artois-Picardie, de la redevance pour protection des milieux aquatiques par l'agence de l'eau Adour-Garonne, de la redevance élevage par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et ce pour le compte des 5 autres agences.

Effectifs

S'agissant des effectifs, les opérateurs doivent se conformer à un effort de maîtrise des emplois publics comparable à celui fourni par l'État. Les plafonds d'emplois annuels des agences de l'eau sont ainsi en baisse constante depuis l'année 2010.

La note du Premier ministre relative au budget pluriannuel 2011-2013 du ministère en charge de l'Environnement, en date du 11 mai 2010, avait ainsi imposé aux opérateurs une diminution en moyenne de 1,5 % chaque année de leurs emplois. La lettre de cadrage du Premier ministre relative au budget pluriannuel 2013-2015, en date du 28 juin 2012, a imposé un taux d'effort de -2,5 % en moyenne par an sur les plafonds d'emplois pour la période 2013-2015. Les lois de finances successives ont réduit en conséquence le plafond d'autorisations d'emplois des agences de l'eau.

Le plafond d'autorisations d'emplois au titre de l'année 2015 a été établi à 1 744 ETPT, et le schéma d'emplois a été fixé à -38 ETP.

Évolution des effectifs entre 2010 et 2015

Agences de l'eau	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Plafond en ETP (*)	1 890	1 868	1 851	1 791	1 747	1 708,3
Exécution	1 853,7	1 834,2	1 829,9	1 782,4	1 745,3	1 707,9
Plafond en ETPT (**)						1 747
Exécution						1 740,6

(*) Pour mémoire, depuis 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'Etat était fixé en ETP chaque année au sein des lois de finances (Cf. Article 64 de la loi de finances pour 2008). La recommandation n°3 du rapport de l'IGF sur « l'Etat et ses agences » a fixé comme objectif principal d'harmoniser le mode de décompte des emplois entre l'Etat et ses opérateurs en déclinant pour chacun d'eux un plafond d'emplois en ETPT et un schéma d'emplois en ETP.

(**) Ainsi, à compter du PLF 2015, la fixation du plafond d'emplois des opérateurs de l'Etat en ETPT est rendue obligatoire (Cf. Circulaire 1BPB-14-3358 du 15 janvier 2014 relative au lancement de la procédure budgétaire 2014), l'année 2014 ayant servi de point de référence pour établir une correspondance entre les ETP et les ETPT. Le schéma d'emplois reste en ETP.

Le plafond d'emploi désormais exprimé en ETPT depuis 2015 tient compte d'agents mis à disposition de l'ONEMA par les agences de l'eau. Comme précisé en complément du tableau (*) et (**), il n'y a plus de plafond d'emploi en ETP à compter de 2015. Seul un schéma d'emploi est appliqué à l'atterrissage en ETP de fin 2014."

Le tableau ci-après présente l'équilibre financier des six agences de l'eau à fin 2015, à partir de la somme des comptes financiers de 2008 à 2015 approuvés par leurs conseils d'administration.

TABLEAU 6 – Équilibre financier des 6 agences de l'eau à fin 2015

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015
Charges	1- Interventions	1 661 682	1 648 365	1 809 914	1 870 328	2 029 699	1 941 025	1 909 631	1 899 408
	dont subventions versées	1 501 025	1 471 843	1 606 779	1 581 489	1 713 172	1 639 509	1 650 154	1 624 392
	dont contribution à l'ONEMA	108 032	108 000	108 000	108 000	108 000	145 001	130 500	137 000
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	0	15 852	33 405	26 653	36 683	40 679	40 880	40 875
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	49 570	49 415	57 000	58 812	64 036	67 238	61 159	65 793
	dont frais financiers liés aux interventions	3 054	3 255	4 724	2 669	4 250	3 062	4 606	2 141
	dont provisions pour charges (68158)	0	0	0	64 029	102 783	44 621	21 572	28 483
	2- Personnel	112 657	118 761	122 653	126 333	127 506	126 394	123 120	124 015
	dont personnel en fonction à l'agence	106 693	112 020	119 694	112 843	112 639	112 028	110 869	111 914
	3- Fonctionnement courant	119 585	92 736	94 028	120 683	96 878	82 201	299 213	281 850
Dont fonctionnement encadré	36 368	35 362	35 551	30 926	30 162	27 143	25 374	25 581	
dont amortissements et provisions (68)	13 739	20 262	20 860	24 639	22 930	20 433	22 224	22 981	
TOTAL CHARGES	1 893 924	1 859 862	2 026 595	2 117 344	2 253 083	2 148 620	2 331 964	2 275 273	
Produits	1- Redevances	1 876 695	1 923 181	1 775 084	2 044 436	2 243 367	2 197 023	2 322 616	2 291 304
	Redevances pour prélèvement	266 144	329 505	305 109	346 371	355 728	340 785	379 723	360 911
	dont prélèvement collectivités – AEP	198 337	251 311	230 206	258 610	273 639	251 399	265 133	252 822
	dont prélèvement agriculture – irrigation	9 101	12 669	16 825	19 487	18 890	16 645	16 022	14 291
	dont prélèvement industries	58 706	65 525	58 078	68 274	63 199	70 666	96 568	93 798
	Industries - Alimentation d'un canal	0	245	282	727	2 479	1 250	1 637	1 419
	Industries - Refroidissement industriel	0	6 000	6 226	6 751	6 632	10 103	7 665	9 371
	Industries - Hydroélectricité	3 063	9 007	7 922	13 395	7 526	15 679	35 071	31 272
	Industries - Autres usages économiques	3 640	47 501	43 575	47 362	47 538	43 432	52 195	51 737
	Redevances pour autres usages	1 364	9 965	12 277	8 577	10 100	9 070	8 933	9 058
	dont obstacle sur cours d'eau	0	226	206	190	282	216	254	246
	dont protection milieu aquatique	1 017	9 558	8 961	7 868	8 560	8 421	8 099	8 230
	dont stockage en période d'étiage	37	138	320	519	1 258	433	580	582
	dont contributions volontaires	310	43	2 790	0	0	0	0	0
	Redevances pour pollution et collecte	1 609 187	1 583 711	1 457 898	1 677 391	1 873 704	1 842 612	1 930 217	1 917 550
	dont collectivités	1 492 614	1 432 708	1 315 811	1 526 556	1 642 745	1 644 280	1 704 510	1 684 149
	Collectivités - Pollution	99 436	832 537	826 155	938 250	1 012 316	1 040 389	1 078 254	1 065 010
	Collectivités - Collecte	69 294	579 116	469 786	571 020	616 846	598 354	623 732	618 870
	Collectivités - Contraveleur	171 124	21 092	19 890	17 276	13 583	5 627	2 525	268
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	5 565	57 224	78 778	85 870	98 374	106 324	113 724	133 122
	Agriculture - Elevage	661	3 679	2 183	4 007	3 459	3 245	3 363	3 540
	Agriculture - Pollutions diffuses	120	53 130	76 228	81 849	85 913	103 079	110 361	129 581
	dont industries	111 008	93 779	63 109	64 965	131 585	92 008	111 983	100 279
	Industries - Pollution	19 825	71 238	54 129	58 856	107 311	77 079	84 712	81 420
	Industries - Collecte	8	15 828	8 126	6 003	34 170	14 929	17 271	18 859
	2- Gestion courante	51 320	32 416	26 604	90 417	113 707	337 463	153 593	85 254
	Autres produits	51 320	32 416	26 604	90 417	113 707	337 463	153 593	85 254
	dont personnel MAD	5 964	6 741	2 959	1 992	3 300	1 617	695	330
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	4 473	3 349	4 432	3 211	2 374	14 406	7 470	6 398
	dont reprises sur provisions (78)	8 646	9 422	5 531	5 325	6 539	5 987	7 298	7 068
dont reprises sur provisions pr charges (78158)				64 369	82 274	296 420	125 935	59 569	
TOTAL PRODUITS	1 928 015	1 955 597	1 801 688	2 164 169	2 357 074	2 534 486	2 476 209	2 376 558	
Résultat	= Produits - charges	34 091	95 735	-224 907	46 825	103 991	385 866	144 245	101 285
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	120 735	208 473	36 413	109 468	213 418	172 793	61 723	87 303,09
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	82 158	102 917	246 062	44 426	72 760	25 099	7 112	1 239,08
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	207 823	220 001	289 796	302 340	416 620	334 472	312 408	252 706,79
	Autres dépenses d'investissement	18 912	17 565	11 559	12 691	13 655	8 907	9 191	11 263,67
	Remboursement Capital	5 000	17 767	41 528	41 596	48 164	11 691	22 003	19 519,38
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	313 893	358 250	588 943	401 053	551 199	380 169	350 716	284 731	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	329 583	304 907	297 495	293 761	279 188	273 289	268 011	270 051,11
	Cessions d'immobilisations 775	1 048	112	95	1 029	1 411	143	553	89,42
	Autres ressources en capital	3 933	23 730	17 245	2 176	116 173	9 688	785	937,38
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	455 297	538 222	351 248	406 435	610 190	455 913	331 072	358 381	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	141 404	179 972	-237 695	5 382	58 991	75 744	-19 642	73 650
Pour mémoire	FDR au 31/12	488 057	675 102	437 409	443 448	501 586	577 332	557 691	631 342
	Besoin en FDR au 31/12	358 506	518 858	261 929	277 738	227 448	227 446	226 214	219 141
	Trésorerie au 31/12	129 551	156 244	175 480	165 710	244 100	349 886	331 477	412 200

NB : Les recettes de redevances figurant dans ce tableau représentent la totalité des titres émis chaque année par les 6 agences de l'eau, y compris les majorations pour paiements tardifs. Aussi, notons que le plafond de redevances fixé à 2,3 Md€ annuels est calculé après déduction du montant de la contribution annuelle des agences de l'eau à l'ONEMA, ainsi que du reversement de la part de la redevance pollutions diffusées à l'ONEMA (soit pour 2015, plafond de redevances = 2 291,3-137-41-majorations de l'ordre de 3,9 M€, soit un plafond de 2 109,37 M€).

Données propres à chaque agence de l'eau

1. Agence de l'eau Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne est le 3^e bassin par la superficie et le 4^e par la population (7 millions d'habitants). Il est le 3^e bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ). Il compte 33 000 km de linéaire de cours d'eau et 450 km de littoral. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 2,5 milliards de m³, dont 40 % pour l'irrigation et le reste à parts égales pour l'industrie et l'eau potable.

En 2005, 52 % des masses d'eau du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2015. Les travaux menés depuis, et notamment en 2009, ont conduit à caractériser 48 % des masses d'eau de rivière en bon état écologique (94 % en bon état chimique), et 57 % des nappes souterraines en bon état chimique (77 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2009-2015 a identifié 3 priorités : réduire les pollutions diffuses de toutes origines, notamment dans les secteurs considérés comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable, préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières et nappes en été et en automne en mettant en place une gestion plus économe et rationnelle de la ressource en eau.

L'objectif était d'atteindre 60 % de cours d'eau, 39 % des masses d'eau côtières et de transition, et 58 % des masses d'eau souterraines en bon état en 2015. Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 4,1 Md€, dont notamment 29 % pour l'assainissement collectif, 29 % pour la restauration des milieux aquatiques et 22 % pour la réduction des rejets diffus agricoles.

Le siège de l'agence de l'eau Adour Garonne est à Toulouse. L'agence compte 4 autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

La réalisation du programme d'intervention en 2015 s'élève à 260,45 M€ au total, soit 239,63 M€ hors reversement au bénéfice du budget général de l'État de 20,8 M€. Le niveau d'engagement est donc légèrement en baisse par rapport à celui de 2014 (248,08 M€ hors prélèvement État), à périmètre constant. Toutefois, la comparaison aux prévisions initiales est délicate du fait du retard de signature préalable de conventions à renouveler ou à mettre en place avec les autres partenaires financiers constaté les deux premières années de mise en œuvre du 10^e programme et du report de la totalité des sous-exécutions 2013 et 2014 sur l'année 2015. Notons que le taux d'exécution globale du 10^e programme à fin 2015 atteint 41 %, sachant que le niveau des engagements et leur évolution peuvent être variables selon les secteurs d'activité concernés.

En effet, si globalement le taux de réalisation du 10^e programme en matière de lutte contre la pollution est de 37,4 % à fin 2015, il s'élève à 53,9 % pour la lutte contre la pollution industrielle, alors qu'une chute des aides accordées est observée en 2015 dans ce domaine (11,93 M€ contre 28,61 M€ en 2014). En effet, l'année 2014 avait été exceptionnelle du fait de la dynamique liée à l'anticipation par les industriels du changement des règles européennes d'encadrement des aides prévue en 2015, devant se traduire par une réduction de l'ordre de 10 points des taux de cofinancements. Par ailleurs, les aides consenties pour les travaux de mise en conformité des stations d'épuration (29,51 M€) sont relativement stables par rapport à celles de l'année précédente (28,23 M€), après une baisse importante de 2012 à 2014, et atteignent 34,1 % des prévisions sur la durée du programme à fin 2015. Les aides engagées pour les travaux sur les réseaux connaissent une légère baisse pour s'établir à 17,11 M€ (contre 19,55 M€ en 2014), et sont réalisées à hauteur de 30,9 % en cette fin de troisième année de mise en œuvre du programme. Cette situation reflète un certain ralentissement des engagements des collectivités, du fait notamment des incertitudes liées à la réforme de l'organisation territoriale des collectivités. Les aides allouées en matière de lutte contre la pollution agricole sont, quant à elles, en progression avec 10,11 M€ contre 6,71 M€ en 2014, et représentent, fin 2015, 22,3 % sur la totalité du programme. Ce niveau d'engagement demeure toutefois en-deçà des prévisions en raison de la transition entre le Programme de Développement Rural Hexagonal et les nouveaux Programmes de Développement Régional Régionaux 2014-2020.

S'agissant de la gestion des milieux, à fin 2015, le taux d'exécution du 10^{ème} programme est de 42,86 %. Aussi, le rythme des engagements dans ce domaine prioritaire demeure globalement satisfaisant. Les aides attribuées pour la restauration et la gestion des milieux maintiennent une dynamique soutenue avec 36,35 M€ d'aides accordées en 2015, en légère hausse (33,9 M€ en 2014). Elles atteignent ainsi 52 % de la prévision sur la durée totale du programme. En matière de gestion quantitative de la ressource, notons une diminution des engagements avec 8,27 M€ (contre 16,53 M€ en 2014) et un taux d'exécution des prévisions sur 6 ans de 37,9 %. Enfin, les interventions pour les travaux en matière d'eau potable augmentent de 2014 à 2015 (19,6 M€ contre 13,6 M€ en 2014) mais demeurent cependant en deçà des prévisions avec un taux de réalisation de 36,6 % fin 2015.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2015 de l'agence s'élevait en dépenses à 298,6 M€ (dont 2,3 M€ de dotations aux amortissements). Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs portant le montant total des dépenses à 292,5 M€ (dont 2,3 M€ de dotations aux amortissements). Les dépenses réelles ont atteint 286 M€ (dont 1,4 M€ de dotations aux amortissements). Ainsi, le budget a été exécuté en dépenses à hauteur de 96 % des prévisions initiales, soit un taux d'exécution supérieur à celui des deux premières années de mise en œuvre du 10^{ème} programme.

En effet, s'agissant plus particulièrement des aides versées, le taux d'exécution des dépenses d'intervention s'élève à 99,8 % (contre 88,5 % en 2014), dont 91,3 % dans le domaine de la lutte contre la pollution et 114,1 % dans le domaine de la gestion des milieux. Jusque fin 2014, les engagements tardifs ou décalés en fin d'exercice avaient conduit à une sous-consommation des crédits de paiement relatifs aux interventions. Toutefois, comme cela était prévu, l'année 2015 marque la reprise d'un rythme d'engagements et des demandes relatives aux paiements qui se traduit par un taux de réalisation des versements d'aides proche de 100 %. De plus, les dépenses d'interventions poursuivent leur progression depuis la première année de mise en œuvre du 10^{ème} programme (207,3 M€ contre 199,9 M€ en 2014 et 188,7 M€ en 2013), avec une hausse issue principalement des subventions versées, les avances demeurant à un niveau proche de celui de 2014, de l'ordre de 17,6 M€.

Par ailleurs, les recettes dites « encaissables » (hors reprises sur provisions) ont été réalisées à hauteur de 101,2 %. Ce taux d'exécution satisfaisant s'explique à la fois par des émissions de redevances proches des prévisions (100,8 %), traduisant notamment la performance des services redevanciers et de la chaîne comptable, et des remboursements d'avances conformes aux prévisions (103,7 %). L'écart entre retours d'avances et versements d'avances demeure positif encore cette année, mais tend à s'amoinrir et la tendance attendue devrait s'inverser dès 2016.

Ainsi, pour la cinquième année consécutive, le résultat apparaît positif (18,8 M€ contre 33,4 M€ en 2014). Il doit toutefois être corrigé de 20,2 M€, montant de la reprise sur provisions pour charges d'intervention enregistré fin 2015 (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011 exposée précédemment), qui traduit la diminution des restes à payer sur les engagements de l'agence sous forme de subventions de 2014 à 2015. Le résultat net est donc déficitaire à hauteur de 1,3 M€ (contre un bénéfice de 16,8 M€ 2014). Notons que le montant total de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 255,06 M€ fin 2015, sachant que le total des restes à payer en avances remboursables et subventions atteint 333 M€ au 31/12/2015 (contre 369 M€ au 31/12/2014).

Soulignons également que l'agence est aujourd'hui triplement certifiée pour l'ensemble de ses activités et de ses sites, qu'elle a poursuivi, dans le cadre de son système de management de la qualité, sa politique de simplification interne dans les domaines des redevances, des modalités d'instruction des règles du programme et de la gestion documentaire, et que les commissaires aux comptes ont conclu à une certification des comptes 2015 sans réserve. Les bénéfices attendus de la convention de contrôle partenarial entre l'ordonnateur et l'agent comptable sous l'égide de la DGFIP, signée en octobre 2014, qui s'inscrit dans la démarche de contrôle interne comptable, ont visé à supprimer les contrôles redondants, raccourcir les délais de paiement et réduire de manière significative les copies de pièces.

La stratégie financière menée au sein de l'agence s'est traduite depuis 2011 par un haut de bilan structuré et le dégagement d'une capacité d'autofinancement. Toutefois, en 2015, la CAF présente une valeur négative, soit une insuffisance d'autofinancement de l'ordre de 0,3 M€ (contre 15 M€ de CAF fin 2014). Le niveau de fonds de roulement à hauteur de 142,7 M€ (contre 143,6 M€ fin 2014), équivalent à 6 mois de dépenses décaissables, va permettre de couvrir les restes à payer et donner une latitude à l'agence pour adapter la seconde partie du 10^{ème} programme aux futurs enjeux dans un contexte contraint, sans nécessiter un recours à une augmentation des redevances pour assurer la soutenabilité des dépenses futures. Le fonds de roulement couvre ainsi 43 % des

restes à payer (dont 44 M€ d'avances remboursables attribuées) et demeure nécessaire pour faire face à la poursuite de la montée en puissance des paiements à venir sur les engagements dans les années ultérieures.

Notons enfin que l'agence a contribué au prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau de 175 M€ en 2015 au bénéfice du budget général de l'État à hauteur de 20,8 M€.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Adour-Garonne et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 1er décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet le même jour.

26 SAGE sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le bassin. En matière de SAGE approuvés mis en œuvre, l'objectif 2015 est pratiquement atteint : 12 SAGE ont été approuvés dont 2 nouveaux SAGE qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en 2015 : le SAGE Adour amont (19/03/2015) et le SAGE Côtiers Basques (08/12/2015). Globalement, fin 2015, plus de la moitié du bassin est couverte par un projet territorial.

Pour la troisième année consécutive, l'objectif de publication des données du programme de surveillance produites par l'agence de l'année n-1 sur le portail avant le 30 septembre de l'année n a été atteint.

Environ 9 000 demandes d'informations environnementales sont parvenues à l'agence de l'eau en 2015. La majorité (données environnementales) est traitée via le portail de bassin, environ 150 à 200 par an restent à traiter hors portail. Pour ces dernières, en 2015, entre 90 % et 95 % (selon les trimestres et la complexité des questions) ont été traités dans un délai inférieur à un mois : ce taux atteignant ainsi le même niveau qu'en 2013. Il est à noter que le portail de bassin a totalisé en 2015 environ 83 700 visites en 2014 et 75 000 téléchargements de données archivées.

L'indicateur de contexte indique que 32 % des stations du réseau de contrôle de surveillance en 2014 pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux est en recul pour la première fois depuis le début du Xe programme (40 % en 2014). A noter cependant que les masses d'eau en qualité médiocre et mauvaise sont en nette régression depuis 2007, au profit des masses d'eau en qualité moyenne. Le nombre de stations suivies sur le bassin a été multiplié par 3 depuis 2010 pour l'hydrobiologie et par 2 pour les rivières et les eaux souterraines depuis 2007.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 94,4 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, soit un chiffre très proche de la cible de 95 % et en progression pour la première fois depuis le début du Xe programme.

Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'élève à 17 % en 2015, ce qui est, pour la deuxième année consécutive, supérieur à la prévision. Tous les établissements ayant une obligation réglementaire de mise en place du suivi régulier des rejets l'ayant déployé en 2013, l'augmentation du taux pour la deuxième année consécutive (15 % en 2014), s'explique par l'agrément de nouveaux sites industriels volontaires et par la réduction du nombre de sites redevables.

Enfin, 0,81 % des ressources de l'établissement ont été consacrés à des actions de solidarité internationale, en progression par rapport à 2014 (0,6 %). 35 projets concernant 19 pays différents ont ainsi été soutenus pour un montant total d'aide de 2,5 M€.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive (Eaux Résiduaires Urbaines) ERU, fin 2015, il reste à aider la mise en conformité de 2 stations sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (Saint-Flour et Aurillac, pour une cible fixée à 1) et une station à échéance 2017.

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, après une année 2014 conjonctuellement très faible (339 ha de MAET aidés pour un objectif de 1500 ha) en raison de la nouvelle programmation agricole et de la mise en place de la décentralisation de cette politique aux régions, la dynamique de contractualisation a repris. Toutefois, les données 2015 ne sont pas disponibles, l'instruction étant encore en cours en raison de diverses raisons

externes à l'agence de l'eau (difficultés juridiques de conventionnement en paiement associé avec l'Agence de Service de Paiement et les Régions, indisponibilité des nouveaux outils informatiques permettant l'instruction des dossiers par les directions départementales des territoires).

En matière de protection des captages, 66 captages avaient été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2010-2015 dont 57 dit « Grenelle ». En 2015, le nombre de captages qui fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral) s'est maintenu à 54 comme en 2014 pour une cible de 56. L'agence de l'eau indique que 3 captages situés dans le département des Deux-Sèvres ne font pas l'objet d'actions car les collectivités ont prévu leur abandon. 53 captages prioritaires répertoriés au SDAGE bénéficient d'au moins une demande de MAE aidée ou programme spécifique, ce qui est conforme à la cible pour la deuxième année consécutive. Pour information, le SDAGE 2016-2021 prévoit d'œuvrer sur 31 champs captant : une évolution de la cible de l'indicateur est prévue en conséquence pour le reste du programme.

S'agissant de l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, 1 510 km de cours d'eau ont été restaurés avec une aide de l'agence. Pour la première fois depuis le début du Xe programme, ce chiffre est inférieur à la cible (2 000 km) et est en recul (2391 km en 2013 et 2703 km en 2014), compte-tenu notamment de la complexité croissante des opérations financées.

En 2015, ce sont 1 145 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 78 ha pour de l'acquisition. Le résultat global est supérieur aux prévisions (300 ha dont 100 ha en acquisition). Le recul par rapport à 2014 (1 831 ha) s'explique par le caractère exceptionnel d'une opération cette année-là.

En matière de restauration de la continuité écologique, 56 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2015 dont 43 ouvrages en liste 2 (79 en 2014 - liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). Ce résultat est inférieur à la prévision (100) qui avait été établie en référence au résultat notable de l'année 2014 (92).

L'agence a accordé 33,7 M€ d'aides au titre du programme solidarité urbain rural (contre 22,8 M€ en 2014 et 20 M€ en 2013), en deçà de son objectif de 37 M€ pour 2015. Comme en 2014, l'essentiel a été consacré à l'assainissement (21,6 M€) mais cette proportion est en recul (64 % contre 78 %).

Pour la troisième année consécutive, les objectifs (2 500) sont largement atteints concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence : 3 018 réhabilitations. Cette dynamique, impulsée par l'agence de l'eau et relayée par les collectivités qui considèrent l'assainissement non collectif comme une solution pertinente, se poursuit.

Via les dossiers d'aide de 2015, 5 942 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés en cumulé depuis le début du X^e Programme (3 508 kg en 2014). Ceci est supérieur à la cible (3 000 kg). Ce résultat traduit d'une part, la mise aux normes des pressings en réduisant les rejets de perchloréthylène dans le cadre d'un accord signé depuis 2013 avec la profession, et d'autre part, d'importants travaux dans le secteur papetier qui ont permis de fortes réductions de substances dangereuses.

Pour la troisième année consécutive, le nombre de contrats aidés visant à la limitation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux est conforme à la cible, fixée à 2 (1 en 2014).

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, 11 M€ ont été dépensés en 2015, dont plus de la moitié (6,5 M€) dans la lutte contre les fuites dans les réseaux collectifs de l'AEP ou de l'irrigation. Bien que ce montant soit en recul par rapport à 2014 (16 M€), il continue à être supérieur aux 7 M€ en moyenne par an sur le IX^{ème} programme. Il est à noter que l'agence a lancé un important appel à projet dédié à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable en octobre 2015 (enveloppe de 20 M€, augmentée par la suite).

Enfin, 14 organismes uniques de gestion collective de l'eau en irrigation ont bénéficié en 2015 des aides de l'agence de l'eau, ce qui est conforme à la cible et identique à 2014.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, l'agence a poursuivi l'amélioration de ses méthodes de travail et l'optimisation de son organisation pour renforcer le principe de territorialisation, axe majeur de son projet d'établissement 2010-2015 visant à rationaliser ses moyens et son organisation interne. Une nouvelle délégation a ainsi été créée, regroupant deux unités territoriales, afin de consolider la gestion des territoires par sous-bassin,

rechercher des synergies entre les deux anciennes délégations et des gains de productivité. De plus, afin de gérer au mieux les effectifs, favoriser la mobilité et adapter les compétences aux enjeux et aux efforts nationaux, le département ressources humaines s'est attaché au développement d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, contribuant à préciser, développer, abandonner des compétences et mettre ainsi en adéquation moyens - missions avec une formation adaptée et des mesures d'accompagnement clairement identifiées.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche collective d'amélioration du dispositif de prévention des risques psychosociaux, l'agence a créé une mission d'expertise pour gérer les situations de stress et de souffrance au travail afin d'analyser les causes de risques et d'élaborer un plan d'actions interne.

Par rapport à 2014, 2015 a été une année riche en mobilité du personnel (23 mouvements dont 10 en externe), les mesures d'accompagnement et plans de formation mis en place par l'agence ont ainsi permis une progression de la mobilité, principalement interne, faisant suite au réel changement de politique RH en matière de recrutement depuis quelques années.

Enfin, l'un des axes prioritaires de la gestion des ressources humaines que constitue la formation professionnelle s'est traduit par le fait que 90 % du personnel a bénéficié d'une formation avec une moyenne de 4 jours par agent.

Les emplois au 31 décembre 2015 s'élèvent à 252,74 ETP (contre 255,54 ETP fin 2014) soit une diminution de 2,8 ETP, respectant strictement le schéma d'emploi. Le nombre d'ETPT demeure stable à hauteur de 252,5 ETPT en réalisation en 2015, sachant que le plafond d'emplois 2015 était fixé à 256 ETPT. Les dépenses de personnel font apparaître, pour la troisième année consécutive, une baisse de 0,1 % (contre 0,5 % l'an dernier), la consommation de la masse salariale étant quasi équivalente à celle de 2014, et ce malgré l'augmentation des charges de sécurité sociale.

Démarrés début 2010, les efforts engagés par l'agence en matière de réduction des dépenses de fonctionnement se sont poursuivis à un rythme soutenu. En 2015, ces dépenses font apparaître une baisse à hauteur de -12,9 % par rapport au budget 2014, alors que l'objectif fixé était une réduction de -5 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2015. Ainsi, elles s'élèvent à 2,29 M€ en 2015 (contre 2,39 M€ en 2014). L'objectif est donc largement dépassé du fait à la fois d'une sous-consommation de certains postes (énergie, frais postaux, achats de fournitures informatiques, ...) et de la baisse des frais de déplacements.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

En 2015, avec 264,18 M€, les redevances représentent 92 % des recettes de l'agence, comme en 2013 et 2014. Elles sont en diminution par rapport à 2014 (-4,8 %). Cette diminution est principalement due au fait qu'en 2015, la liquidation de la redevance prélèvement sur la ressource en eau des collectivités a été simplifiée en procédant à la suppression totale de l'acompte (acompte 2015 suite au solde de la redevance 2014). 84 % des recettes (contre 79 % en 2013) proviennent des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte et 15 % (contre 21 % en 2013) des redevances pour prélèvement.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances pour pollution et collecte ont augmenté de 1,7 %, passant de 218,2 M€ en 2014 à 221,85 M€ en 2015. Cette faible évolution confirme les prévisions de stabilisation de ces recettes conformément aux prévisions envisagées lors de l'élaboration du 10^e programme relatif aux années 2013 à 2018. Ainsi, la redevance pour pollution d'origine domestique est passée de 125,9 M€ en 2014 à 125,67 M€ en 2015 (-0,2 %). La redevance pour pollution d'origine non domestique (industrie) a augmenté plus sensiblement, passant de 8,2 M€ à 8,37 M€ (+2 %).

Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de redevances pour prélèvement issues de la LEMA ont diminué, passant de 57 M€ en 2014 à 40,23 M€ en 2015 (-29 %). Cette baisse s'illustre notamment par une importante diminution de recettes au titre de la redevance prélèvement pour « alimentation en eau potable » (-38 %). Plus sensiblement, une diminution de recette pour les prélèvements de l'industrie (-7 %) est observée. Il est à noter également une baisse de 33 % (5,54 M€ en 2015 contre 8,32 M€ en 2014) de la redevance pour prélèvement due pour les usages agricoles, expliquée avec une forte pluviométrie constatée au cours de l'année 2015.

Recettes des autres redevances

La redevance pour pollutions diffuses de l'agence a augmenté de 18,7 % entre 2014 et 2015 passant de 19,64 M€ à 23,31 M€. Le législateur a mis en place en 2015 l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances, ce qui a entraîné un effet de sur-achat en 2014 en vue du stockage, qui est mis en évidence sur le volume de titre émis en 2015.

Par ailleurs, la recette de la redevance pour protection du milieu aquatique demeure en 2015 stable à 1,72 M€ au regard de 2014. La collecte de cette redevance, assurée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, est mutualisée depuis 2011.

La recette pour stockage d'eau en période d'étiage, passe de 547 K€ en 2014 à 353 K€ en 2014 (-35 %) en raison principalement de la climatologie.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10^e programme), sa situation financière fin 2015, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

Attention : dans ces tableaux, le niveau de contribution de chaque agence, pour 2017, au prélèvement annuel de 175 M€ sur leur fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.

**Autorisations de programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2015 :
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018**

en M€		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X ^{mes} programm.
		Subventions	Prêts et avances													
I. Lutte contre la pollution	11 Installations traitement des eaux usées domestiques et industrielles	28,01	6,79	27,45	6,78	28,12	1,39	26,50	4,39	63,77	3,61	65,77	1,65	278,65	24,75	303,40
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles et des eaux pluviales	21,33	1,72	18,30	3,85	17,50	-0,39	28,06	3,56	42,38	9,13	42,18	5,18	179,28	23,74	203,02
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	6,53	8,16	14,94	13,67	8,88	2,06	12,05	7,06	7,37	8,17	7,51	8,17	69,48	45,62	106,10
	14 Elimination des déchets	2,86	0,00	2,88	0,90	0,82	0,00	2,92	0,00	4,91	0,00	4,01	0,00	17,28	0,00	17,29
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2,85	0,00	2,89	0,90	3,28	0,00	3,09	0,00	2,85	0,00	2,88	0,00	17,60	0,00	17,60
	17 Prêts de performance épuratoire	27,21	0,00	29,96	0,90	33,31	0,00	30,00	0,00	33,34	0,00	33,34	0,00	178,07	0,00	178,07
	18 Lutte contre la pollution agricole	9,50	0,00	8,41	0,90	10,11	0,00	18,74	0,00	34,80	1,25	34,00	1,25	114,96	2,80	117,76
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total I. Lutte contre la pollution	111,34	16,66	182,72	14,86	100,65	5,86	142,16	12,95	185,52	24,45	185,52	24,45	837,51	96,91	934,42
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	19,88	0,00	16,23	0,90	8,16	0,11	27,79	0,59	28,26	2,13	20,28	2,12	112,77	8,25	121,02
	23 Protection de la ressource	3,61	0,00	2,70	0,90	3,01	0,00	14,06	0,00	2,82	0,00	2,82	0,00	28,77	0,00	28,77
	24 Restauration et gestion des écosystèmes aquatiques	25,26	0,00	33,88	0,90	38,25	0,00	62,19	0,83	31,23	1,02	31,31	1,02	209,05	2,80	211,85
	25 Eau potable	23,10	3,78	8,74	4,88	17,41	2,26	33,09	7,00	28,89	5,25	26,89	3,25	136,19	28,32	164,51
	28 Purification et gestion à l'échelle du bassin	2,72	0,00	3,20	0,90	3,17	0,00	3,59	0,00	3,32	0,00	3,32	0,00	19,25	0,00	19,25
Total II. Gestion des milieux	84,58	3,78	64,88	4,86	68,63	2,37	116,59	8,53	84,52	8,49	84,52	8,49	497,03	36,46	533,49	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	2,22	0,00	4,49	0,90	4,20	0,00	7,00	0,00	8,24	0,00	8,24	0,00	34,40	0,00	34,40
	32 Connaissance environnementale	9,45	0,00	10,01	0,90	13,75	0,00	14,00	0,00	13,47	0,00	13,47	0,00	74,10	0,00	74,10
	33 Actions internationales	2,81	0,00	1,78	0,90	2,80	0,00	2,79	0,00	2,38	0,00	2,38	0,00	14,48	0,00	14,48
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	1,42	0,00	1,80	0,90	1,86	0,00	2,00	0,00	2,22	0,00	2,22	0,00	11,52	0,00	11,52
Total III. Conduite et développement des politiques	15,90	0,00	17,07	0,00	22,50	0,00	25,79	0,00	26,49	0,00	26,49	0,00	134,50	0,00	134,50	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3,33	0,00	2,84	0,90	2,70	0,00	3,12	0,00	3,23	0,00	3,23	0,00	18,26	0,00	18,26
	42 Immobilisations	1,17	0,00	0,90	0,90	1,33	0,00	1,09	0,00	4,85	0,00	4,85	0,00	16,09	0,00	16,09
	43 Dépenses de personnel	17,33	0,00	17,26	0,90	17,23	0,00	18,01	0,00	19,39	0,00	19,39	0,00	108,61	0,00	108,61
	44 Charges de régularisation	0,50	0,00	0,56	0,90	0,87	0,00	1,00	0,00	0,84	0,00	0,84	0,00	4,67	0,00	4,67
	45 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
	48 Dépenses courantes liées aux interventions	1,92	0,00	2,19	0,90	2,18	0,00	2,49	0,00	2,34	0,00	2,34	0,00	13,77	0,00	13,77
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,01	0,00	0,00	0,90	0,29	0,00	1,00	0,00	1,15	0,00	1,15	0,00	3,72	0,00	3,72
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses	24,22	0,00	23,63	0,00	24,60	0,00	28,64	0,00	32,00	0,00	31,99	0,00	165,12	0,00	165,12	
V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 59)	50 Fonds de concours ONEMA	20,88	0,00	18,31	0,90	19,34	0,00	20,87	0,00	23,86	0,00	21,82	0,00	129,78	0,00	129,78
	divers concours Ecophyre	7,69	0,00	7,34	0,00	7,29	0,00	8,00	0,00	8,70	0,00	8,70	0,00	48,63	0,00	48,63
Revenement Budget Etat	0,00	0,00	27,17	0,89	26,62	0,00	27,87	0,00	27,98	0,00	0,00	0,00	82,25	0,00	82,25	
Total V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 59) et prélevement Etat	20,88	0,00	48,89	0,00	39,96	0,00	42,85	0,00	42,64	0,00	21,82	0,00	213,14	0,00	213,14	
Total	256,43	20,39	254,98	20,66	255,82	5,43	359,15	24,83	371,18	33,83	359,34	33,83	1 847,10	133,17	1 980,27	

**Crédits de paiement de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2015 :
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018**

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>TOTAL pgme.</i>	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		51,51	48,41	41,14	48,99	56,45	61,87	308,28	17,20%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilés et des eaux pluviales		29,13	27,52	25,89	27,09	37,41	44,20	191,75	10,70%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		10,45	14,36	14,77	16,44	21,31	16,53	93,86	5,24%
	14 Elimination des déchets		1,83	1,81	2,13	2,39	3,04	3,53	14,63	0,82%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		1,54	3,02	3,13	3,00	3,33	4,63	19,05	1,06%
	17 Primes de performance épuratoire		27,20	29,87	30,36	30,00	21,77	23,88	163,08	9,10%
	18 Lutte contre la pollution agricole		7,13	6,79	7,25	12,80	15,74	15,93	65,63	3,66%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	Total		128,79	131,78	124,66	141,04	159,44	170,57	856,29	47,77%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		4,49	8,98	10,06	11,69	18,97	18,32	72,41	4,04%
	23 Protection de la ressource		3,34	3,03	2,23	5,38	5,47	5,88	25,33	1,41%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		18,08	25,62	35,21	27,50	30,77	30,02	167,21	9,33%
	25 Eau potable		21,96	19,72	22,31	27,50	35,07	37,65	164,21	9,16%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		1,94	2,98	3,03	3,80	2,61	2,62	15,98	0,89%
Total		49,82	60,34	72,84	74,78	92,89	94,47	445,13	24,83%	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		3,55	2,99	3,79	5,19	4,85	4,81	25,09	1,40%
	32 Connaissance environnementale		9,11	9,18	12,95	12,29	9,21	9,10	61,74	3,44%
	33 Action internationale		2,19	1,63	2,02	2,07	3,43	3,31	14,65	0,82%
	34 Information, communication, etc		1,55	2,49	3,18	2,29	2,88	2,10	13,68	0,76%
Total		16,40	16,29	21,93	21,66	19,57	19,32	115,16	6,42%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors aménagement et hors personnel		2,95	2,65	2,70	2,70	3,91	3,91	18,82	1,05%
	42 Immobilisations		1,17	0,90	1,33	5,77	3,04	3,04	15,25	0,85%
	43 Gestion du personnel		17,33	17,25	17,23	18,01	19,83	19,83	109,48	6,11%
	44 Charges de régularisation		3,21	3,94	1,52	1,00	0,38	0,58	10,83	0,60%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		2,05	2,02	2,18	2,54	1,79	1,79	12,38	0,69%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,29	0,25	0,29	0,16	0,87	0,87	2,74	0,15%
Total		27,00	27,00	25,26	30,18	30,03	30,03	169,50	9,46%	
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		20,08	18,31	19,04	20,87	17,95	17,95	114,21	6,37%
	dont versement Ecophyto		7,69	7,54	7,29	8,00	4,92	4,92	40,36	2,25%
Reversement Budget de l'Etat			0,00	27,57	20,82	21,98	21,98	0,00	92,35	5,15%
Total			20,08	45,88	39,86	42,85	39,93	17,95	206,56	11,52%
TOTAL DES DEPENSES			242,09	281,30	284,56	310,51	341,86	332,33	1 792,64	100,00%

Équilibre financier de l'agence Adour-Garonne en 2015

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015
Charges	1- Interventions	153 818	180 344	209 861	203 099	227 886	225 933	212 403	223 965
	dont subventions versées	136 700	160 635	189 658	172 952	153 754	165 552	163 024	169 679
	dont contribution à l'ONEMA	9 080	9 080	9 080	9 080	9 080	12 195	10 975	11 755
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	3 468	4 054	9 871	7 060	7 888	7 339	7 290
	dont reversements autres agences à l'ONEMA	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	5 923	6 648	6 159	9 276	11 112	10 541	11 044	15 242
	dont frais financiers liés aux interventions	115	513	910	1 919	2 468	-	-	0
	dont provisions pour charges (68156)	-	-	-	-	44 412	29 751	-	-
	2- Personnel	15 430	16 508	17 055	17 602	17 865	17 329	17 247	17 230
	dont personnel en fonction à l'agence	14 856	16 064	16 593	17 125	17 404	17 230	17 246	17 230
	3- Fonctionnement courant	7 052	15 726	10 039	7 519	6 296	6 036	35 498	26 894
	Dont fonctionnement encadré	2 853	3 171	3 562	2 754	2 602	2 437	2 394	2 292
	dont amortissements et provisions (68)	1 630	1 620	3 974	2 277	1 482	1 554	1 604	1 473
TOTAL CHARGES	176 300	212 678	236 955	228 220	252 047	249 298	265 148	267 089	
Produits	1- Redevances	159 989	181 629	200 209	231 096	259 713	265 963	277 577	264 182
	Redevances pour prélèvement	37 322	51 984	52 419	56 419	51 961	48 408	57 108	40 236
	dont prélèvement collectivités – AEP	25 174	35 152	35 053	34 749	35 047	31 938	35 275	21 737
	dont prélèvement agriculture – irrigation	3 242	4 920	6 772	6 769	6 922	9 061	6 819	4 538
	dont prélèvement industries	8 906	11 912	10 594	14 901	9 992	7 409	15 014	13 960
	Industries - Alimentation d'un canal	-	-	56	28	27	20	23	36
	Industries - Réhabilitation industriel	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	3 063	4 833	4 162	8 628	3 401	3 063	7 895	7 458
	Industries - Autres usages économiques	3 940	7 057	6 376	6 245	6 564	3 824	7 096	6 467
	Redevances pour autres usages	1 015	2 109	2 206	1 154	2 598	2 218	2 317	2 094
	dont obstacle sur cours d'eau	-	19	19	19	19	19	24	22
	dont protection milieu aquatique	978	1 994	1 989	864	1 821	1 792	1 746	1 719
	dont stockage en période d'étiage	37	96	198	251	758	407	547	353
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	121 652	127 536	145 584	173 523	205 154	215 337	218 152	221 853
	dont collectivités	109 128	107 708	125 264	147 137	178 464	189 798	188 996	189 984
	Collectivités - Pollution	32 292	87 272	81 701	90 934	116 186	127 050	125 839	125 661
	Collectivités - Collecte	22 124	39 781	43 379	51 176	60 278	62 748	63 137	64 323
	Collectivités - Contrevaieur	54 536	654	185	27	-	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	659	12 629	14 181	18 999	19 012	19 839	20 110	23 494
	Agriculture - Elevage	659	190	177	63	286	161	173	184
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	12 627	14 004	18 936	18 726	19 678	19 937	23 311
	dont industries	11 885	6 999	6 139	7 367	7 678	5 700	9 046	8 374
	Industries - Pollution	87	6 305	5 309	6 710	6 974	4 903	8 209	7 643
	Industries - Collecte	5	688	630	677	704	795	837	731
	2- Gestion courante	4 129	2 459	3 752	13 066	1 999	1 108	20 992	21 733
	Autres produits	4 129	2 459	3 752	13 066	1 999	1 108	20 992	21 733
	dont personnel MAD	574	444	482	477	461	99	1	-
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	634	320	662	522	151	-	408	487
	dont reprises sur provisions (78)	1 918	816	1 311	1 467	411	97	3 348	471
dont reprises sur provisions pr charges (78156)	-	-	-	9 536	-	-	16 612	20 159	
TOTAL PRODUITS	164 118	184 088	203 961	244 162	261 712	267 071	298 569	285 916	
Résultat	= Produits - charges	-12 182	-28 490	-32 994	15 942	9 665	17 773	33 421	18 826
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement				7 223	55 120	49 135	15 042	
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	12 493	27 625	30 358					298
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	22 140	23 141	15 685	15 278	24 306	23 125	16 856	17 648
	Autres dépenses d'investissement	1 664	1 304	703	992	2 431	1 168	898	1 329
	Remboursement Capital	-	-	1 137	12 752	23 164	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	36 297	52 070	47 883	29 022	49 901	24 293	17 754	19 276	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28 344	26 646	27 993	29 109	22 030	21 756	18 281	18 333
	Cessions d'immobilisations 775	26	13	43	-	28	41	23	4
	Autres ressources en capital	1 957	22 105	15 000	124	86	102	59	63
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	30 327	48 764	43 036	36 456	77 264	71 034	33 405	18 399	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 5 970	- 3 306	- 4 847	7 434	27 363	46 741	16 651	- 876
Pour mémoire	FDR au 31/12	51 884	52 104	47 257	54 743	81 255	127 996	143 647	142 772
	Besoin en FDR au 31/12	29 152	22 486	15 133	12 865	19 213	18 847	11 700	15 217
	Trésorerie au 31/12	22 732	29 638	32 124	41 878	62 042	109 149	131 947	127 556

État des mandatemens des programmes antérieurs au Xe programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2015 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2015	Mandatemens			Restes à mandater au 31/12/2015
		Cumul des mandatemens des années antérieures au 31/12/2014	Somme des mandatemens réalisés au cours de l'année 2015	Total des mandatemens au 31/12/2015	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	482,33	482,31	0,00	482,31	0,02
Subventions	282,41	282,39	0,00	282,39	0,02
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	199,92	199,92	0,00	199,92	0,00
7^{ème} Programme	719,61	719,44	0,00	719,44	0,17
Subventions	565,33	565,16	0,00	565,16	0,17
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	154,28	154,28	0,00	154,28	0,00
8^{ème} Programme	601,19	600,87	0,09	600,95	0,23
Subventions	510,87	510,55	0,09	510,64	0,23
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	90,32	90,32	0,00	90,32	0,00
9^{ème} Programme	1 221,56	1 107,12	43,69	1 150,81	70,75
Subventions	1 087,36	991,95	34,92	1 026,87	60,50
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	134,20	115,17	8,77	123,95	10,25
TOTAL Programmes antérieurs	3 024,68	2 909,74	43,78	2 953,52	71,16
Subventions	2 445,97	2 350,05	35,00	2 385,06	60,91
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	578,71	559,69	8,77	568,46	10,25

2. Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie (19 700 km²) et également par le linéaire de cours d'eau (6 700 km). Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Ce bassin présente une forte densité d'habitants (4,7 millions d'habitants soit près de 240 hab / km²), qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Le bassin est ainsi intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

39 % des cours d'eau et nappes souterraines (avec une incertitude sur respectivement 40 % et 61 % de ces masses d'eau), 60 % des plans d'eau et 100 % des eaux côtières présentent un risque de non atteinte du « bon état » au sens de la directive cadre sur l'eau. Les facteurs de déclassement sont tant chimiques que biologiques. En revanche 94 % des masses d'eau souterraines sont au bon état quantitatif.

L'objectif fixé par le SDAGE 2009-2015 était de 53 % de cours d'eau au bon état écologique et 28 % de masses d'eau souterraines au bon état chimique en 2015. Les principaux leviers d'action identifiés par le SDAGE sont l'assainissement domestique pour les eaux superficielles, la lutte contre les pollutions diffuses de toutes origines pour les masses d'eau souterraines, et l'hydromorphologie pour le bon état écologique. Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,6 Md€. Ce coût se répartit en 1,95 Md€ pour l'assainissement, 410 M€ pour l'agriculture, 170 M€ pour la pollution industrielle, 80 M€ pour les milieux et 18 M€ pour l'eau potable.

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai. L'agence comporte deux autres implantations à Boulogne et à Amiens.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le montant des engagements de l'année 2015 s'élève à 186,02 M€ (contre 172,75 M€ en 2014), soit hors reversement au budget général de l'État, un total de 174,85 M€ (contre 159,71 M€ en 2014). Le taux global d'exécution des engagements calculé sur la base des dotations ouvertes atteint 93 %, inférieur à celui des années précédentes plus proche de 98 %. Notons ici qu'au cours de l'année 2015, une révision et deux adaptations de programme ont permis d'effectuer des ajustements destinés à reporter des dotations non consommées en 2014 sur 2015, de les optimiser en fonction des sollicitations des maîtres d'ouvrages et de les ajuster tout en respectant le plafond de dépenses des domaines encadrées. Ainsi, les engagements spécifiques aux aides attribuées ont atteint 149,39 M€ contre 129,15 M€ en 2014.

La mise en œuvre des priorités du programme demeure respectée, avec des engagements dans le domaine relatif aux mesures territoriales de gestion de l'eau à hauteur de 37,3 M€ contre 34,25 M€ en 2014.

Notons néanmoins que le taux de réalisation du 10^{ème} programme varie légèrement suivant les secteurs concernés. Ainsi, s'agissant de la lutte contre la pollution, les engagements 2015 s'élèvent à 108,61 M€ contre 86,15 M€ en 2014, et le taux global d'avancement du programme dans ce domaine à fin 2015 est de 46,42 %. Toutefois, les aides consenties pour les travaux de mise aux normes des stations d'épuration (23,19 M€) sont en légère baisse par rapport à celles de 2014 (26,22 M€) et représentent 42,93 % du programme fin 2015. Les aides engagées pour les travaux sur les réseaux d'assainissement atteignent en revanche 40,46 M€ en 2015 (contre 34,68 M€ en 2014), soit en trois ans, une réalisation à hauteur de 48,57 % du programme. L'agence a su maintenir ses efforts importants réalisés en matière d'assainissement, l'un des principaux leviers identifiés par le SDAGE pour l'atteinte du bon état. Dans le secteur industriel, les interventions sont de 11,2 M€ (contre 9,2 M€ en 2014), soit 98 % des dotations prévues, et représentent ainsi fin 2015 un taux de 47,32 % d'exécution du programme. Les aides allouées dans le domaine de la lutte contre la pollution d'origine agricole, de plus de 99 % de la prévision, s'élèvent à 5,58 M€ (contre 4,36 M€ en 2014), pour atteindre 31,16 % de la totalité du programme en cette fin de troisième année de mise en œuvre.

En matière de gestion des milieux, globalement les engagements sont en léger retrait en 2015 avec un total de 22,79 M€ (contre 26,10 M€ en 2014) et représentent un taux d'exécution de 40,06 % du programme à fin 2015. Les aides relatives à la restauration et à la gestion des milieux aquatiques retrouvent leur niveau de 2013 avec 10,37 M€ d'engagements (contre 11,45 M€ prévus et 12 M€ en 2014), qui portent ainsi le taux d'exécution du programme à 45,8 % dans ce domaine. Cette tendance devrait s'inverser sur la période 2016-2018 pour que la

montée en puissance amorcée au cours des deux premières années et portée par le 10ème programme se poursuit. Enfin, les engagements en faveur de l'eau potable atteignent 10,53 M€ (contre 11,82 M€ en 2014), soit au total 44,5 % des prévisions sur 6 ans à fin 2015.

Situation financière de l'agence

Le budget 2015 de l'agence a été exécuté à 102,3 % de la prévision initiale en dépenses, soit à hauteur de 191,3 M€ (contre 189,3 M€ en 2014). Seul un budget rectificatif a été voté en 2015 pour prendre en compte, d'une part, une augmentation des subventions versées et du reversement de la redevance Ecophyto à l'ONEMA, et, d'autre part, la hausse des recettes de redevances prévues initialement de 9,9 M€, ces ajustements s'équilibrant en recettes et en dépenses. Par ailleurs, une reprise sur provisions pour charges d'intervention de 0,13 M€ (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011 exposée précédemment) traduit une légère baisse des restes à payer sur les engagements de l'agence sous forme de subventions de 2014 à 2015. Notons que le montant total de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 110,9 M€ fin 2015 (le taux de chute appliqué étant de 7,6 %).

Les aides versées (subventions et avances) ont globalement augmenté de 5,3 % de 2014 à 2015 (135,5 M€ en 2015 contre 128,7 M€ en 2014) et sont supérieures aux prévisions initiales (127,2 M€). Elles traduisent notamment le respect des engagements prévus au titre de la troisième année de mise en œuvre du 10ème programme. Cette hausse globale s'explique par des subventions versées en augmentation de 10 % du fait du recalage du calendrier de versement des primes pour la performance épuratoire (un deuxième versement à hauteur de 13,5 M€ a été effectué en 2015 au titre de l'année d'activité 2014) et de conversions d'avances en subventions en forte hausse (+56,6 % de 2014 à 2015). Toutefois, les avances sont en diminution constante depuis le début de la mise en œuvre du 10ème programme. D'une part, leurs modalités de versement et les taux de financement relatifs aux avances convertibles en subventions ont beaucoup évolué entre le 9ème et le 10ème programme. D'autre part, l'année 2013 avait été marquée par des versements importants de participations financières sous forme d'avances, relatifs à des opérations majeures et exceptionnelles (principalement pour la reconstruction de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille).

Par ailleurs, les recettes globales réellement encaissées sont également en hausse de 2014 (191,6 M€) à 2015 (195,6 M€), leur taux d'exécution étant de 105 %. En effet, même si les produits de redevances ont diminué de 2 M€ (soit -1,4 %), les retours d'avances ont, quant à eux, progressé de 15,7 % (+5,9 M€). De plus, les recettes de redevances ont été exécutées à 106,8 %, du fait notamment de la redevance pour pollutions diffuses dont l'élargissement de l'assiette et la hausse des taux pour certaines substances ont été mis en place par le législateur en 2015. Pour mémoire, l'agence a procédé à un remboursement partiel anticipé de son prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (contracté en 2012 à hauteur de 40 M€ sur une durée de 8 ans) et à une entrée en amortissement immédiate afin de le rembourser intégralement en décembre 2018 et de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour la deuxième partie du 10ème programme.

Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à 5,2 M€ (contre 28,8 M€ en 2014) mais doit être légèrement corrigé du montant de la reprise sur provisions pour charges d'intervention de 0,13 M€, soit un bénéfice de 5,1 M€ (14 M€ en 2014). Fin 2015, l'agence dispose donc d'une capacité d'autofinancement de 6,4 M€ (contre 14,7 M€ en 2014). De plus, l'apport au fonds de roulement atteint 5,8 M€ (contre 3,5 M€ en 2014) et le fond de roulement s'établit ainsi à 42,3 M€ (36,5 M€ en 2014), soit environ 2,6 mois de dépenses. L'agence a ainsi pu contribuer à hauteur de 11,2 M€ au prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'État. Son fonds de roulement devrait diminuer consécutivement au maintien de ce prélèvement sur les années 2016 et 2017.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 23 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

La totalité de la surface du bassin est aujourd'hui couverte par une démarche de SAGE. Les 15 SAGE du territoire sont soit en phase d'élaboration (8), soit en phase de mise en œuvre (7) ; le nombre de SAGE mis en œuvre est pour la première fois inférieur à la cible (11) qui avait été accrue par rapport aux années précédentes.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence ont été mises en ligne sur le portail de bassin le 14 octobre 2015 (cible avant le 30 septembre). 90 % des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois (cible 100 %). L'agence constate un recul de 10 % du nombre de visiteurs individuels (20 600) par rapport à l'année précédente. Ces visiteurs sont autant des particuliers, des étudiants que des bureaux d'études.

L'indicateur de contexte concernant les stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles en bon état ou en très bon état écologique est de 21,2 %, soit le même niveau qu'en 2013 mais en recul par rapport à 2014.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 99,57 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, en très légère baisse par rapport à 2014 (99,64 %), et dépassant la cible (95 %) pour la troisième année consécutive. En 2015, le taux d'établissements industriels ayant recours au Suivi Régulier des Rejets est de 18,97 % (17,65 % en 2014) pour un objectif de 12,5 % (ce taux est dû à un nombre d'agrément en hausse pour raisons fiscales mais aussi à une légère diminution du nombre de redevables industriels).

En matière d'aide publique au développement, l'agence est en deçà de son objectif de bassin qui était de 1,37 M€ dans le cadre de la coopération internationale, avec 0,94 M€ consacrés à cette politique. La diminution de consommation provient notamment d'une plus faible mobilisation des collectivités porteuses ou co-financeuses de projets, en raison de la diminution de la part des budgets consacrés à l'international en raison de la situation économique. Cette somme a été principalement dédiée à la coopération décentralisée (0,845 M€) dont 38 % se sont concentrés sur trois États d'Afrique sub-saharienne. Ces montants en matière de coopération décentralisée ont bénéficié à plus de 560 000 personnes dans le domaine de l'assainissement et plus de 590 000 dans celui de l'accès à l'eau potable.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, l'action de l'agence de l'eau a conduit à ce qu'il reste trois stations nouvellement non-conformes sur quatre ciblées. S'agissant des stations à échéance ERU devant être mises en conformité au 31/12/2014, six stations sont dans cette catégorie fin 2015 alors que l'agence en avait identifié cinq.

Pour la troisième année consécutive, les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence de l'eau : 741 dispositifs réhabilités ont été aidés (738 en 2014) pour une prévision de 740. Cette dynamique positive est liée à l'important travail d'animation mené par l'agence sur cette politique depuis la seconde moitié du 9ème programme ainsi qu'à son implication dans les SPANC.

En matière de solidarité avec les communes rurales, 11,52 M€ d'aides (11,14 M€ en 2014) ont été engagées en faveur des communes rurales pour un objectif de 11 M€. Ce résultat est en augmentation lente par rapport aux années antérieures et se répartit ainsi : 3,52 M€ pour des travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées ; 5,61 M€ pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées et des installations d'assainissement non collectif ; 2,38 M€ pour des travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.

En matière de lutte contre les pollutions diffuses, le Programme de Développement Rural relève dorénavant des Régions. En 2015, le PDRR a été validé par la Commission européenne. L'agence a octroyé 5,6 M€ d'aides financières dont 1,64 M€ consacrés aux Mesures Agro Environnementales et Climatiques.

En matière de protection des captages retenus comme prioritaires au titre du SDAGE, en 2015, 65 (62 en 2014) ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est au-dessous de la prévision (70). Pour 56 de ces captages (60 prévus), au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée. S'agissant du soutien à l'Agriculture biologique, l'agence de l'eau a accordé en 2015 0,96 M€ à des projets dédiés à des études ou des travaux.

Concernant la réduction des substances toxiques, 3 264 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2015 (2 528 kg en 2014). Pour la troisième année consécutive, ce résultat est largement supérieur à la prévision (1 000 kg). L'analyse sera à porter sur plusieurs années.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), 6 098 734 kg ont été vendus contre 4 191 703 kg en 2014, principalement en raison de l'effet de sur-achat en anticipation de l'élargissement en 2015 de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances.

S'agissant de la gestion quantitative, l'agence de l'eau note une diminution régulière des prélèvements d'eau pour l'eau potable, depuis 2008 : ainsi en 2015, 1 062 m³ d'eau potable ont été économisés par jour.

Concernant les milieux aquatiques, les aides à la restauration ont concerné 40 km de cours d'eau (contre 465 en 2014, 136 km en 2013 et 82 km en 2012), pour une cible 2015 de 90km. Ce recul s'explique par le caractère pluriannuel des programmations techniques : l'essentiel des actions ont été menés en 2013 et 2014.

En matière de préservation des zones humides, 4 739 ha de zones humides en 2015 (4 227 ha en 2014) ont bénéficié d'un financement de l'agence : 4 612 ha ont été l'objet d'entretien ou de restauration (4 101 ha en 2014) ; 127 ha ont été fait l'objet d'une aide à l'acquisition par une personne publique. Ces résultats sont largement au-dessus des objectifs (2 220 ha dont 120 pour l'acquisition).

Enfin, en 2015, 17 ouvrages ont été rendus franchissables en conformité exacte avec la cible, dont 11 sont des obstacles dits de la liste 2. En cumulé en 2015, 15,9 % des ouvrages classés en liste 2 ont fait l'objet d'aides financières à la restauration écologique (objectif : 13 %).

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Concernant la politique de ressources humaines, rappelons que l'agence dispose d'un plan d'actions opérationnel pour les risques psychosociaux depuis 2013. Elle a lancé une enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS) et a depuis mis en place des formations à la prévention des RPS afin de prévenir les risques dans les équipes, de les gérer et de mettre en œuvre des bonnes pratiques (Ambleteuse). Une enquête sur la qualité de vie au travail a été menée en 2015. Par ailleurs, l'agence s'était engagée à maintenir un effort dans la politique de mobilité interne, avec un taux de mobilité, hors réorganisation interne, décroissant progressivement, mais demeurant toutefois supérieur ou égal à 15 % fin 2018. Aussi, 2015 fut une année riche en mouvements internes de personnel, en raison d'une réorganisation intervenue à mi année. Ainsi, le taux de mobilité interne porté à 47 % inclut les mouvements liés à la réorganisation, mais se limite à 16 % hors réorganisation. Sur la période 2016-2018, l'indicateur sera donc élargi et les cibles revues afin d'intégrer les réorganisations internes désormais indispensables pour optimiser l'adéquation missions-moyens dans un contexte de réduction d'effectifs.

En 2015, le plafond d'emploi fixé à 167 ETPT a été respecté, avec une moyenne de 166,99 ETPT (soit une consommation de 100 % du plafond d'emploi). De plus, les effectifs à fin 2015 atteignent 162,40 ETP (contre 167 ETP fin 2014), conformément au schéma d'emploi de -4,8 ETP. La masse salariale s'élève à 11,75 M€ et augmente ainsi de 0,19 M€ par rapport à celle de 2014 (11,56 M€), soit de 1,56 % (l'évolution observée en 2014 s'est inversée), résultant d'une augmentation de certaines cotisations, des avancements du personnel ou du glissement vieillesse technicité positif, du recours à deux contrats d'apprentissage, et du versement anticipé de la prime « fonction et résultat ».

Enfin, conformément aux objectifs de maîtrise des dépenses publiques, l'agence réduit ses dépenses de fonctionnement dites « encadrées » depuis 2010. L'objectif de réduction de -5 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2015 (soit un montant limité à 2,57 M€ en 2015) est largement dépassé puisque ces dépenses s'établissent à 2,14 M€ (contre 2,09 M€ fin 2014, montant particulièrement faible dû à un report des travaux de rénovation du bâtiment du siège). Pour respecter ces objectifs, l'agence poursuit ses efforts et rappelons ici qu'une baisse de plus de 26,3 % a été observée de 2010 à 2015. Toutefois, la légère augmentation constatée de 2014 à 2015 provient essentiellement d'une hausse des dépenses de formation liée à la réorganisation de l'agence et au déploiement du nouveau site internet de l'agence, de décalages, suite à des litiges, dans le traitement de factures du marché inter-agences de télécommunication, et de la prestation d'accompagnement dans le déploiement de la démarche de prévention des RPS.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit total de recettes de redevances reste stable et s'élève à 150,25 M€ en 2015 contre 152,32 M€ en 2014 (-1,36 %). Cette diminution du montant des redevances (-2,07 M€) résulte essentiellement de l'anticipation de l'application du nouveau décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) applicable au 1^{er} janvier 2016. En vue de la comptabilisation des recettes sur la base des encaissements sur l'exercice 2016 et afin d'éviter une double comptabilisation des redevances sur les exercices budgétaires 2015 et 2016, certains acomptes de convention sur les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et de modernisation de collecte ont été décalés sur l'exercice 2016. Parallèlement, le calendrier des émissions de redevances a été modifié afin de caler les émissions et les encaissements sur le même exercice comptable.

Il est à noter que l'agence de l'eau Artois-Picardie perçoit la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des cinq autres agences de l'eau et reverse sa part à chaque agence.

Recettes des redevances pour pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte ont légèrement diminué, passant de 130,87 M€ en 2013 à 128,54 M€ en 2015 (-1,2 %). Cette baisse est notamment due à celle du montant de la redevance pour pollution d'origine domestique, du fait du décalage de certains acomptes, qui passe de 70,07 M€ en 2014 à 64,12 M€ en 2015 (-8,5 %), alors que celui de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les usagers domestiques ou assimilés reste, comme en 2014, à 39,2 M€. Pour les usagers industriels, les redevances pour pollution et collecte diminuent de 10,6 M€ à 9,09 M€ (-14 %).

Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau augmentent légèrement de 20,68 M€ en 2014 à 21,15 M€ en 2015 (+2,2 %). La redevance pour prélèvement pour l'irrigation demeure stable en 2015 par rapport à 2014 (0,34 M€). La redevance pour prélèvement à des fins d'alimentation en eau potable est en très légère hausse par rapport à l'exercice 2014, passant de 17,32 M€ à 17,57 M€ (+1,4 %).

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses a nettement augmenté entre 2014 et 2015 passant de 10,79 M€ à 15,89 M€ (+47 %). Le législateur a mis en place en 2015 l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances, ce qui a entraîné un effet de sur-achat en 2014 en vue du stockage, qui est mis en évidence sur le volume de titre émis en 2015. Pour cette agence, la fraction à reverser à l'ONEMA en 2015 (5,03 M€) est supérieure à celle reversée en 2014 (4 M€) et en 2013 (3,1 M€).

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10^e programme), sa situation financière fin 2015, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

Attention : dans ces tableaux, le niveau de contribution de chaque agence, pour 2017, au prélèvement annuel de 175 M€ sur leur fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.

Autorisations de programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

en M€		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X ²⁰¹⁵ programme
		Subventions	Prêts et avances													
I. Lutte contre la pollution	11 Installations traitement des eaux usées domestiques et assimilées	11,57	12,81	12,08	13,24	11,25	11,84	16,43	15,67	17,34	15,78	17,23	15,37	86,68	88,32	171,82
	12 Réseau d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	22,20	16,88	19,71	13,17	38,57	30,08	23,28	14,12	25,88	14,51	26,22	14,88	139,33	95,76	235,09
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	3,59	7,31	2,92	6,28	4,38	6,40	7,43	4,28	5,45	6,19	5,43	6,28	27,16	39,01	66,17
	14 Elimination des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	15 Activités techniques dans le domaine de l'eau	1,88	0,00	0,98	0,00	1,03	0,00	1,23	0,00	1,25	0,00	1,25	0,00	6,82	0,00	6,82
	17 Prises de performance opérationnelle	17,98	0,00	33,72	0,00	27,15	0,00	19,58	0,00	13,38	0,00	13,38	0,00	102,36	0,00	102,36
	18 Lutte contre la pollution agricole	6,20	0,00	4,34	0,00	5,58	0,00	4,86	0,00	12,06	0,00	11,53	0,00	51,79	0,00	51,79
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total I. Lutte contre la pollution		62,62	36,99	51,45	34,70	69,77	38,85	77,87	34,99	74,09	36,81	77,36	37,65	414,04	226,09
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,30	0,00	6,20	0,00	0,19	0,00	1,77	0,00	1,77
	22 Protection de la ressource	1,12	0,00	1,07	0,00	1,24	0,00	1,85	0,00	1,73	0,00	1,79	0,00	9,86	0,00	9,86
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	16,54	0,00	12,08	0,00	18,37	0,00	11,85	0,00	13,95	0,00	15,35	0,00	72,88	0,00	72,88
	27 Eau potable	10,51	0,13	11,82	0,03	18,51	0,00	16,86	3,08	10,83	1,10	10,98	3,00	65,17	6,50	74,76
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,73	0,00	0,39	0,00	0,82	0,00	0,83	0,00	1,22	0,00	1,27	0,00	5,35	0,00	5,35
Total II. Gestion des milieux		24,14	0,13	26,18	0,03	22,79	0,00	28,03	3,08	28,97	3,10	27,92	3,10	153,35	6,50	162,83
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	0,12	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,18	0,00	0,18	0,00	1,18	0,00	1,18
	32 Connaissance environnementale	1,31	0,00	1,99	0,00	1,28	0,00	1,88	0,00	2,33	0,00	2,73	0,00	12,21	0,00	12,21
	33 Action internationale	1,00	0,00	1,04	0,00	0,94	0,00	1,31	0,00	1,33	0,00	1,25	0,00	7,87	0,00	7,87
	34 Information, communication, mobilisation du public, etc.	0,45	0,00	0,39	0,00	0,32	0,00	0,93	0,00	0,80	0,00	0,98	0,00	3,84	0,00	3,84
Total III. Conduite et développement des politiques		2,88	0,00	3,62	0,00	2,83	0,00	4,74	0,00	5,44	0,00	5,32	0,00	24,79	0,00	24,79
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2,38	0,00	2,18	0,00	2,14	0,00	2,43	0,00	2,33	0,00	2,34	0,00	13,68	0,00	13,68
	42 Immobilisations	0,45	0,00	0,48	0,00	0,81	0,00	1,33	0,00	0,83	0,00	0,83	0,00	4,71	0,00	4,71
	43 Dépenses de personnel	11,73	0,00	11,26	0,00	11,75	0,00	11,03	0,00	12,90	0,00	13,08	0,00	71,18	0,00	71,18
	44 Charges de dépollution	1,16	0,00	1,28	0,00	0,55	0,00	0,20	0,00	0,90	0,00	0,08	0,00	3,81	0,00	3,81
	45 Charges financières	1,87	0,00	12,90	0,00	7,97	0,00	7,47	0,00	7,87	0,00	7,97	0,00	45,86	0,00	45,86
	46 Dépenses courantes liées aux interventions	2,64	0,00	2,18	0,00	2,08	0,00	2,13	0,00	2,33	0,00	2,34	0,00	13,89	0,00	13,89
	47 Dépenses courantes liées aux interventions	0,71	0,00	0,13	0,00	0,17	0,00	0,25	0,00	0,33	0,00	0,33	0,00	1,82	0,00	1,82
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		19,56	0,00	20,56	0,00	25,46	0,00	28,23	0,00	28,72	0,00	28,72	0,00	153,34	0,00	153,34
V. Contributions à FONEMA (ligne de programme 50)	50 Fonds de concours OSÉMA	13,31	0,00	13,23	0,00	13,16	0,00	14,33	0,00	14,78	0,00	14,78	0,00	89,58	0,00	89,58
	avec reversants Ecophyto	0,19	0,00	4,03	0,00	3,09	0,00	2,28	0,00	0,84	0,00	0,83	0,00	22,89	0,00	22,89
Reversant Budget Etat		0,88	0,00	13,07	0,00	11,27	0,00	12,05	0,00	12,83	0,00	0,88	0,00	43,22	0,00	43,22
Total V. Contributions à FONEMA (ligne de programme 50) et prévisions Etat		13,31	0,00	16,26	0,00	26,32	0,00	26,30	0,00	26,73	0,00	16,78	0,00	133,79	0,00	133,79
Total		122,48	37,31	138,88	34,76	147,18	38,85	141,24	38,99	149,85	39,61	150,50	40,10	879,21	226,67	1 108,92

Crédits de paiement de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>TOTAL pgme</i>	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		48,84	30,43	30,55	33,39	31,78	32,01	205,99	18,63%
	12 Réseau d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		35,88	42,76	43,75	39,39	41,16	44,38	247,24	22,36%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		12,36	11,66	7,25	9,43	10,07	10,67	61,44	5,56%
	14 Élimination des déchets		0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24	0,02%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		0,79	1,18	1,00	0,91	1,17	1,23	6,28	0,57%
	17 Primes de performance épuratoires		18,02	10,77	27,18	19,30	13,50	13,50	102,47	9,27%
	18 Lutte contre la pollution agricole		5,86	6,91	7,03	6,33	7,13	6,91	40,18	3,63%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total			121,99	103,70	116,76	107,95	104,82	108,62	663,83	60,04%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		0,00	0,07	0,25	0,11	0,56	0,12	1,10	0,10%
	23 Protection de la ressource		1,36	1,14	0,97	1,12	1,26	1,44	7,29	0,66%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		7,62	7,68	9,77	10,03	13,07	12,15	60,32	5,46%
	25 Eau potable		9,43	14,23	7,60	10,44	7,64	9,44	58,80	5,32%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		0,65	0,69	0,41	0,48	0,56	0,64	3,43	0,31%
Total			19,07	23,80	19,01	22,18	23,09	23,79	130,94	11,84%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		0,27	0,04	0,11	0,20	0,19	0,18	1,00	0,09%
	32 Connaissance environnementale		1,08	2,35	1,07	2,09	1,82	2,72	12,12	1,10%
	33 Action internationale		0,65	0,96	0,76	1,48	1,48	1,51	6,84	0,62%
	34 Information, communication, etc		0,44	0,44	0,31	0,90	0,90	0,90	3,89	0,35%
Total			2,44	3,79	2,25	4,67	5,38	5,32	23,86	2,16%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2,39	2,10	2,14	2,43	2,30	2,30	13,68	1,24%
	42 Immobilisations		0,45	0,40	0,81	1,35	0,85	0,85	4,71	0,43%
	43 Gestion du personnel		11,75	11,56	11,75	12,13	12,00	12,00	71,18	6,44%
	44 Charges de régularisation		1,16	1,29	0,55	0,00	0,00	0,00	3,01	0,27%
	45 Charges financières		1,07	12,92	7,97	7,97	7,97	7,97	45,86	4,15%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		2,04	2,18	2,08	2,15	2,30	2,30	13,05	1,18%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,71	0,13	0,17	0,25	0,30	0,30	1,85	0,17%
Total			19,56	30,56	25,46	26,31	25,72	25,72	153,34	13,87%
V. Contribution à FONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		13,31	13,21	15,16	14,33	14,71	14,71	85,58	7,74%
	dont reversement Ecophyto		3,10	4,03	5,03	3,26	3,69	3,69	22,80	2,06%
Reversement Budget de l'Etat			0,00	13,05	11,17	11,95	11,95	0,00	48,13	4,35%
Total			13,31	26,26	26,33	26,30	26,73	14,78	133,70	12,09%
TOTAL DES DEPENSES			176,37	188,12	189,81	187,41	185,73	178,23	1 105,67	100,00%

Équilibre financier de l'agence Artois-Picardie en 2015

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015
Charges	1- Interventions	93 208	108 897	107 478	161 983	146 973	109 625	111 609	120 391
	dont subventions versées	79 805	94 293	89 215	95 496	131 388	91 786	90 599	99 722
	dont contribution à l'ONEMA	7 600	7 600	7 600	7 600	7 600	10 208	9 187	10 124
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	1 115	6 005	5 609	3 503	3 100	4 026	5 035
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	5 603	5 889	4 658	4 620	4 315	3 465	4 881	4 738
	dont frais financiers liés aux interventions	-	-	-	-	167	1 066	2 916	771
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	19 966	-	-	-	-
	2- Personnel	10 843	11 244	11 540	11 498	11 561	11 749	11 556	11 746
	dont personnel en fonction à l'agence	10 622	11 120	11 272	-	-	-	-	-
	3- Fonctionnement courant	11 387	7 718	9 622	4 685	5 738	5 448	17 595	15 350
	Dont fonctionnement encadré	2 855	3 261	2 899	2 295	2 583	2 345	2 089	2 138
	dont amortissements et provisions (68)	1 055	2 011	1 012	777	1 353	1 316	1 160	1 485
TOTAL CHARGES	115 438	127 859	128 640	178 166	164 272	126 822	140 760	147 487	
Produits	1- Redevances	146 730	127 836	130 464	133 751	137 822	141 210	152 316	150 252
	Redevances pour prélèvement	19 025	20 358	18 922	19 523	19 136	20 659	20 676	21 146
	dont prélèvement collectivité – AEP	14 654	16 632	16 091	16 486	16 513	16 601	17 321	17 568
	dont prélèvement agriculture – irrigation	123	263	402	539	301	314	323	339
	dont prélèvement industries	4 248	3 463	2 429	2 496	2 322	3 744	3 032	3 242
	Industries - Alimentation d'un canal	-	19	19	19	17	17	20	20
	Industries - Refroidissement industriel	-	6	6	-	5	11	7	3
	Industries - Hydroélectricité	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Autres usages économiques	-	2 307	2 384	2 472	2 300	3 716	3 005	3 218
	Redevances pour autres usages	-	566	545	499	460	434	406	420
	dont obstacle sur cours d'eau	-	-	-	4	2	1	1	1
	dont protection milieu aquatique	-	566	545	495	458	433	405	416
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	127 705	106 912	110 997	113 729	118 225	119 937	130 869	128 541
	dont collectivité	116 587	93 414	93 153	93 847	96 969	99 732	109 302	103 371
	Collectivités - Pollution	35 500	35 865	37 211	36 828	60 635	62 653	70 073	64 121
	Collectivités - Collecte	34 071	32 282	32 867	34 636	36 254	37 079	39 229	39 250
	Collectivités - Contrevaieur	37 016	5 267	3 075	383	60	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	242	4 220	9 421	8 587	9 324	8 105	10 957	16 077
	Agriculture - Elevage	-	130	137	129	178	151	170	197
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	3 933	9 271	8 458	9 146	7 954	10 787	15 880
	dont industries	10 876	9 278	8 423	11 295	11 932	12 100	10 610	9 092
	Industries - Pollution	-	3 154	6 235	9 432	10 067	10 439	9 100	7 529
	Industries - Collecte	-	1 129	1 498	1 863	1 779	1 661	1 510	1 264
	2- Gestion courante	4 221	3 595	3 798	2 849	44 056	18 448	17 263	2 465
	Autres produits	4 221	3 595	3 798	2 849	44 056	18 448	17 263	2 465
	dont personnel MAD	221	124	266	-	-	-	-	-
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	237	182	41	-	-	-	100	216
	dont reprises sur provisions (78)	2 676	1 649	1 507	293	581	698	423	135
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	-	40 497	15 577	14 790	130	
TOTAL PRODUITS	150 951	131 431	134 262	165 916	181 878	159 658	169 579	152 717	
Résultat	= Produits - charges	35 513	3 572	5 622	-12 250	17 606	32 836	28 819	5 230
CAF (>0) ou IAF (<0)	Capacité d'autofinancement	33 811	3 724	5 113	7 536	-	17 887	14 763	6 446
	Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	22 454	-	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	41 903	37 143	41 584	44 314	64 858	50 366	38 072	35 789
	Autres dépenses d'investissement	524	423	691	566	714	508	447	821
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	10 000	7 195
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	42 427	37 566	42 275	44 880	88 026	50 874	48 519	43 806	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28 033	28 960	29 459	31 808	29 888	32 090	37 211	43 068
	Cessions d'immobilisations 775	11	16	14	944	400	4	4	3
	Autres ressources en capital	75	55	62	46	40 050	33	22	48
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	61 930	32 756	34 648	40 334	70 318	50 014	52 000	49 566	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	19 503	- 4 811	- 7 627	- 4 546	-17 708	- 860	3 481	5 760
Pour mémoire	FDR au 31/12	68 592	63 782	56 155	51 609	33 901	33 041	36 522	42 282
	Besoin en FDR au 31/12	15 804	25 486	20 136	17 181	15 894	13 774	14 830	3 581
	Trésorerie au 31/12	52 788	38 316	36 019	34 448	18 007	19 267	21 692	38 701

État des mandatements des programmes antérieurs au Xe programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2015 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2015	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2015
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2014	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2015	Total des mandatements au 31/12/2015	
		1	2	4	
6^{ème} Programme	410,81	410,81	0,00	410,81	0,00
Subventions	295,92	295,92	0,00	295,92	0,00
Prêts	1,44	1,44	0,00	1,44	0,00
Avances	113,45	113,45	0,00	113,45	0,00
7^{ème} Programme	740,28	740,28	0,00	740,28	0,00
Subventions	541,24	541,24	0,00	541,24	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	199,04	199,04	0,00	199,04	0,00
8^{ème} Programme	446,73	446,72	0,00	446,72	0,02
Subventions	306,86	306,84	0,00	306,84	0,02
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	139,88	139,88	0,00	139,88	0,00
9^{ème} Programme	940,58	852,19	36,71	888,90	51,68
Subventions	698,45	639,30	24,50	663,80	34,65
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	242,13	212,89	12,21	225,10	17,03
TOTAL Programmes antérieurs	2 538,40	2 449,99	36,71	2 486,71	51,70
Subventions	1 842,47	1 783,31	24,50	1 807,81	34,66
Prêts	1,44	1,44	0,00	1,44	0,00

3. Agence de l'eau Loire-Bretagne

Le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km²) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. En revanche, sa densité de population est faible (12 millions d'habitants, soit moins de 80 hab / km²).

L'état des lieux du bassin a identifié 56 % des masses d'eau comme présentant un risque de non atteinte du bon état en 2015. L'état écologique de 45 % des masses d'eau de surface est bon ou très bon, l'objectif pour 2015 étant de porter ce chiffre à 61 %. S'agissant des importantes masses d'eau souterraines, l'objectif est qu'elles atteignent toutes le bon état quantitatif en 2015, et à 60 % le bon état chimique. La dégradation de la morphologie des cours d'eau et les pollutions diffuses agricoles sont identifiées comme les deux principaux facteurs de déclassement.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 3,3 Md€ sur 2010-2015, dont 40 % pour la réduction des pollutions agricoles et 35 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans, et l'agence a cinq autres implantations au Mans, à Clermont-Ferrand, à Nantes, à Saint-Benoît (Poitiers) et à Ploufragan (Saint-Brieuc). Le comité de bassin a constitué six commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loir, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse).

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau total des aides engagées par l'agence en 2015 s'élève à 388,44 M€, contre 388,30 M€ en 2014, et plus précisément, hors reversement au budget général de l'État, à hauteur de 360,43 M€, contre 354,96 M€ en 2014, soit en légère progression. Les autorisations de programme non consommées d'un montant total de 132 M€ fin 2014 ayant été reportées intégralement sur l'année 2015 dans les documents présentés initialement, la comparaison entre réalisations et prévisions 2015 n'est pas pertinente. Toutefois, le taux global d'exécution du programme fin 2015 atteint 40,5 %, sachant que le 10^e programme prévoyait une montée en puissance des dotations jusqu'en 2015.

En effet, rappelons qu'un ralentissement de l'activité, notamment de la part des collectivités, avait été observé en début de programme, notamment en 2014. De plus, l'année 2015 apparaît également marquée par un ralentissement économique général.

Les niveaux d'engagements varient cependant suivant les secteurs considérés. Ainsi, en matière de lutte contre la pollution, le taux d'exécution du total du programme à fin 2015 s'élève à 40,85 %, avec un montant d'aides allouées qui passe de 161,05 M€ en 2014 à 169,11 M€ en 2015. Dans le domaine de la gestion des milieux, les interventions atteignent 103,05 M€ contre 109,5 M€ en 2014, soit un total sur trois ans de 42 % des dotations 2013-2018.

Les engagements relatifs à la mise en conformité des stations d'épuration s'élèvent à 52,77 M€ contre 63,16 M€ en 2014 et 61 M€ en 2013. Ceux relatifs aux réseaux d'assainissement des collectivités sont également en baisse constante depuis le début de programme avec 49,56 M€ en 2015 (contre 58,61 M€ en 2014 et 60,21 M€ en 2013). Notons que la baisse des dotations versées par l'État aux collectivités territoriales, le retrait croissant d'autres financeurs comme les départements et l'incertitude créée par la loi NOTRe sur la gestion à venir de l'assainissement ont concouru à un certain attentisme des collectivités vis-à-vis des opérations d'investissement. Néanmoins, les engagements sur trois ans représentent respectivement 36,3 % pour les installations de traitement et 45,8 % pour les réseaux, du total des prévisions 2013-2018.

Les aides relatives à la lutte contre la pollution industrielle apparaissent en nette progression en 2015 avec des engagements à hauteur de 27,39 M€ (contre 18 M€ en 2014 et 21,92 M€ prévus). Elles atteignent ainsi 56,95 % du total prévu sur la période du 10^e programme.

Par ailleurs, les aides octroyées en matière de lutte contre la pollution agricole, d'un total de 31,67 M€ en 2015, sont ici en forte croissance contrairement à la baisse importante constatée l'an dernier (13,34 M€ en 2014). En effet, après la période de transition entre l'ancien programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement rural régionaux 2014-2020, les engagements ont pu reprendre sur les aides à l'investissement. Le taux de consommation à fin 2015 est de 30,9 % des dotations prévues sur 6 ans.

Les aides attribuées pour la restauration des milieux sont légèrement en retrait en 2015 avec 32,82 M€ engagés (contre 38,19 M€ en 2014) soit un niveau équivalent à celui de 2013, elles représentent ainsi 39 % des prévisions

2013-2018, sachant qu'une forte montée en puissance est prévue sur la période 2016-2018. De plus, les aides relatives à la gestion quantitative de la ressource sont en forte hausse (25,52 M€ en 2015 contre 18,77 M€ en 2014) et atteignent 36,54 % du total des 6 années du programme. Elles devraient encore progresser sur les deux dernières années du 10^e programme. Enfin, les engagements demeurent importants dans le domaine de l'eau potable, même s'il ne s'agit pas d'un axe prioritaire des interventions de l'agence qui opère une plus grande sélectivité dans ce domaine depuis le début du 10^e programme. Ils s'élèvent à 28,35 M€ (contre 32,96 M€ en 2014), soit, à fin 2015, 49,6 % des dotations prévues sur la durée du programme.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2015 de l'agence, voté à hauteur de 443,4 M€ en dépenses, a été exécuté à 92,3 % (409,2 M€). Il n'a fait l'objet d'aucun budget rectificatif. Contrairement à l'année précédente, les aides versées (subventions et avances) en 2015 sont en net recul et s'élèvent à un niveau de 282 M€ (contre 312,2 M€ en 2014, niveau exceptionnel) proche de celui de 2013 (278,8 M€). Il représente cependant un des niveaux d'interventions les plus élevés des 9^e et 10^e programmes. Le recul des versements d'aides est ainsi principalement imputable à la baisse des avances de 32,5 % de 2014 à 2015, versées à hauteur de 49 M€ (contre 65,4 M€ prévus et 72,6 M€ en 2014) en raison d'une part, de l'offre de la caisse des dépôts et consignations aux collectivités à des taux faibles sur des durées de remboursement supérieures à celles de l'agence, et d'autre part, de la politique d'intervention de l'agence en matière d'eau potable qui conduit à une sélectivité plus grande depuis le début du 10^e programme. Concernant les subventions versées, elles passent de 239,6 M€ à 232,9 M€, soit une baisse de 2,8 %, alors qu'une hausse de 20,1 % avait été observée en 2014. Cette situation a conduit, en 2015, l'agence à réviser à la hausse ses taux d'interventions dans son programme d'intervention, de manière à être plus incitatif vis-à-vis des collectivités, sans perdre en sélectivité. Les effets sont attendus dès 2016.

Ainsi, les restes à payer sur le 9^e programme s'élèvent à 90 M€ sur 1 419 M€ engagés, et le 9^e programme est donc exécuté à hauteur de 94 % fin 2015, ce qui traduit un rythme de paiement relativement rapide des engagements pris par l'agence. Le 10^e programme, quant à lui, est à l'origine de 75 % des dépenses 2015. Les engagements non soldés à fin 2015 sont en diminution de 9 M€ par rapport à 2014, cette évolution s'explique par la diminution à hauteur de 25 M€ des avances non soldées et l'augmentation de 17 M€ des restes à payer sur subventions. Aussi, l'agence a dû procéder à une dotation sur provisions pour charges d'interventions complémentaire (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011 exposée précédemment) de 15,59 M€. Notons que le montant total de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 373,64 M€ fin 2015 (le taux de chute appliqué étant de 10 %).

Les aides versées varient néanmoins suivant les secteurs d'interventions concernés. Ainsi, les paiements relatifs aux aides attribuées à la gestion des milieux, hormis celles spécifiques à l'eau potable (Cf. supra), sont en constante progression depuis 2007. Les versements d'aides au titre de l'assainissement des collectivités demeurent prédominants malgré leur constante diminution depuis 2012. Ceux liés à la lutte contre la pollution industrielle sont stables de 2014 à 2015. Quant aux dépenses en matière de lutte contre les pollutions d'origine agricole, leurs variations interannuelles s'expliquent par les difficultés connues par l'agence de services et de paiement (ASP) liées à la transition entre deux programmes de développement rural et la mise en place de la chaîne d'instruction et de paiement dans un contexte nouvellement décentralisé.

Globalement, les recettes « encaissables », d'un montant total de 388,5 M€ (hors reprises sur provisions et cessions d'éléments d'actif), en très légère augmentation (0,4 %) par rapport à celles de 2014 (386,9 M€), sont largement supérieures aux prévisions (373,19 M€). Ceci s'explique par le montant des produits de redevances de 364,3 M€ en 2015 (352,7 M€ prévus) contre 367,9 M€ en 2014. Cependant, les recettes de redevances qui étaient en constante progression depuis 2008, observent de nouveau une légère baisse de près de 1 % en 2015 (-2 % en 2014). Les écarts à la prévision et la diminution observée sont variables en fonction des catégories de redevances. Ils s'expliquent principalement par le fait que les émissions de redevances inscrites au budget 2015 correspondent aux montants prévisionnels figurant dans le 10^e programme adopté fin 2012. Ces prévisions ne tiennent donc pas compte des écarts observés fin 2013 et 2014, liés à l'évolution des assiettes, parallèlement à la réduction de certains taux (Cf. infra). Elles ont ainsi été réajustées à l'occasion de la révision du 10^e programme à l'automne 2015, en fonction des émissions effectives des dernières années et des évolutions des taux adoptées lors de cette révision.

Par ailleurs, les retours d'avances augmentent de 15,9 M€ à 20,6 M€ de 2014 à 2015, soit de +4,7 M€, comme cela était attendu du fait de l'importance des aides octroyées sous forme d'avances en fin de 9^e programme. Pour mémoire, les engagements sous forme d'avances restant à verser sont de 26 M€ au titre du 9^e programme et de 49 M€ au titre du 10^e, soit 75 M€ au total.

Le résultat 2015 est excédentaire pour la sixième année consécutive et s'élève à 11 M€ (contre 43,1 M€ fin 2014). Il doit toutefois être corrigé du montant de la dotation sur provisions pour charges d'interventions de 15,59 M€ en 2015 (Cf. supra), et s'établit alors à 26,6 M€ (+19,7 M€ en 2014). L'agence dispose d'une capacité d'autofinancement de 31 M€ fin 2015, qui, complétée des retours d'avances, permet de financer quasiment la totalité de ses interventions versées sous forme d'avances et de ses investissements propres. L'exercice se solde donc par un prélèvement sur le fonds de roulement de 0,66 M€ (contre 45,6 M€ prévus). Cette variation s'explique à la fois par la sous-consommation de l'enveloppe interventions (subventions et avances) et par les recettes de redevances supérieures à la prévision. Le niveau du fonds de roulement fin 2015 atteint ainsi 84 M€ (contre 34 M€ prévus initialement), soit 2,5 mois de dépenses. L'agence a pu contribuer au prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'État, à hauteur de 28,1 M€, et son fonds de roulement devrait alors être porté à 62 M€ en fin de programme, en tenant compte du maintien de ce prélèvement sur les années 2016 et 2017.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 18 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

Avec plus de 84 % du territoire déjà couvert par un SAGE, le bassin est parmi les plus avancés, en raison d'une politique de planification démarrée très tôt et d'un investissement particulier en ce domaine. Le bassin est toujours couvert par 56 démarches de SAGE, 4 ont été approuvés par arrêté préfectoral en 2015 : ceci porte à 37 au total le nombre de SAGE approuvés, en conformité avec l'objectif 2015.

48 contrats territoriaux ont été validés en 2015, soit plus que la cible qui, pour la troisième année consécutive, avait été fixée à 40. Ainsi, au bout de trois années, 2015 se présente comme une année de stabilisation en matière de politique territoriale après les résultats de 2013 et 2014 : respectivement 29 et 62.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2014 ont été mises en ligne sur le portail de bassin avant le 30 septembre 2015, en conformité avec les objectifs. 100 % des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois.

L'indicateur de contexte indique que 22 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Le léger recul par rapport au résultat de 2014 (25 %) s'explique par l'application de nouvelles règles d'évaluation de l'état des eaux qui incluent un paramètre biologie supplémentaire « macrophytes en rivière »¹.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence indique que 97,9 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ceci est supérieur aux prévisions (95 %) et en progression d'un point par rapport à l'année dernière. Avec ce résultat, l'agence considère que le taux d'équipement maximum est atteint, les deux points restant s'expliquant par des impossibilités de mesure avérées.

Le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets polluants a continué à progresser en 2015 : 19,4 % pour un objectif de 15 %, contre 17,3 % en 2014.

En consacrant 0,82 % des redevances perçues à des actions de financement international, l'agence a continué l'accroissement de ce montant et même pour la première fois en trois ans dépassé son objectif de 0.7 %. A côté de la coopération institutionnelle, l'agence a attribué plus de 2M € à la coopération décentralisée dont 90 % à l'Afrique sub-saharienne et 77 % à l'alimentation en eau potable ; le montant de 2014 a ainsi été dépassé. Comme l'année précédente, la population concernée par ces actions (227 635 habitants) est inférieure aux prévisions (300 000).

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Concernant la mise aux normes des stations d'épuration vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs sont pratiquement atteints : il ne reste plus que 6 stations dont il faut aider à la mise en conformité, pour une prévision de 7. Toutes les stations non-conformes prioritaires ont fait l'objet d'une aide.

Concernant la Solidarité Urbain Rural, 49,5 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales : 45,8 M€ pour les travaux et équipements d'épuration, de réseaux d'assainissement et d'eau potable, 3,7 M€ pour l'assistance technique au SATESE, sur l'assainissement collectif, l'ANC et l'eau potable. Ce montant poursuit la croissance au regard de 2014 (40 M€) et 2013 (39,5 M€) et est supérieur à la cible qui s'élevait à 46,5 M€. Ces très bons résultats s'expliquent par les investissements des communes rurales pour les travaux et équipements d'épuration et de réseaux d'assainissement.

S'agissant de la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, les aides de l'agence ont continué leur progression par rapport à 2014 (2 590 par rapport à 2 250) mais n'ont, pour la première fois, pas atteint leur cible (3000).

En termes d'amélioration de l'hydromorphologie, 1 880 km de cours d'eau ont été restaurés en 2015 avec une aide de l'agence (1 935 km en 2014), en-dessous de la cible (2 400 km). L'agence indique que le recul par rapport à 2014 s'explique par le caractère de plus en plus fondamental des travaux réalisés : ils s'opèrent sur la correction des caractéristiques physiques des cours d'eau et portent donc sur un linéaire plus court.

En matière de restauration de la continuité écologique, 204 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2014. Ce résultat est inférieur à la cible (440) mais néanmoins supérieur à l'année 2014 (189). Ce sont aussi 1,69 % d'ouvrages classés en liste 2 (liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages) qui ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2015 (2,49 % en 2014). Ce résultat est inférieur à la cible de 4,8 %. Malgré des modalités d'aides incitatives et un accompagnement coordonné et important des services et établissements publics de l'État, les actions sont longues à mettre en œuvre, en raison notamment de la concertation nécessaire et de certaines oppositions locales. En outre, le contexte socio-économique actuel ne facilite pas l'autofinancement de ces opérations.

En 2015, ce sont 4 795 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 3 955 ha pour de l'entretien ou de la restauration, et 840 pour de l'acquisition. Du fait de modalités d'aides incitatives, d'une stratégie foncière, et d'une animation locale et foncière, via des partenariats avec les conservatoires d'espaces naturels et du littoral, ces résultats sont non seulement supérieurs aux cibles (4 400 ha dont 4 000 en entretien / restauration et 400 en acquisition), mais aussi supérieurs à ceux de 2014 (4 201 ha dont 3 505 en entretien / restauration et 696 en acquisition).

En matière de lutte contre les pollutions diffuses, il est à noter que le Programme de Développement Rural relève dorénavant des Régions. L'agence n'a pas été en mesure de renseigner les objectifs d'aides en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementale ou de conversion à l'agriculture biologique, ne disposant pas à ce jour des données de l'Agence de Service et de Paiement.

En matière de protection des captages, 137 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2010-2015. En 2015, 126 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est légèrement supérieur à la prévision (125) et montre une progression par rapport à 2014 (114). A défaut de transmission des données par l'Agence de Service et de Paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer le nombre de captages pour lesquels une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée.

Le montant alloué par l'agence au plan Algues Vertes s'est élevé en 2015 à 2,6 M€, ce qui est inférieur à la cible (3 M€) et reflète l'engagement de plus de 70 % des agriculteurs concernés sauf dans deux baies.

S'agissant de substances dangereuses prioritaires, 2,5 kg ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2015 qui portaient essentiellement sur la création d'aires de carénage avec traitement des effluents. Ce résultat est inférieur à la cible (35 kg) et inférieur à la réalisation de l'année 2014 (15,27 kg).

Le nombre de contrats aidés visant à la limitation des pollutions des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux s'élève à 48, ce qui s'avère légèrement inférieur au résultat de 2014 (50) mais pour la deuxième année consécutive supérieur à la cible (34). Ces très bons résultats reflètent la dynamique en matière de programmation sur les usages sensibles baignade/pêche à

ped/conchyliculture, particulièrement en Bretagne. Il convient ici de souligner l'action des communes littorales en matière d'assainissement en réponse à la demande des professionnels conchylicoles.

Enfin, dans l'objectif de la gestion équilibrée de la ressource, le Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Sèvre Niortaise a bénéficié d'une aide de 0,58 M€ pour la réalisation du dossier de permis d'aménager : fin 2016, les travaux de construction de 22 réserves de substitution (destinées au stockage des prélèvements hivernaux) devraient débiter.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de ressources humaines, l'agence assure toujours le pilotage du chantier « mutualisation des ressources humaines » entre les agences de l'eau et l'ONEMA. Elle s'attache à respecter son objectif de favoriser le recrutement de femmes dans l'encadrement supérieur (emplois de type DGA, directeurs et chefs de service). Ainsi, la décision de recruter une directrice générale adjointe a été prise fin 2015. Le taux de féminisation des emplois d'encadrement supérieur atteint 40 %.

Rappelons que la prévention des risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation importante de l'agence, qui a mis en place un baromètre social en 2007, qui fait l'objet d'une édition tous les deux ans, afin de vérifier le climat social au sein de l'établissement. De plus, le groupe de travail permanent sur les RPS, créé dès 2010, a conçu un tableau de bord de suivi des RPS qui donne lieu à un volet spécifique dans le document unique. Dans le cadre du programme de prévention, un plan de formation concernant les agents et l'encadrement a été réalisé en 2015 sur la prévention des RPS (risques psychosociaux) ; plus de 160 personnes ont pu assister aux conférences ou formations (pour les encadrants). Des formations sur la conduite du changement ont également été organisées et ont déjà concerné 245 agents. De plus, des actions d'accompagnement d'unités dans leur organisation débutées en 2014 se sont poursuivies en 2015. Enfin, l'agence poursuit sa démarche d'insertion des personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, avec un taux de 5,02 % en 2015 (contre 5,35 % en 2014 et 4,7 % en 2013). Aussi, l'agence a lancé une campagne de communication (films de sensibilisation, affiches retraçant toutes les actions de communication menées auprès du personnel depuis 5 années et l'action citoyenne de l'agence en réservant des marchés à des entreprises employant des personnes en situation de handicap,...) en 2015 suite à l'initiative des membres du groupe handicap qui s'est réuni 3 fois dans l'année.

En 2015, le plafond d'emploi était de 321 ETPT et a été consommé à hauteur de 320,86 ETPT. Ce plafond comprend un poste à temps plein mis à disposition auprès de l'ONEMA. L'effectif de l'agence s'élève à 316,77 ETP fin 2015 (contre 320,55 EPT fin 2014) et respecte ainsi le schéma d'emploi de -3,7 ETP. Toutefois, les dépenses de l'enveloppe de personnel, quant à elles, augmentent de 1,7 % sur cette même période, bien qu'inférieure aux prévisions de 2,2 %. En effet, cette hausse s'explique, d'une part, par le léger accroissement du nombre d'ETPT (+0,4 %) et, d'autre part, du fait de la progression des impôts, taxes et charges sociales (supérieure à 2 %), et du phénomène de glissement vieillesse technicité (GVT).

Enfin, l'agence de l'eau a réalisé son budget de fonctionnement contraint à hauteur de 91,2 %. Ces dépenses dites « encadrées » sont ainsi en diminution de 13,4 % (pour un objectif initial de -5 %) par rapport au budget 2014 (soit 3,53 M€ contre 4,08 M€). Elles sont par ailleurs en baisse de 7,1 % par rapport à celles de 2014. En effet, une démarche globale de maîtrise des frais de fonctionnement a été engagée par l'agence et la réduction des déplacements au profit des réunions en vision conférence, dans la mesure du possible, permet d'obtenir des baisses des dépenses de billets de train, de carburants, péages et d'entretien de véhicules. Des économies ont également pu être dégagées en matière de dépenses informatiques. Cependant, certains postes de prestations extérieures ont dû être abondés, notamment les frais engendrés par les conseils et assemblées (notes des administrateurs) qui ont connu un nombre de réunions accru en 2015 du fait de la validation des SDAGE et de la révision du 10^e programme. Notons que la dynamique de l'agence dans ce domaine est largement amorcée puisque ses dépenses de fonctionnement sous contrainte ont globalement diminué de 24,8 % depuis 2010, malgré des coûts non maîtrisables comme l'énergie et les impôts locaux.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le montant des recettes des redevances au titre de l'année d'activité 2015 s'est élevé à près de 364,26 M€, en baisse de 1 % par rapport à 2014. 46 % proviennent de la redevance pollution domestique, 23 % de la redevance collecte domestique, 10 % de la redevance sur les prélèvements des collectivités et 9 % sur les pollutions diffuses.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte, tant domestiques que non domestiques, s'élèvent à 300,25 M€ pour 2015 et sont en baisse de 1 % par rapport à 2014 (303,05 M€).

Les redevances pour pollution et collecte d'origine domestique sont passées de 256,9 M€ à 250,68 M€ en 2015 (-2,4 %). La redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique diminue légèrement, passant de 83,6 M€ en 2014 à 82,89 M€ en 2015.

Les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte d'origine industrielle diminuent de 13 % passant de 14,5 M€ en 2014 à 12,68 M€. La chute importante des assiettes (pollution rejetée au milieu naturel), déjà constatée en 2013 et 2014 se confirme en 2015. Cette baisse des assiettes de pollution rejetée est notamment due au fait que, d'une part, de nombreux établissements ont réalisé des investissements permettant de réduire leurs rejets polluants, d'autre part, les industriels qui ont opté pour le suivi régulier de leurs rejets acquittent désormais une redevance proportionnelle à ces derniers (et non plus forfaitaire). Par ailleurs, il est observé depuis 2008 une sensible baisse de l'activité industrielle se traduisant par un nombre décroissant de redevables.

Recettes des redevances prélèvement

Concernant les prélèvements d'eau effectués en 2014 pour l'usage « alimentation en eau potable », les recettes perçues restent stables passant de 35,9 M€ en 2014 à 35,57 M€ en 2015. Ce montant reste toutefois supérieur à celui des recettes de 2012 (35,4 M€), traduisant un maintien global des assiettes de cette redevance.

La redevance pour prélèvement acquittée par les industriels est en légère augmentation, passant de 20,2 M€ en 2014 à 20,98 M€. La légère hausse des recettes de la redevance pour prélèvement acquittée par les producteurs d'hydroélectricité en 2015 par rapport en 2014 (+10 %) est liée aux conditions climatiques.

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses est en augmentation de 17 % passant de 29,1 M€ en 2014 à 34,11 M€ en 2015. Le montant de cette redevance s'explique en partie par une hausse des quantités vendues en 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et de la hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances prévues en 2015, ce qui a entraîné un effet de sur-achat en vue du stockage.

Si la redevance pour stockage d'eau en période d'étiage sont au même niveau qu'en 2014 avec une recette de 2,55 M€, les recettes des autres redevances demeurent stables de 2013 à 2014.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10^e programme), sa situation financière fin 2015, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

Attention : dans ces tableaux, le niveau de contribution de chaque agence, pour 2017, au prélèvement annuel de 175 M sur leur fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.

Autorisations de programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

an MC		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X ²⁰¹⁵ program	
		Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances												
I. Lutte contre la pollution	11 Installations traitement des eaux usées domestiques et assimilées	41,12	19,91	46,51	16,63	41,84	8,12	85,12	49,33	74,86	112,21	80,20	12,20	372,43	115,38	607,81	
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	52,43	7,78	47,79	10,82	46,19	3,16	81,84	31,84	19,96	3,89	25,38	6,70	512,88	88,31	601,19	
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	12,61	0,00	17,96	0,00	27,38	0,00	20,98	0,00	19,00	0,00	19,00	0,00	136,95	0,00	156,95	
	14 Elimination des déchets	2,38	0,00	2,23	0,00	2,31	0,00	2,44	0,00	2,20	0,00	2,20	0,00	14,86	0,00	14,86	
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	5,42	0,00	4,17	0,00	3,59	0,00	5,52	0,00	4,34	0,00	4,24	0,00	28,26	0,00	28,26	
	17 Primes de performance épuratoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18 Lutte contre la pollution agricole	22,19	0,00	13,34	0,00	31,81	0,00	58,21	0,00	46,20	0,00	45,20	0,00	217,40	0,00	217,40	
	19 Divers pollution	1,61	0,00	1,54	0,00	1,61	0,00	1,88	0,00	1,80	0,00	1,80	0,00	9,87	0,00	9,87	
	Total I. Lutte contre la pollution		187,81	27,69	188,89	27,45	187,82	11,48	257,88	69,17	198,84	163,94	206,83	18,90	1 091,57	176,69	1 268,26
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	16,58	0,00	18,77	0,00	25,32	0,00	25,88	0,00	35,00	0,00	35,00	0,00	166,53	0,00	166,53	
	22 Protection de la ressource	7,14	0,00	7,01	0,00	3,78	0,00	8,24	0,00	7,50	0,00	7,50	0,00	44,22	0,00	44,22	
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	12,67	0,00	18,19	0,00	12,82	0,00	33,21	0,00	32,30	0,00	56,00	0,00	268,41	0,00	268,41	
	22 Eau potable	12,68	21,05	11,01	21,30	13,32	12,82	24,50	23,03	12,00	14,00	12,00	14,00	87,72	103,87	191,59	
	29 Purification et gestion à l'échelle du bassin	11,03	0,48	12,38	0,11	10,78	0,02	14,55	1,50	14,00	1,50	14,00	1,50	73,14	6,92	80,06	
Total II. Gestion des milieux		60,11	21,45	67,41	22,93	60,21	12,84	117,29	21,53	141,84	18,50	124,50	15,50	641,82	108,88	750,71	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	1,86	0,00	1,22	0,00	2,21	0,00	4,34	0,00	4,30	0,00	4,30	0,00	18,96	0,00	18,96	
	32 Communications environnementales	12,08	0,00	11,68	0,00	11,01	0,00	17,51	0,00	15,70	0,00	15,70	0,00	83,69	0,00	83,69	
	33 Actions opérationnelles	1,99	0,00	2,06	0,00	2,06	0,00	2,51	0,00	3,08	0,00	3,30	0,00	15,89	0,00	15,89	
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	3,12	0,00	2,73	0,00	2,40	0,00	5,97	0,00	3,83	0,00	3,31	0,00	19,98	0,00	19,98	
Total III. Conduite et développement des politiques		19,06	0,00	17,62	0,00	17,77	0,00	28,82	0,00	27,83	0,00	27,83	0,00	137,84	0,00	137,84	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3,95	0,00	3,82	0,00	3,66	0,00	5,74	0,00	3,82	0,00	3,91	0,00	23,83	0,00	23,83	
	42 Immobilisations	2,83	0,00	2,41	0,00	3,24	0,00	3,58	0,00	3,14	0,00	3,14	0,00	18,40	0,00	18,40	
	43 Dépenses de personnel	22,96	0,00	25,01	0,00	23,43	0,00	23,78	0,00	23,08	0,00	23,20	0,00	139,48	0,00	139,48	
	44 Charges de réglementation	4,02	0,00	1,71	0,00	3,79	0,00	1,07	0,00	0,82	0,00	0,82	0,00	11,88	0,00	11,88	
	45 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	43 Dépenses courantes liées aux performances	4,88	0,00	4,38	0,00	4,99	0,00	4,73	0,00	6,92	0,00	6,91	0,00	32,74	0,00	32,74	
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,29	0,00	0,19	0,00	0,24	0,00	0,57	0,00	0,38	0,00	0,38	0,00	1,88	0,00	1,88	
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		58,95	0,00	55,48	0,00	59,37	0,00	57,38	0,00	57,94	0,00	58,12	0,00	227,36	0,00	227,36	
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)	50 Fonds de concours ONEMA	11,23	0,00	10,61	0,00	10,41	0,00	11,30	0,00	11,50	0,00	11,50	0,00	194,74	0,00	194,74	
	dont versement Ecophyto	12,11	0,00	10,82	0,00	10,79	0,00	12,00	0,00	12,00	0,00	12,00	0,00	68,96	0,00	68,96	
Versement EPMP		0,49		0,74		0,72		1,10		1,10		1,10		3,47	0,00	3,47	
Reversement Budget Etat		0,00	0,00	15,11	0,00	26,01	0,00	26,40	0,00	26,40	0,00	26,40	0,00	115,16	0,00	115,16	
Total V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50) et prélevement Etat		15,92	0,00	46,69	0,00	59,14	0,00	65,99	0,00	65,99	0,00	64,89	0,00	318,35	0,00	318,35	
Total		310,45	49,13	338,80	49,58	366,13	24,33	483,19	90,72	467,85	11,50	481,37	34,40	2 415,78	279,57	2 695,35	

Crédits de paiement de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

DEPENSES		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL pgme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assainies		76,98	72,73	81,56	55,73	72,22	79,01	416,24	17,19%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assainies et des eaux pluviales		60,38	55,09	51,69	45,88	52,61	58,26	325,90	13,69%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		12,85	20,69	19,59	18,27	16,26	14,97	102,93	4,35%
	14 Elimination des déchets		2,39	2,23	2,53	2,29	2,20	2,20	13,75	0,58%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		4,41	4,11	4,35	4,51	5,28	4,90	27,37	1,17%
	17 Primes de performance épuratoire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	18 Lutte contre la pollution agricole		9,80	23,55	21,00	18,51	23,13	36,46	134,45	5,68%
	19 Divers pollution		0,42	0,93	1,49	1,49	1,52	1,62	7,38	0,31%
	Total		167,23	179,34	162,21	144,50	175,51	197,43	1 026,22	43,38%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		3,99	9,57	15,11	13,81	14,79	22,00	85,76	3,63%
	22 Protection de la ressource		5,45	6,88	8,45	5,75	5,21	5,19	32,93	1,39%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		23,92	28,84	31,13	30,99	36,59	44,52	196,33	8,30%
	25 Eau potable		62,94	71,66	47,32	45,71	31,10	32,82	291,55	12,32%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		8,77	10,36	11,23	11,46	15,25	14,86	72,03	3,04%
Total		105,06	125,31	111,25	107,72	106,87	122,39	678,60	28,68%	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		1,51	1,21	1,52	2,24	2,45	3,42	12,36	0,52%
	32 Connaissance environnementale		10,62	11,52	11,29	11,48	12,13	12,44	71,48	3,02%
	33 Action internationale		1,69	1,45	1,85	2,09	2,53	2,88	12,40	0,52%
	34 Information, communication, etc		2,87	2,50	2,57	3,25	3,74	3,73	18,65	0,79%
Total		16,69	16,68	17,22	20,97	20,85	22,48	114,89	4,86%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		3,95	3,82	3,68	3,80	3,91	3,91	25,09	0,98%
	42 Immobilisations		2,83	2,43	3,24	4,16	3,16	3,16	18,98	0,80%
	43 Gestion du personnel		22,96	23,05	23,45	23,70	23,06	23,20	139,40	5,89%
	44 Charges de régularisation		4,02	1,73	3,79	1,07	0,62	0,62	11,86	0,50%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4,89	4,28	4,99	4,74	6,92	6,92	32,75	1,38%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,29	0,19	0,24	0,41	0,20	0,30	1,72	0,07%
Total		38,95	35,50	39,37	37,88	37,99	38,12	227,80	9,63%	
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		33,92	31,33	31,13	34,09	34,09	34,63	200,19	8,46%
	dont reversement Ecophyto		11,31	10,88	10,78	12,00	12,00	12,00	68,96	2,91%
Reversement Budget de l'Etat			0,00	33,35	28,01	26,40	28,40	0,00	118,16	4,99%
Total			33,92	64,69	59,14	63,00	63,00	34,60	318,34	13,46%
TOTAL DES DEPENSES			361,86	421,51	389,19	374,07	404,22	415,01	2 365,85	100,00%

Équilibre financier de l'agence Loire-Bretagne en 2015

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015
Charges	1- Interventions	294 114	251 125	254 359	244 314	259 052	263 690	284 500	293 542
	dont subventions versées	264 725	215 436	212 669	207 963	226 038	199 534	239 587	232 937
	dont contribution à l'ONEMA	16 330	16 330	16 330	16 330	16 330	21 924	19 732	19 632
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	4 495	8 975	4 906	-	11 306	10 677	10 779
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	10 405	12 184	12 578	14 366	15 248	15 365	13 565	13 684
	dont frais financiers liés aux interventions	2 654	2 680	3 807	747	671	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	-	14 870	-	15 588
	2- Personnel	20 020	20 821	22 323	23 059	23 226	22 959	23 046	23 431
	dont personnel en fonction à l'agence	19 494	20 250	21 797	22 658	22 989	22 959	22 934	23 302
	3- Fonctionnement courant	13 307	11 614	21 866	15 528	14 849	13 582	43 785	39 908
Dont fonctionnement encadré	5 349	4 921	4 696	4 076	4 164	3 924	3 806	3 533	
dont amortissements et provisions (66)	1 700	2 706	3 650	3 923	5 078	4 593	4 532	4 432	
TOTAL CHARGES	327 441	283 560	298 548	282 901	297 127	300 231	351 331	356 882	
Produits	1- Redevances	304 392	294 341	320 997	339 502	353 248	375 066	367 871	364 257
	Redevances pour prélèvement	52 068	56 952	59 636	61 820	60 629	60 875	61 517	60 272
	dont prélèvement collectivités – AEP	31 954	33 058	34 529	36 217	35 358	36 244	35 925	35 573
	dont prélèvement agriculture – irrigation	2 793	4 211	7 273	6 958	6 538	4 862	5 361	3 723
	dont prélèvement industries	17 321	19 683	17 834	16 645	18 733	19 769	20 231	20 976
	Industries - Alimentation d'un canal	-	-	41	17	18	18	16	20
	Industries - Refroidissement industriel	-	1 978	2 477	2 368	2 010	2 202	2 265	1 524
	Industries - Hydroélectricité	-	344	229	376	228	417	623	662
	Industries - Autres usages économiques	-	15 966	15 087	15 882	16 477	17 082	17 327	16 771
	Redevances pour autres usages	-	2 713	2 788	2 643	2 512	2 459	2 375	2 399
	dont obstacle sur cours d'eau	-	-	33	34	32	33	32	31
	dont protection milieu aquatique	-	2 713	2 753	2 590	2 480	2 422	2 341	2 368
	dont stockage en période d'étiage	-	-	2	19	-	4	2	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	252 324	234 676	258 573	275 039	290 107	311 732	303 042	300 249
	dont collectivités	223 556	205 673	218 918	238 494	255 393	266 695	256 974	250 907
	Collectivités - Pollution	-	132 578	142 261	161 371	171 551	179 061	173 170	167 788
	Collectivités - Collecte	-	63 439	69 905	76 536	83 425	87 290	83 565	82 893
	Collectivités - Contrevaieur	-	9 856	6 452	587	417	344	239	226
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	3 670	18 605	24 898	19 736	20 441	30 925	31 565	36 666
	Agriculture - Elevage	-	2 270	2 487	2 475	2 391	2 425	2 427	2 553
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	16 121	22 065	17 253	16 050	26 500	29 128	34 111
	dont industries	25 098	10 198	14 757	16 809	14 273	14 112	14 513	12 677
	Industries - Pollution	-	7 666	12 221	13 784	11 889	11 736	11 939	10 242
	Industries - Collecte	-	1 742	2 535	3 025	2 364	2 376	2 574	2 435
	2- Gestion courante	4 116	3 186	1 967	31 723	7 687	3 690	26 554	3 697
	Autres produits	4 116	3 186	1 967	31 723	7 687	3 590	26 554	3 697
	dont personnel MAD	526	571	526	401	237	-	112	104
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	1 887	1 589	830	605	473	788	1 737	3 033
	dont reprises sur provisions (78)	-	529	177	346	1 468	2 129	211	104
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	29 513	3 713	-	23 377	-	
TOTAL PRODUITS	308 508	297 527	322 964	371 225	360 935	378 656	394 425	367 954	
Résultat	= Produits - charges	-18 933	13 967	24 416	88 324	63 808	78 425	43 094	11 073
CAF (>0) ou IAF (<0)	Capacité d'autofinancement		16 133	28 091	62 365	63 977	96 760	23 946	30 975
	Insuffisance d'autofinancement	18 107							
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	2 707	100	15 310	38 641	72 363	79 284	72 640	49 089
	Autres dépenses d'investissement	4 451	4 318	2 923	2 200	2 819	2 831	2 429	3 240
	Remboursement Capital	5 000	10 000	32 000	10 000	25 000	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	30 265	14 418	50 233	50 841	100 182	82 115	75 069	52 329	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	35 510	27 803	23 466	20 510	17 271	15 193	15 967	20 643
	Cessions d'immobilisations 775	35	14	8	26	840	12	449	14
	Autres ressources en capital	220	135	171	89	196	154	91	34
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	35 765	44 085	51 736	82 990	82 284	112 119	40 453	51 665	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	5 500	29 667	1 503	32 149	-17 898	30 004	-34 616	- 664
Pour mémoire	FDR au 31/12	43 808	73 475	74 979	107 128	89 230	119 234	84 619	83 955
	Besoin en FDR au 31/12	36 008	34 721	51 534	87 353	51 536	45 865	45 240	47 871
	Trésorerie au 31/12	7 800	38 754	23 445	19 775	37 694	73 369	39 379	36 084

État des mandatements des programmes antérieurs au Xe programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2015 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2015	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2015
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2014	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2015	Total des mandatements au 31/12/2015	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	870,57	870,57	0,00	870,57	0,00
Subventions	587,10	587,10	0,00	587,10	0,00
Prêts	22,44	22,44	0,00	22,44	0,00
Avances	261,03	261,03	0,00	261,03	0,00
7^{ème} Programme	1 493,78	1 493,78	0,00	1 493,78	0,00
Subventions	1 288,32	1 288,32	0,00	1 288,32	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	205,46	205,46	0,00	205,46	0,00
8^{ème} Programme	1 212,15	1 211,96	0,00	1 211,96	0,20
Subventions	1 144,37	1 144,17	0,00	1 144,17	0,20
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	67,79	67,79	0,00	67,79	0,00
9^{ème} Programme	1 671,28	1 505,87	66,56	1 572,43	98,85
Subventions	1 388,47	1 328,33	49,32	1 377,65	10,81
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	282,81	177,54	17,24	194,77	88,03
TOTAL Programmes antérieurs	5 247,78	5 082,17	66,56	5 148,73	99,05
Subventions	4 408,25	4 347,92	49,32	4 397,24	11,01
Prêts	22,44	22,44	0,00	22,44	0,00
Avances	817,09	711,82	17,24	729,05	88,03

4. Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le bassin Rhin Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 300 km². Il comprend deux districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale.

L'état des lieux réalisé en 2005 a évalué la part des masses d'eau en risque de non atteinte du bon état à 54 % pour les masses d'eau souterraines et à 44 % pour les eaux de surface. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2009-2016 avait fixé à 72 % l'objectif de bon état des masses d'eau superficielles en 2015, et à 53 % pour les masses d'eau souterraines. Il est également prévu de rétablir le bon état de 250 captages d'eau potable.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) a été évalué à 1,7Md€ sur la durée du plan de gestion 2010-2015, dont 66 % dans le domaine de l'assainissement, et le reste réparti à parts égales entre l'industrie, l'agriculture et la restauration des milieux.

Le siège de l'agence de l'eau Rhin Meuse est près de Metz. Le comité de bassin a créé trois commissions territoriales : Meuse Chiers, Moselle Sarre et Rhin supérieur.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

L'agence de l'eau a réalisé ses engagements pour un montant total de 190 M€ (hors reversement au budget général de l'État de 14,1 M€) au cours de l'année 2015 (contre 191 M€ en 2014), soit un total de 569,3 M€ sur les trois premières années du programme alors que les prévisions étaient à hauteur de 576,3 M€. Le taux de réalisation s'élève donc à 98,8 % sur la période 2013-2015, et à 49,6 % sur la totalité du 10^e programme après trois ans de mise en œuvre. Bien que le montant des engagements soit relativement stable depuis 2013, leur évolution varie suivant les domaines concernés. Ainsi, en matière de lutte contre la pollution, les interventions (89,9 M€) sont en baisse constante depuis 2013 (110,8 M€ en 2014 et 121,73 M€ en 2013). A l'inverse, concernant la gestion des milieux, les aides octroyées, d'un montant de 64,6 M€ ne cessent de progresser (35,1 M€ en 2014 et 25,3 M€ en 2013), conformément à la dynamique prévue pour répondre aux priorités « milieu » définies par le 10^e programme.

Les engagements relatifs à l'assainissement des collectivités se sont élevés à un total de 154 M€ alors que 193 M€ étaient prévus sur les trois premières années du programme, soit un taux d'exécution de 80 %. Les aides octroyées pour les installations de traitement des eaux usées domestiques sont malgré cela en légère hausse avec 16,24 M€ engagés (contre 13,86 M€ en 2014), et représentent ainsi 48 % du total du programme à fin 2015. Celles destinées aux travaux sur les réseaux d'assainissement n'atteignent en revanche que 27,43 M€ (contre 32,87 M€ en 2014), soit un taux d'exécution de 52,8 % de la totalité des prévisions 2013-2018.

Les autorisations d'engagement spécifiques à la lutte contre la pollution industrielle sont en nette diminution (5,71 M€ contre 24,29 M€ en 2014), du fait principalement du caractère exceptionnel du montant des engagements 2014 qui s'expliquait par l'anticipation par les industriels de la baisse des taux d'aides à compter de 2015 consécutive à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides d'État au secteur économique. Toutefois, à fin 2015, le taux d'exécution s'élève à 49,6 % des prévisions sur 6 ans. Les aides attribuées pour les travaux de lutte contre la pollution agricole sont, quant à eux, en augmentation (18,58 M€ contre 15,58 M€ en 2014), et représentent 48,2 % des dotations totales du programme à fin 2015.

Dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques, la progression annuelle des engagements prévue dans la construction du 10^e programme se confirme dans les faits avec 27,21 M€ engagés en 2015 (contre 14,8 M€ en 2014), supérieurs aux prévisions, notamment du fait d'un important projet de passe à poisson sur le barrage rhénan de Gerstheim. Ainsi, fin 2015, le taux d'exécution des prévisions sur 6 ans atteint 43,9 %. Les interventions pour les travaux d'eau potable, en décroissance de 2011 à 2013, augmentent de nouveau significativement de 2014 à 2015 en passant de 14,42 M€ à 29,61 M€ (objectif de 12 M€ annuels sur toute la période du programme) ; elles atteignent ainsi 61,2 % du total prévu au programme.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2015 de l'agence, établi à hauteur de 207,5 M€ en dépenses, a été réalisé à 91,4 %, soit pour 189,6 M€. Il a fait l'objet de deux budgets rectificatif en cours d'année pour tenir compte dans un premier temps de reports de dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2014 à 2015, et, dans un second temps, d'une diminution des interventions versées sous forme de subventions et de la masse salariale.

L'année 2013 avait été marquée par des paiements d'aides réalisés à plus de 100 % (149,9 M€), taux ramené à 97 % en 2014. Le taux d'exécution global des aides versées (subventions et avances) n'est que de 83,4 % en 2015, pour un montant total de 126,54 M€ (contre 145,8 M€ en 2014). Les crédits de paiement affectés aux versements d'aides sous forme de subventions s'élèvent à 108,5 M€ (contre 133,3 M€ en 2014), et n'ont été consommés qu'à 79,9 %, alors que les avances remboursables (10,6 M€), également en retrait par rapport à celles de 2014 (11,7 M€), ont été réalisées à 102,6 % (10,33 M€ prévus). Les dépenses d'intervention ont en effet été peu dynamiques sur l'ensemble de l'année 2015 du fait de plusieurs facteurs : un ralentissement de l'activité économique, à la fois chez les industriels et auprès des collectivités partenaires, s'est traduit par un décalage dans le temps de la réalisation des projets qui avaient d'ores et déjà été engagés ; l'impact de la réorganisation de l'intercommunalité (loi NOTRe, GEMAPI, etc.) engendre un certain attentisme de la part des collectivités locales ; le report de certains engagements prévus initialement en 2014 qui auraient dû donner lieu à des crédits de paiement en 2015 ; l'absence de convention entre l'agence de service et de paiement (ASP) et les agences de l'eau pour la mise en œuvre du PDRR a empêché le versement de près de 13 M€.

De plus, les dépenses d'investissement propres à l'agence n'ont été réalisées qu'à hauteur de 1 M€ contre 2,1 M€ prévus (sans tenir compte des reports effectués), et cette sous-exécution s'explique notamment par le glissement de l'opération de réaménagement des locaux de 2015 en 2016.

Les recettes, globalement stables depuis 2011, puis en baisse de 2013 à 2014, sont en hausse de 2014 à 2015. Elles ont été réalisées à plus de 100,5 % des prévisions. En effet, cette évolution provient des produits issus des redevances en augmentation de 3,2 %, soit d'un montant de 177,9 M€ (contre 172,4 M€ en 2014), et d'un niveau proche de la prévision (177,5 M€). Par ailleurs, les retours d'avances passent de 11,7 M€ en 2014 à 10,6 M€ en 2015, conformément à la tendance prévue durant les premières années du 10^e programme du fait de la baisse des aides octroyées sous forme d'avances de 2010 à 2012.

Les écarts aux prévisions observés précédemment conduisent à un résultat excédentaire de 9,2 M€ (contre 23,1 M€ en 2014) alors qu'un déficit de 10,2 M€ était prévu. Toutefois, ce chiffre doit être corrigé de la dotation sur provisions pour charges d'intervention, réalisée en 2015, d'un montant de 12,9 M€ (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011 exposée précédemment). Notons que le montant total de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 195 M€ fin 2015 (le taux de chute appliqué étant de 7 %).

Ainsi, le résultat 2015 recalculé apparaît bénéficiaire à hauteur de 22,1 M€ (contre un déficit de 9,05 M€ en 2014). La situation financière de l'agence est ainsi rééquilibrée avec une capacité d'autofinancement de 22,5 M€ (contre une insuffisance d'autofinancement de 7,1 M€ en 2014), alors qu'une insuffisance d'autofinancement de 9 M€ était prévue. La CAF permet ainsi de couvrir non seulement les investissements propres de l'agence mais aussi les versements d'avances. L'équilibre financier de l'agence fin 2015 est ainsi marqué par un apport au fonds de roulement de 14,1 M€ (alors qu'un prélèvement de 16,8 M€ était prévu), contre un prélèvement de 8,5 M€ en 2014. Aussi, le niveau du fonds de roulement atteint 46 M€, soit 3,15 mois de dépenses, et traduit effectivement, à la fois, le décalage d'opérations d'investissement de certaines collectivités, les retards constatés dans l'exécution des travaux chez les maîtres d'ouvrages, les reports de crédits relatifs notamment au bâtiment de l'agence, et de recettes de redevances supérieures aux prévisions. L'impact du prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'État, d'un montant total de 175 M€ en 2015, à hauteur de 14,1 M€ pour l'agence, est ainsi quasiment compensé par le report de versement de l'aide aux agriculteurs qui n'a pas pu être liquidée en 2015 en l'absence de convention avec l'ASP. Le fonds de roulement aurait alors dû s'établir à 2,13 mois de dépenses nettes.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Rhin-Meuse

le 13 octobre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 30 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin à la même date.

De manière comparable avec celui couvrant la période précédente, le Programme de Mesures 2016-2021 prévoit l'investissement de 1,7 Md €, soit 68€ par habitant.

Il est à noter que l'agence Rhin-Meuse pilote le développement national de l'outil OSMOSE qui vise à suivre les Plans d'actions opérationnels territorialisés déclinant concrètement ces programmes de mesures.

Le bassin est couvert par 11 démarches de SAGE, dont 4 sont approuvées fin 2015, pour un objectif de 6. Face à un contexte institutionnel d'élaboration lent, l'investissement de l'agence dans la relance de plusieurs SAGE et la sensibilisation des nouveaux élus a permis deux avancées pour 2015, l'adoption du SAGE Bassin Ferrière et la révision du SAGE III-Nappe-Rhin.

En matière de connaissance, les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2014 ont été mises en ligne sur le portail de bassin le 28 janvier 2016 contrairement à un objectif au 30 septembre 2015. Par ailleurs, 93,99 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois en 2014, soit en très léger recul par rapport à l'année précédente (94,75 %).

S'agissant de la surveillance de la qualité des eaux, l'indicateur de contexte indique que 21 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique (agrégation des données 2012-2013). Ce résultat marque un progrès par rapport au précédent (19 %) et sur une période plus large une stabilisation.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 78,86 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est conforme à la cible (78 %) et légèrement supérieur au résultat de 2014 (77,4 %), les progrès concernant aussi bien les collectivités que le secteur agricole.

En 2015, le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets polluants est de 18 % (contre 16 % en 2014) pour un objectif de 21 %. La progression s'explique principalement par le renforcement des incitations opérées par l'agence auprès des industriels au regard de leurs obligations réglementaires. Le nombre d'industriels affiliés au régime de redevance lié au suivi régulier des rejets est passé de 62 en 2013 à 76 en 2015. Dans la continuité de cette dynamique, l'agence a adopté fin 2015 un plan d'action qui privilégie la sensibilisation en amont des industriels.

L'agence Rhin-Meuse s'est particulièrement impliquée en matière d'aide au développement : avec un montant de 1,6 M€, c'est-à-dire 0,99 % de ses redevances, elle atteint quasiment le plafond légal de 1 %. Ses actions de coopération institutionnelle se sont consacrées au Laos, au Cambodge et à la Commission du Congo.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif et dans le cadre du plan d'action ERU, depuis fin 2013, il n'y a plus de station non conforme sur le bassin. Toutes les communes en non-conformité disposent d'un programme d'investissement visant à les mettre en conformité qui est établi ou en cours.

Concernant la Solidarité Urbain-Rural (SUR), 14,68 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, montant quasi identique à celui de 2014 (14,64 M€). En 2015, les contrats-cadre ont été conclus avec les conseils départementaux dans le domaine de l'eau : l'objectif initial de 17,06 M€ a été élevé à 20,36 M€. À noter également, qu'au-delà du dispositif SUR, 34,7 M € ont été attribués par l'agence en assainissement et eau potable à des communes rurales.

En matière de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence de l'eau, l'année 2015 est marquée par une action d'envergure : 887 stations ont été réhabilitées, soit un résultat supérieur à la cible (750) et largement supérieur au résultat 2014 (487 réhabilitations aidées). Les modalités d'aide du 10^e programme (taux incitatif de 60 %) expliquent en grande partie cette dynamique.

En matière de protection des captages, 257 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE dont 97 captages « Grenelle ». Pour la deuxième année consécutive, 47 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est en-dessous de la prévision (61 prévus). 86 ces captages ont fait l'objet d'une demande de Mesure Agri-Environnementale ayant donné lieu à une aide depuis 2007, niveau bien au-delà de la cible, 55.

S'agissant de la restauration des milieux aquatiques, 225 km de cours d'eau ont été restaurés en 2015 (contre 308 km en 2014) avec une aide de l'agence, ce qui est nettement inférieur à la cible (600 km). L'agence indique que les opérations de renaturation, dont l'impact va au-delà du lieu du chantier et qui représentent la moitié du nombre d'aides, sont caractérisés par un niveau technique et des coûts nettement plus élevés que les opérations de restauration « simples » réalisées jusque présent ; 5,3 M€ y ont été consacrés.

En matière de restauration de la continuité écologique, 43 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2015 afin de devenir franchissables, soit légèrement moins que la cible, 50. Ce résultat est globalement en recul par rapport au résultat de 2014, 62. En revanche, les interventions relatives aux effacements dont l'impact est positif tant en matière de continuité écologique que de la qualité de l'eau ont cru, elles, de 15 % par rapport à la moyenne depuis 2011.

En 2015, ce sont 123 hectares de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence pour être restaurées (contre 679 ha en 2014) et 156 hectares (158 ha en 2014) pour de l'acquisition, soit un total de 279 ha aidés. Ces résultats sont inférieurs aux cibles de manière marginale pour la restauration (cible de 140 ha) mais surtout en termes d'acquisition (450). L'agence indique que les difficultés en matière d'acquisition proviennent principalement du désengagement financier des conseils régional et départementaux et des autres co-financeurs malgré les taux d'aide incitatifs dans ce domaine et un programme de sensibilisation à leur égard. Ainsi, la sensibilisation s'est notamment fondée sur le choix de 50 % de zones à acquérir parmi des zones d'une superficie inférieure à 1 ha.

333 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide en 2014 (contre 1 710 kg en 2014), pour 5 sites industriels. Ceci est inférieur à la cible (1 200 kg), et s'explique par une frilosité des entreprises à investir compte tenu de l'environnement économique ; ainsi, seulement 40 % de l'enveloppe disponible pour l'industrie ont été utilisés cette année.

En ce qui concerne la gestion quantitative de la ressource, l'augmentation de la quantité globale des prélèvements (4 267 Mm³ contre 4 001 en 2014) est due aux prélèvements pour le refroidissement (centrale de Fessenheim) et pour l'industrie. Il est en outre à mettre en perspective avec la valeur de 2013 (4 672).

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, depuis 2007, l'agence de l'eau est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS). Un plan de prévention est entré en action en 2009. Comme suite à la circulaire du 20 mai 2014 prévoyant la mise en place d'actions de formation dans le cadre de l'accord-cadre relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique d'État, une action de sensibilisation aux RPS, destinée à l'ensemble du personnel, avait été organisée sur deux journées en 2014, auxquelles un tiers des agents avaient participé. En 2015, 23 personnes ont suivi une sensibilisation aux RPS.

La réorganisation interne de l'agence, préparée en 2014, a pris effet en janvier et février 2015. Cette restructuration vise d'une part, à mieux répondre aux ambitions du 10^e Programme d'intervention, et d'autre part, à s'adapter au mieux aux réductions des effectifs et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif est de mettre en place une organisation plus efficiente, plus lisible en termes de partage des responsabilités, et moins sensible à des évolutions de contexte externe.

L'agence a affiché un taux de mobilité interne de 19 % en 2015, qui correspond pour majeure partie à la réalisation de la réorganisation interne générale de l'établissement, ayant concerné de nombreux services, comme suite à celle de 2014 qui n'avait concerné que le Département des Systèmes d'Information.

Le plafond d'emploi fixé à 193 ETPT pour 2015 a été consommé à 98,53 %, avec une moyenne annuelle de 190,16 ETPT. Le schéma d'emploi de -5,6 ETP a, quant à lui, été légèrement dépassé, avec 187,47 ETP fin 2015, contre 191,9 ETP en 2014, auquel s'ajoute un ETP mis à disposition de l'ONEMA. Pour la troisième année consécutive, l'évolution des dépenses de personnel est marquée par une légère diminution de 0,5 % (-5,2 % 2014). Cette trajectoire est en grande partie due à la baisse des effectifs.

Enfin, les dépenses de fonctionnement soumises à l'objectif de réduction de 5 % entre le budget initial 2014 (2,852 M€) et le budget initial 2015 (2,709 M€), s'élèvent à 2,963 M€ fin 2015 (hors charges informatiques mutualisées d'un montant de l'ordre de 0,268 M€), soit un montant réel de 2,695 M€. Pour respecter l'objectif, l'agence a dû notamment réduire les déplacements professionnels (impact sur les frais de carburant et de maintenance), le contrat de nettoyage et les frais postaux et de télécommunication. Par ailleurs, pour maintenir un nombre de jours de formation annuel par agent stable, l'agence a eu recours à de nombreuses formations

réalisées en interne à moindre coût, la formation demeurant une préoccupation première de l'établissement dans le contexte évolutif actuel.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Les recettes perçues en 2015 par l'AERM s'élèvent à 177,91 M€ (contre 172,36 M€ en 2014). 84 % proviennent des redevances de pollution et de collecte et 15,6 % des redevances de prélèvement. Les redevances par catégorie de redevables font apparaître que l'année 2015 marque le début d'un rééquilibrage entre contribuables qui devraient par ailleurs s'accroître sur les trois dernières années du programme. À titre de comparaison au compte financier 2014, la part redevables « collectivités » représentait 84,84 % et celle des redevables « industriels » 11,95 %, pour respectivement 84,5 % et 12,15 % en 2015.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte d'origine domestique ont légèrement augmenté entre 2014 et 2015, les redevances de pollution passant de 78,51 M€ à 79,90 M€ (+1,8 %) et les redevances pour collecte passant de 50,87 M€ à 53,43 M€ (+5 %). Cette constatation a conduit les instances de bassins à revoir à la baisse certains de ces taux pour les années à venir.

Les recettes de redevances pour pollution et collecte d'origine non domestique ont connu une légère augmentation passant au global de 10,31 M€ à 11,14 M€ (+8 %). Cette situation s'explique en partie par la fin du dispositif de dé plafonnement progressif de la redevance pour pollution d'origine industrielle défini à l'article 100 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, et par la forfaitisation de l'assiette des industriels non agréés au suivi régulier des rejets.

Le montant des recettes perçues au titre de la redevance pour collecte non domestique connaît une forte augmentation avec 2,61 M€ en 2015 pour 1,76 M€ en 2014. Cette évolution est due, d'une part à un effet de seuil, certains industriels auparavant exemptés devenant redevables au titre de l'année 2015 ; d'autre part, la politique de contrôle menée par l'agence sur les trois dernières années a entraîné des majorations de redevances.

Recettes des redevances prélèvement

Le montant perçu de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reste stable en passant de 27,60 M€ en 2014 à 27,79 M€ en 2015.

Le montant des recettes de la redevance prélèvement pour irrigation diminue de 37 % en 2015, passant de 0,45 M€ à 0,31 M€. La redevance prélèvement pour hydroélectricité reste stable entre 2014 et 2015 en s'élevant à 1,5 M€.

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses est en augmentation de 13 % passant de 4,3 M€ en 2014 à 4,9 M€ en 2015. Le montant de cette redevance s'explique en partie par une hausse des quantités vendues en 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et de la hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances prévues en 2015, ce qui a entraîné un effet de sur-achat en vue du stockage.

La redevance pour protection du milieu aquatique recouvre 99 % de ces autres redevances, et s'élève à 732 k€, en augmentation de 5 % par rapport à 2014. La redevance pour obstacles sur les cours d'eau et visant à leur continuité écologique représente seulement 1000 euros sur le bassin.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10^e programme), sa situation financière fin 2015, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

Attention : dans ces tableaux, le niveau de contribution de chaque agence, pour 2017, au prélèvement annuel de 175 M€ sur leur fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.

Autorisations de programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

en M€	2013		2014		2015		2016		2017*		2018		TOTAL		Total X ¹⁰⁰⁰ programme	
	Subventions	Poils et avances	Subventions	Poils et avances	Subventions	Poils et avances	Subventions	Poils et avances	Subventions	Poils et avances	Subventions	Poils et avances	Subventions	Poils et avances		
I. Lutte contre la pollution	11 Installations traitement des eaux usées domestiques et assimilées	32,10	0,00	13,86	0,00	14,24	0,00	18,28	0,00	16,70	0,00	18,30	0,00	107,31	1,50	108,81
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	42,97	0,00	31,56	1,31	21,43	0,00	28,11	4,00	26,80	4,00	24,90	4,00	181,87	18,20	197,07
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7,95	2,00	11,94	11,22	2,49	1,23	9,70	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	45,23	43,30	88,53
	14 Elimination des déchets	1,14	0,00	0,50	0,00	0,33	0,00	1,85	0,53	1,70	0,17	1,80	0,00	7,55	1,70	9,25
	15 Assistance technique dans la domaine de l'eau	2,91	0,00	3,24	0,00	2,91	0,00	3,75	0,00	3,19	0,00	2,19	0,00	19,20	0,00	19,20
	17 Passes de performance épuratoire	11,00	0,00	16,20	0,00	18,87	0,00	19,45	0,00	18,00	0,00	16,00	0,00	115,20	0,00	115,20
	18 Lutte contre la pollution agricole	18,43	0,00	11,58	0,00	13,26	0,00	18,39	0,00	11,30	0,00	18,80	0,00	104,97	0,00	104,97
	19 Divers pollution	0,00	0,00	2,57	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,10	0,00	0,30	0,00	3,88	0,00	3,88
	Total I. Lutte contre la pollution	115,14	2,00	86,24	11,53	86,60	1,23	99,77	12,05	62,94	12,85	10,10	12,70	58,45	61,70	646,73
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	1,21	0,47	3,40	0,21	3,39	0,03	3,34	1,48	3,15	1,48	2,33	1,48	16,32	0,76	20,88
	23 Protection de la ressource	2,00	0,00	1,74	0,00	2,96	0,00	3,24	0,00	3,10	0,00	3,10	0,00	16,13	0,00	16,13
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	11,83	0,00	14,80	0,00	18,77	8,44	21,19	0,00	22,00	0,00	27,00	0,00	118,74	8,44	127,18
	25 Eau potable	7,28	0,00	14,42	0,00	19,99	9,82	13,57	0,00	10,00	0,00	9,00	0,00	74,27	9,82	83,89
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	3,45	0,00	3,40	0,00	0,34	0,00	0,48	0,00	0,48	0,00	0,48	0,00	2,89	0,00	2,89
Total II. Gestion des milieux	24,81	0,47	34,82	0,21	43,65	18,91	42,91	1,48	37,83	3,44	41,83	1,48	227,15	23,82	250,97	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	0,20	0,00	0,50	0,00	0,26	0,00	3,02	0,00	1,90	0,00	2,08	0,00	8,20	0,00	8,20
	32 Concertation environnementale	4,21	0,00	12,70	0,00	1,49	0,00	4,31	0,00	8,15	0,00	5,73	0,00	39,30	0,00	39,30
	33 Actions innovatrices	1,28	0,00	1,51	0,00	1,60	0,00	1,69	0,00	1,60	0,00	1,60	0,00	9,29	0,00	9,29
	34 Information, concertation, consultations du public, etc.	3,25	0,00	3,91	0,00	1,87	0,00	3,61	0,00	3,05	0,00	3,82	0,00	18,67	0,00	18,67
Total III. Conduite et développement des politiques	10,97	0,00	15,68	0,00	4,74	0,00	12,73	0,00	13,66	0,00	10,17	0,00	67,27	0,00	67,27	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3,27	0,00	3,34	0,00	3,70	0,00	3,33	0,00	2,94	0,00	2,94	0,00	19,76	0,00	19,76
	42 Immobilisations	0,41	0,00	0,80	0,00	1,27	0,00	1,38	0,00	1,37	0,00	1,24	0,00	10,48	0,00	10,48
	43 Dépenses de personnel	14,30	0,00	15,57	0,00	11,23	0,00	13,89	0,00	10,77	0,00	15,63	0,00	82,68	0,00	82,68
	44 Charges de régularisation	0,57	0,00	0,82	0,00	1,38	0,00	0,97	0,00	0,95	0,00	0,95	0,00	5,42	0,00	5,42
	47 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48 Dépenses courantes liées aux interventions	0,00	0,00	1,82	0,00	0,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,88	0,00	2,88
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,00	0,00	0,43	0,00	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	0,00	1,45
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses	20,18	0,00	19,86	0,00	21,06	0,00	23,76	0,00	19,00	0,00	18,38	0,00	122,67	0,00	122,67	
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)	50 Fonds de concours ONEMA	10,41	0,00	9,30	0,00	9,73	0,00	10,87	0,00	10,67	0,00	10,67	0,00	61,45	0,00	61,45
	dans le cadre de l'opération	1,20	0,00	2,23	0,00	1,24	0,00	0,23	0,00	0,21	0,00	0,79	0,00	7,45	0,00	7,45
Reversement Budget Etat	0,00	0,00	14,47	0,00	14,18	0,00	15,21	0,00	12,21	0,00	0,00	0,00	54,99	0,00	54,99	
Total V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50) et prélèvement Etat	10,41	0,00	25,77	0,00	23,85	0,00	23,88	0,00	23,88	0,00	10,67	0,00	118,44	0,00	118,44	
Total	181,53	2,00	192,37	11,74	189,95	22,14	202,16	13,45	197,81	14,05	17,78	14,18	1.120,58	85,80	1.206,38	

Crédits de paiement de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>TOTAL pgme</i>	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		16,42	21,86	12,07	17,80	18,01	17,75	103,91	9,40%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		47,07	41,00	29,24	32,64	30,32	29,04	209,30	18,92%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		19,58	18,32	12,60	11,53	12,78	11,94	86,75	7,84%
	14 Elimination des déchets		1,62	0,71	0,52	1,83	2,06	2,26	9,03	0,82%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		2,25	3,19	2,38	3,20	3,20	3,20	17,42	1,58%
	17 Primes de performance épuratoire		21,00	18,22	18,67	18,80	18,80	19,00	114,49	10,35%
	18 Lutte contre la pollution agricole		10,49	9,72	8,29	11,72	11,36	13,34	64,91	5,87%
	19 Divers pollution		0,60	0,60	0,57	0,70	0,70	0,70	3,87	0,35%
	Total		119,02	113,63	84,33	98,21	97,26	97,23	609,68	55,12%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		1,54	2,07	1,36	3,27	3,66	3,53	15,43	1,40%
	23 Protection de la ressource		3,10	1,66	2,03	1,74	2,23	2,52	13,28	1,20%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		13,85	15,62	19,55	16,20	17,16	20,24	102,62	9,28%
	25 Eau potable		9,45	9,25	16,08	14,93	10,07	9,53	69,31	6,27%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		0,28	0,35	0,37	0,34	0,46	0,51	2,30	0,21%
Total		28,21	28,96	39,38	36,48	33,57	36,33	202,93	18,35%	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		0,07	0,39	0,58	2,20	1,90	2,00	7,14	0,65%
	32 Connaissance environnementale		5,93	2,80	3,89	4,91	5,10	5,10	27,72	2,51%
	33 Action internationale		1,07	1,16	1,42	1,71	1,93	1,52	8,83	0,80%
	34 Information, communication, etc		1,26	1,59	1,70	2,67	2,43	1,14	10,79	0,98%
Total		8,33	5,94	7,59	11,48	11,38	9,76	54,48	4,93%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2,78	2,50	2,96	3,20	2,96	2,96	17,37	1,57%
	42 Immobilisations		1,16	0,84	1,04	4,68	1,80	1,47	10,97	0,99%
	43 Gestion du personnel		14,30	13,57	13,20	13,91	13,77	13,63	82,70	7,48%
	44 Charges de régularisation		0,47	0,62	1,38	0,95	0,95	0,95	5,32	0,48%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		0,98	1,02	0,88	0,00	0,00	0,00	2,88	0,26%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,44	0,45	0,34	0,00	0,00	0,00	1,23	0,11%
Total		20,14	19,00	20,10	22,72	19,48	19,03	120,46	10,89%	
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		10,41	9,30	9,73	10,67	10,67	10,67	61,45	5,56%
	dont reversement Ecophyto		1,80	1,55	1,54	0,00	0,00	0,00	7,48	0,68%
Reversement Budget de l'Etat			0,00	16,47	14,10	13,21	13,21	0,00	56,99	5,15%
Total			10,41	25,77	23,83	23,88	23,88	10,67	118,44	10,71%
TOTAL DES DEPENSES			186,11	193,30	175,23	192,77	185,57	173,02	1 106,00	100,00%

Équilibre financier de l'agence Rhin-Meuse en 2015

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015
Charges	1- Interventions	142 512	137 957	147 207	151 311	164 887	152 956	147 476	137 152
	dont subventions versées	129 080	125 453	133 927	127 007	152 033	134 951	133 305	108 506
	dont contribution à l'ONEMA	6 420	6 420	6 420	6 420	6 420	6 613	7 752	8 193
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	560	1 030	765	1 578	1 800	1 546	1 538
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	6 727	5 462	5 617	5 739	4 848	7 592	4 873	6 020
	dont frais financiers liés aux interventions	285	62	7	3	-	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	11 374	-	-	-	12 895
	2- Personnel	12 966	13 425	13 775	14 253	14 446	14 303	13 555	13 493
	dont personnel en fonction à l'agence	12 697	13 142	13 775	14 253	13 848	13 833	13 126	13 493
	3- Fonctionnement courant	11 841	14 531	10 587	14 685	12 496	5 137	22 001	19 926
	Dont fonctionnement encadré	3 461	3 466	3 410	3 256	2 983	2 280	2 272	2 963
dont amortissements et provisions (66)	2 638	2 219	1 750	2 341	1 802	1 886	2 400	1 480	
TOTAL CHARGES	167 319	165 913	171 569	180 249	191 829	172 396	183 032	170 571	
Produits	1- Redevances	155 609	168 526	171 912	177 261	178 003	178 591	172 357	177 917
	Redevances pour prélèvement	21 073	21 367	20 324	27 868	25 735	26 863	27 601	27 790
	dont prélèvement collectivités – AEP	10 853	11 712	11 756	16 630	16 631	16 584	16 850	17 010
	dont prélèvement agriculture – irrigation	121	149	16	296	148	133	455	312
	dont prélèvement industries	10 099	9 506	8 552	10 740	8 956	10 146	10 296	10 469
	Industries - Alimentation d'un canal	-	98	-	204	86	239	309	329
	Industries - Refroidissement industriel	-	3 334	3 029	3 663	2 901	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	-	974	877	1 325	1 025	1 383	1 573	1 515
	Industries - Autres usages économiques	-	5 042	4 633	5 317	4 890	8 524	8 415	8 624
	Redevances pour autres usages	349	813	818	758	752	739	700	733
	dont obstacle sur cours d'eau	-	-	-	-	-	3	1	1
	dont protection milieu aquatique	39	770	818	758	752	736	699	732
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	310	43	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	134 187	146 346	150 770	148 635	151 516	150 989	144 057	149 395
	dont collectivités	114 316	129 003	132 608	129 160	133 109	136 936	129 386	133 333
	Collectivités - Pollution	31 644	73 801	75 197	77 876	80 169	84 227	78 514	79 901
	Collectivités - Collecte	23 099	32 972	55 341	49 614	52 108	52 372	50 672	53 432
	Collectivités - Contrevaieur	59 572	2 230	2 070	1 670	832	137	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	130	2 066	2 797	2 293	4 202	4 581	4 363	4 921
	Agriculture - Elevage	2	59	56	56	48	46	60	60
	Agriculture - Pollutions diffuses	128	2 008	2 741	2 237	4 154	4 535	4 303	4 861
	dont industries	19 741	15 277	15 365	17 182	14 205	9 472	10 307	11 140
Industries - Pollution	19 730	13 514	13 492	15 412	12 531	7 989	6 545	6 533	
Industries - Collecte	3	1 611	1 830	1 733	1 639	1 483	1 763	2 607	
2- Gestion courante	3 112	3 447	1 570	3 806	7 507	48 117	33 833	1 861	
Autres produits	3 112	3 447	1 570	3 806	7 507	48 117	33 833	1 861	
dont personnel MAD	269	283	-	-	598	470	426	-	
dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	707	240	309	121	305	312	694	293	
dont reprises sur provisions (78)	1 635	2 407	447	2 294	1 606	706	438	1 063	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	-	4 620	46 450	32 213	-	
TOTAL PRODUITS	158 721	171 973	173 482	181 067	185 510	226 708	206 190	179 779	
Résultat	= Produits - charges	- 8 598	6 060	1 913	818	- 6 319	54 312	23 159	9 208
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	5 873	3 209	12 220	-	9 011	-	22 514
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	7 614	-	-	-	11 048	-	7 112	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	12 179	12 650	9 949	9 712	6 214	14 952	12 459	18 033
	Autres dépenses d'investissement	3 315	1 522	1 215	1 071	1 075	1 156	839	1 045
	Remboursement Capital	-	7 767	8 389	18 844	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	23 108	21 939	19 553	29 627	18 337	16 108	20 410	19 077	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	24 063	21 018	15 999	15 110	14 235	13 533	11 760	10 591
	Cessions d'immobilisations 775	31	-	8	21	105	31	20	6
	Autres ressources en capital	89	85	91	46	339	245	119	122
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	24 183	26 976	19 307	27 397	14 679	22 820	11 899	33 234	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	1 075	5 037	- 246	- 2 230	- 3 658	6 712	- 8 510	14 157
Pour mémoire	FDR au 31/12	34 785	39 822	39 577	37 347	33 689	40 401	31 891	46 047
	Besoin en FDR au 31/12	34 451	6 387	4 167	5 417	6 089	11 362	8 777	9 150
	Trésorerie au 31/12	334	33 435	35 410	31 930	27 600	29 039	23 114	36 897

État des mandatements des programmes antérieurs au Xe programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2015 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2015	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2015
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2014	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2015	Total des mandatements au 31/12/2015	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7^{ème} Programme	777,54	777,08	0,01	777,09	0,45
Subventions	545,81	545,72	0,01	545,73	0,08
Prêts				0,00	0,00
Avances	231,73	231,36		231,36	0,37
8^{ème} Programme	514,66	511,65	0,15	511,80	2,86
Subventions	473,76	471,52	0,15	471,67	2,09
Prêts				0,00	0,00
Avances	40,90	40,13	0,00	40,13	0,77
9^{ème} Programme	954,46	893,89	21,29	915,18	39,28
Subventions	859,12	856,32	2,30	858,62	0,50
Prêts				0,00	0,00
Avances	95,34	37,57	18,99	56,56	38,78
TOTAL Programmes antérieurs	2 246,66	2 182,62	21,45	2 204,07	42,59
-Subventions	1 878,69	1 873,56	2,46	1 876,02	2,67
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	367,97	309,06	18,99	328,05	39,92

5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

L'agence réalise ses missions sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km²) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à +50 % en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

L'état des lieux réalisé en 2005 estime que plus de 50 % des cours d'eau, plus de 80 % des eaux côtières et plus de 90 % des eaux souterraines sont en bon état, mais seulement 30 % des plans d'eau et 20 % des eaux de transition. L'objectif 2015 a été fixé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2009-2015 à 66 % de bon état écologique de l'ensemble des eaux superficielles, et à 82 % de bon état des eaux souterraines.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) a été évalué à 5 Md€ dont 38 % pour les travaux de réduction des pollutions ponctuelles, 20 % pour la réduction des pollutions agricoles et 20 % également pour la restauration des milieux aquatiques, 12 % pour la lutte contre les inondations, 7 % pour la protection de la ressource en eau, et le reste pour d'autres travaux.

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km² pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes. Le programme exceptionnel d'investissement en Corse (PEI), couvrant les années 2002-2018, prévoit que certaines subventions de l'agence de l'eau soient complétées par une subvention de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques au titre de la solidarité inter-bassins.

L'état des lieux réalisé jusqu'en 2005 fait apparaître le bon état de plus de 60 % des cours d'eau et des masses d'eau côtières. L'objectif 2015 est de 91,5 % des cours d'eau et 79 % des eaux côtières en bon état (mais seulement 25 % des eaux de transition).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures est évalué à 220 M€ dont 26 % pour le maintien de la diversité biologique et la restauration de la continuité écologique, 21 % pour des travaux portant sur la lutte contre les déséquilibres quantitatifs, 21 % également pour des travaux de restauration de la morphologie, 18 % pour le développement de la gestion locale, et 10 % pour la réduction des pollutions domestiques et industrielles, le reste portant sur la connaissance et la réduction des pollutions agricoles.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose d'implantations également à Besançon, Marseille et Montpellier.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau des engagements annuels de l'agence, en cette troisième année de mise en œuvre du 10^e programme d'intervention, reste globalement satisfaisant et en constante progression depuis 2013. Il atteint ainsi 585,22 M€ (hors reversement au budget général de l'État de 42,15 M€) contre 563,68 M€ en 2014 et 536,77 M€ en 2013. Ainsi, sur les trois ans, le programme a été réalisé à hauteur de 47,4 %, sachant que la construction du 10^e programme a prévu une croissance régulière de dotations de certains domaines sur la période 2015-2018. Toutefois, les réalisations varient suivant les thématiques d'intervention concernées.

Ainsi, les aides allouées en matière de lutte contre la pollution, d'un montant de 260,53 M€, ont diminué de plus de 40 M€ (304,03 M€ en 2014), alors que celles relatives à la gestion des milieux atteignent 212,72 M€, contre 156,17 M€ en 2014. Elles représentent ainsi à fin 2015, respectivement 45,4 % et 48,3 % du total des prévisions sur 6 ans. Toutefois, des fluctuations suivant les lignes d'intervention méritent d'être soulevées.

Les engagements relatifs aux installations de traitement des eaux usées domestiques, en déclin depuis 2010, demeurent relativement stables en 2015 (53,1 M€ contre 54,4 M€ en 2014), bien que nettement inférieurs aux prévisions de l'ordre de 87 M€. Ils sont désormais majoritairement destinés aux petites collectivités, les efforts importants sur les grosses collectivités ayant été effectués. Ainsi, à fin 2015, ils représentent 37,7 % du total du 10^e programme prévu sur 6 ans. Les interventions consacrées aux réseaux d'assainissement, qui avaient quasiment doublé de 2013 à 2014, ont retrouvé le niveau de 2013 avec 65,96 M€ engagés et sont en deçà des prévisions ajustées de l'ordre de 76 M€ ; leur taux de réalisation atteint toutefois plus de 51 % des prévisions 2013-2018 à fin 2015. Rappelons que le niveau des aides octroyées en 2014 était exceptionnel du fait de grosses

opérations (Marseille Provence Méditerranée, Montpellier), et également de l'appel à projets "réduire la pollution pluviale".

Du fait principalement de l'évolution de l'encadrement européens des aides se traduisant par une baisse des taux plafonds à compter de 2015 et donc par un effet de sur-engagement en anticipation en 2014, le niveau des engagements pour la lutte contre la pollution industrielle est en forte baisse (11,86 M€ contre 28 M€ en 2014). Ces aides restent principalement destinées à la réduction des toxiques, conformément aux priorités du programme. Aussi, le taux de réalisation du programme sur 6 ans atteint 48,4 % à fin 2015. La tendance inverse est constatée en matière d'aides pour la lutte contre la pollution agricole qui passent de 6,78 M€ à 20,93 M€ de 2014 à 2015. Le taux de consommation des dotations du programme s'élève alors à 27,6 % fin 2015, sachant qu'une nette progression est prévue sur les trois dernières années du programme, de l'ordre de 41 M€ d'engagements en moyenne annuelle. Le phénomène observé entre 2013 et 2015 dans ce domaine s'explique par la période de transition entre l'ancien programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement rural régionaux 2014-2020, qui a conduit à une forte baisse des engagements en 2013 et 2014 avant une reprise en 2015.

Par ailleurs, le dynamisme des opérations dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques se confirme et se poursuit depuis 2012, les aides allouées atteignent 63,12 M€ (contre 57,27 M€ en 2014). Les dotations étant programmées à la hausse chaque année sur la période 2013-2018, à fin 2015, le taux d'exécution du 10^e programme est de 43,2 %. Notons également une consommation soutenue dans le domaine de l'alimentation en eau potable depuis 2013, essentiellement due à la solidarité urbain-rural, qui se traduit par une augmentation des aides de 28 % de 2014 à 2015 et porte le taux de réalisation du total de la ligne à 53 % fin 2015. Enfin, les engagements relatifs à la gestion quantitative passent de 41,2 M€ en 2014 à 80,4 M€ en 2015, principalement grâce à un appel à projet relatif à la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable, soit une exécution à hauteur de 53,1 % des prévisions sur 6 ans.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2015 de l'agence a été adopté à hauteur de 593,03 M€ en dépenses (dont 1,5 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions) et a fait l'objet de trois budgets rectificatifs, dont un d'inventaire en fin d'année, pour ajuster notamment les versements de subventions et d'avances, les dotations et/ou reprises liées aux amortissements et aux provisions, et tenir compte des variations en recettes et en dépenses dues aux règles de gestion des ressources affectées pour le Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) pour la Corse. Il a été exécuté à 95 % de la prévision initiale en dépenses, soit à hauteur de 563,43 M€ (dont 6,1 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions). Globalement le niveau des dépenses 2015 est supérieur à celui de 2014.

En effet, les aides mandatées, inférieures aux prévisions (448,6 M€), sont cependant en augmentation de 2014 à 2015 puisqu'elles atteignent 415,6 M€ (contre 407,7 M€ en 2014), le niveau de paiement de 2013 de 422,8 M€ ayant été exceptionnel et résultant de la hausse considérable des engagements observée la dernière année du 9^e programme. Alors que les aides versées sous forme de subventions s'élèvent à 402,7 M€ (contre 398,8 M€ en 2014 et 445,3 M€ prévus) et ont été réalisées à 90,5 %, les versements d'avances progressent de 8,7 M€ pour atteindre 17,58 M€, montant nettement supérieur aux prévisions initiales de 3,3 M€. Notons que le rythme de versements des aides demeure soutenu, bien que toutefois ces crédits de paiement spécifiques aux aides varient en fonction du domaine concerné ; ainsi, si les versements relatifs aux aides attribuées pour la lutte contre la pollution des collectivités ne cessent de diminuer depuis 2010, ceux issus des engagements pris en matière de restauration et de gestion des milieux aquatiques et de protection de la ressource sont en progression continue sur cette même période.

Les recettes encaissables, légèrement inférieures aux prévisions (585,8 M€), sont relativement stables, et atteignent 577,6 M€ (contre 581 M€ en 2014). Notons que l'écart à la prévision s'explique par le mode de comptabilisation des crédits affectés au PEI Corse qui n'apparaissent ni en recettes ni en dépenses dans le compte de résultat du compte financier alors qu'au budget initial ils sont inscrites en dépenses et en recettes. Par ailleurs, l'évolution des produits de redevances à la hausse depuis 2009 se stabilise en 2015 avec des recettes de redevances d'un montant proche de celui de 2014 à hauteur de 529,7 M€ (contre 530 M€ en 2014). La baisse des remboursements d'avances observée depuis plusieurs années se poursuit (de l'ordre de 2 M€ par an depuis 2011), du fait de la baisse des aides octroyées sous forme d'avances depuis 2010. Leur diminution est effectivement de 2 M€ en 2015 avec 41,2 M€ de retours d'avances.

Les éléments précédemment décrits expliquent le résultat de l'exercice nettement moins déficitaire que prévu initialement. En effet, le déficit s'élève à 3 M€ (contre 41,3 M€ prévus). Toutefois, il doit être légèrement corrigé d'un montant de 2,2 M€ correspondant à la reprise sur provisions pour charges d'interventions réalisée fin 2015 (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011 exposée précédemment). Il s'élève alors à -5,2 M€ (contre -2,2 M€ en 2014). Notons que le montant total de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 539,7 M€ fin 2015 (le taux de chute appliqué étant de 13,8 %).

Après une année 2014 où l'agence a pu disposer d'une capacité de financement de 4 M€, lui permettant de financer ses investissements propres, en 2015, elle constate une légère insuffisance d'autofinancement de l'ordre de 0,9 M€ (nettement inférieure aux prévisions). Elle dégage cependant un apport au fonds de roulement de 20,3 M€ (alors qu'un prélèvement de 5,7 M€ était prévu), du fait à la fois de retours d'avances supérieurs aux versements et, comme expliqué plus haut, de paiements d'aides inférieurs à ceux envisagés initialement. En cette troisième année du X^{ème} programme, la situation financière de l'agence se caractérise par un niveau de fonds de roulement de 154,7 M€, soit 3,3 mois de dépenses. Le niveau du fonds de roulement devrait nettement diminuer avec la révision du 10^e programme pour atteindre environ 1,2 mois de dépenses en 2018.

Ainsi, l'impact du prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'État, d'un montant total de 175 M€ en 2015, à hauteur de 42,1 M€ pour l'agence, a pu être compensé en partie par des paiements d'aides moindres que prévus initialement.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Corse le 14 septembre 2015 et approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 septembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet le 4 décembre 2015.

Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 Rhône-Méditerranée a quant à lui été adopté au comité de bassin le 20 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 3 décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

Trois SAGE ont été approuvés en 2015, ce qui amène au total à 16 SAGE approuvés et mis en œuvre, pour une cible de 21.

En matière de connaissance, les bassins Rhône-Méditerranée et Corse se caractérisent par un bon niveau d'auto surveillance des rejets industriels qui connaît une très légère progression: 15,9 % (15 % en 2014) des établissements industriels mesurent leurs rejets polluants parmi ceux redevables de la redevance pollution industrielle (cible de 11,2 %). L'agence note que sept nouveaux établissements industriels ont été agréés au titre du suivi régulier des rejets en 2015, contre quatre en 2013 soit 165 en tout.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2014 ont été mises en ligne sur le portail de bassin le 4 septembre 2015, soit un peu avant l'objectif arrêté (30 septembre n+1). 99,4 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois, soit un résultat quasi-identique à celui de l'année précédente.

L'indicateur de contexte indique que 32 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux est inférieur à celui de l'année précédente (46 %).

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence indique que 82,7 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ceci est supérieur aux prévisions (79,7 %) et en légère progression par rapport à 2014 (80,6 %).

Enfin, en matière de coopération internationale, l'agence a aidé 75 projets de coopération décentralisée, soit exactement autant que l'année précédente mais pour un montant total d'aide inférieur (3,96 contre 4,4 M€). Ce montant représente 0,8 % des ressources pérennes de l'agence, soit un pourcentage sensiblement égal à 2014 (0,84 %). La croissance des aides internationales suit ainsi celle des redevances.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs étaient, pour 2015, de 5 stations d'épuration restant à mettre en conformité en fin d'année au regard de la liste des 123 stations nouvellement non conformes ; au final il en restait 8 à aider. Au global, sur les stations de traitement des eaux usées, les aides à la mise en conformité des équipements par rapport à la DERU, avec 23,6 millions d'euros versés, restent cette année encore majoritaires mais représentent une part des investissements inférieure à celle de 2014 (66,6 % contre 75,1 %). À noter qu'une fois de plus, les aides sont très majoritairement versées aux petites collectivités.

Dans le domaine de la solidarité urbain-rural, 60,6 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, en hausse par rapport à 2014 (56) et encore cette année bien au-delà de l'objectif (43). Le taux de consommation de l'enveloppe 10^e programme est ainsi de 58 %, au-delà de l'objectif (50 %).

Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (5 146 réhabilitations pour un objectif de 2800, et 3 391 réhabilitations en 2014).

Sur le plan des aides en matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'année 2015 a vu la mise en place du nouveau document cadre pour la programmation 2014-2020, le Plan de Développement Rural Régional). Dans ce contexte, peu de données sont disponibles pour 2015 compte tenu du retard d'instrumentation de ces aides permettant aux services instructeurs (Directions Départementales des Territoires) de traiter les dossiers.

Par ailleurs, l'agence de l'eau s'est particulièrement consacrée aux actions dans les zones Non Agricoles-démarche « zéro pesticides » avec 3,6 M€ et au soutien à l'animation, la communication et les études hors captage pour 0,7 M€.

En matière de protection des captages, 131 captages sur les 210 identifiés font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral), soit dans une dynamique croissante depuis trois ans (106 en 2014 et 89 en 2013) Ce résultat est légèrement inférieur à la cible (139 prévus). En revanche, le nombre de nouveaux captages supplémentaires par rapport à 2014 pour lequel une demande de MAE découlant du programme d'action a été honorée, n'est pas encore disponible (la cible avait été fixée à 45).

Le volet alimentation eau potable a connu une poursuite de la hausse de sa consommation pour atteindre 65,4 M€, essentiellement dû comme en 2014 à la solidarité urbain-rural (38 M€). Le volume financier concernant la mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée est en recul avec 7,67 M€ contre 9 M€ l'année précédente. La gestion durable des services a, elle, bénéficié d'une hausse financière notable : 6,5 M€ contre 4 M€ en 2014.

Les projets de restauration morphologiques portent sur 87 km, soit en nette progression par rapport à 2014 (41,6 km), et largement au-dessus de l'objectif qui était le même qu'en 2014 (16 km). Les actions engagées correspondent à du reméandrage et de la recharge en granulats ; le chantier le plus important ayant été réalisé sur la Durance par EDF. Les résultats pour la restauration de la continuité écologique sont bons, avec 135 ouvrages rendus franchissables soit une stabilisation très satisfaisante au regard de 2014 (153) et 2013 (69). Pour la deuxième année consécutive, la cible, fixée à 100, est dépassée. Le montant total concerné s'élève, lui, à 24M€, soit une hausse notable par rapport à 2014 (14M€). Le nouveau classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique (article L214-17) commence à porter ses fruits, ainsi que les contrats signés ces dernières années avec les grands maîtres d'ouvrage de l'Agence (syndicats, EDF,...). Parmi ces ouvrages rendus franchissables en 2015, 50 appartiennent à la catégorie de la liste 2 soit la même proportion 40 % qu'en 2014.

S'agissant de la superficie de zones humides restaurées au moyen d'aides de l'agence, le bilan 2015 est marqué par un résultat au-dessus de la cible à 1660 ha pour la deuxième année consécutive. Cette surface se décompose en 1 776 ha de restauration et 1102 ha d'acquisition. Le montant total de 2 888 ha, en recul par rapport à l'année précédente (3 549 ha), est le résultat d'une forte baisse des surfaces restaurées (1 776 contre 2 857) qui masque la très forte hausse des surfaces acquises (1 112 contre 692), notamment sur le territoire de la délégation PACA – Corse. Les 12M€ ainsi consacrés représentent environ 15 % des aides aux milieux aquatiques.

Sur les dossiers aidés en 2015, les substances dangereuses prioritaires ont été réduites de 55 %, représentant une réduction de pollution émise dans les rejets industriels de 76 kg/an, principalement sur le zinc et le nickel. La dynamique de réduction relative se poursuit bien que les réductions en volume aient changé d'échelle (8 671 kg en 2014).

Sept contrats littoraux visant à la limitation des apports telluriques dans les eaux littorales et la préservation de ces milieux ont été signés en 2015, pour une prévision de trois. En revanche et pour la deuxième année consécutive, seul un contrat de port a été signé pour une prévision de six. En outre, 24 profils de vulnérabilité pour les eaux de baignades ou conchylicoles ont été aidés en 2015, soit une hausse plus que double (11 en 2014).

En matière de gestion quantitative, l'agence note un net recul autour des économies d'eau (45,9 Mm³ contre 104 Mm³ en 2014) qui reposent principalement sur des actions sur les territoires prioritaires du SDAGE mais aussi les territoires non prioritaires (9Mm³). Pour mémoire, le plan de bassin d'adaptation au changement climatique a été adopté le 28 mai 2014.

Six organismes uniques supplémentaires de gestion collective de l'eau en irrigation ont bénéficié des aides de l'agence en 2015, soit un doublement en un an (12) qui reste cependant en retrait de la cible 2015 fixée à 14 en cumul.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, l'agence a poursuivi la mise en œuvre du plan d'actions de son projet d'établissement, intitulé « Faire mieux avec moins », qui a démarré en juin 2013. Son avancement, régulièrement examiné en revue de direction, montre que fin 2015, plus de 80 % (61 % fin 2014) des 217 actions ou sous-actions prévues sont terminées ou opérationnelles et 95 % (64 % fin 2013) d'entre elles sont engagées. Seules 5 % sont non engagées ou abandonnées. Aussi, il a été décidé de déclarer le projet d'établissement clos à la fin de l'année 2015.

Par ailleurs, après une étude de diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS), un comité de suivi a été mis en place et une enquête est réalisée régulièrement. Ainsi, en 2014, la direction de l'agence a pris l'engagement d'inscrire les RPS au cœur de sa politique de management et a lancé une étude de réactualisation de l'évaluation et de proposition d'actions pour inscrire cette préoccupation dans le quotidien. Une première action de formation très large, à l'attention de tout le personnel, avait alors été lancée sur la prévention des RPS. Des actions ont été proposées sur tous les sites géographiques et 200 personnes ont pu bénéficier de cette action de sensibilisation visant à donner des repères, des définitions et des perspectives. De façon complémentaire, une étude confiée à un prestataire a permis, sur la base d'une forte mobilisation des acteurs sociaux d'établir un diagnostic, de définir des actions prioritaires et la mise en place d'un comité de pilotage dit comité RPS.

De plus, en 2015, le taux de mobilité (8,1 %) est nettement supérieur à celui de 2014 (6,8 %), avec un volume de 31 mobilités internes ou recrutements enregistrés dont deux mobilités inter-agences.

Le plafond d'emploi, fixé à 366 ETPT, a été consommé à 100 %, avec une moyenne annuelle de 366 ETPT en 2015. Le schéma d'emploi établi à -8,3 ETP a été respecté puisque l'effectif est de 356,70 ETP au 31 décembre pour un atterrissage attendu de 357,1 ETP (contre 365,4 ETP fin 2014). Parallèlement, les dépenses de personnel sont en légère hausse de 1,1 %. Cette faible augmentation, à niveau d'ETPT quasiment maintenu de 2014 à 2015 (+0,78 ETPT) s'explique par des recrutements de CDD jeunes qui contribuent à compenser l'effet vieillissement.

Le budget de fonctionnement sous contrainte de l'agence a été exécuté à hauteur de 88 % (contre 83 % en 2014). Cependant, le niveau de ces dépenses est relativement stable par rapport à celui de 2014, du fait de la compensation des variations (augmentation des dépenses énergétiques, baisse des charges locatives, hausse des taxes locales, des frais postaux, télécommunications, annonces et insertions, diminution des frais de déplacement, de formation). Les efforts de l'agence relatifs à la diminution des dépenses de fonctionnement soumises à l'objectif de -5 %, entre le budget initial 2014 et le budget initial 2015, demeurent satisfaisants, avec un montant de 6,4 M€ pour un objectif de 7,3 M€.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2015 s'élève à 529,68 M€ et reste stable par rapport à 2014. Ce produit se répartit à hauteur de 77 % pour les redevances de pollution et collecte, 22,6 % pour les redevances de prélèvement et 0,4 % pour les redevances pour autres usages.

Recettes des redevances de pollution et de collecte

La recette issue des redevances de pollution et de collecte a diminué entre 2014 et 2015, passant de 411,50 M€ à 407,39 M€ (-1 %).

Entre 2014 et 2015, la redevance pour pollution et collecte d'origine domestique a légèrement diminué, passant de 372,23 M€ à 369,53 M€ (-0,7 %) et s'explique par la baisse des volumes facturés. Après une augmentation en 2014, le montant des redevances pour pollution et pour collecte d'origine industrielle au titre de l'année d'activité 2015 observe une baisse de 3,8 % passant de 22,50 M€ à 21,80 M€. Cette dernière est consécutive d'une part à la baisse des assiettes et d'autre part à une baisse des recettes non liées à l'année d'activité courante de ces redevances.

Recettes des redevances pour prélèvement

Les recettes des redevances pour prélèvement progressent de +3 %, passant de 116,30 M€ en 2014 à 119,83 M€ en 2015, et s'expliquent notamment par une augmentation de 6 % du montant des redevances prélèvement pour alimentation en eau potable (81,34 M€ en 2015 contre 77 M€ en 2014). Cela s'explique par l'augmentation des taux et des volumes d'assiettes ainsi que par les majorations dues à la « loi Grenelle » (en cas d'absence de diagnostic de l'état des réseaux d'eau potable). Si le produit de la redevance « hydroélectricité » a diminué de 13 %, les redevances pour « alimentation d'un canal » et « irrigation » ont pour leur part légèrement augmenté entre 2014 et 2015. Plus particulièrement, la redevance pour « irrigation » est passée de 2,90 M€ à 3,43 M€ (+18 %). La redevance prélèvement pour « refroidissement industriel » a connu quant à elle une forte augmentation de 45 %. Ces évolutions s'expliquent par les conditions climatiques de l'année 2014 (périodes de déficit hydrique et de chaleur).

Recettes des autres redevances

Entre 2014 et 2015, le montant des recettes de la redevance pour pollutions diffuses a augmenté de 4 % passant de 15,98 M€ à 16,68 M€.

Les autres redevances ne présentent pas de variation majeure en valeur absolue.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10^{ème} programme), sa situation financière fin 2015, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

Attention : dans ces tableaux, le niveau de contribution de chaque agence, pour 2017, au prélèvement annuel de 175 M€ sur leur fonds de roulement au profit du budget général de l'Etat, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.

Autorisations de programme de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

	en M€	2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X ¹⁰⁰⁰ programme
		Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances											
I. Lutte contre la pollution	11 Installations traitement des eaux usées domestiques et assimilées	55,82	0,73	55,04	1,34	49,88	3,28	87,50	3,80	87,20	3,80	87,38	3,80	420,34	14,34	434,73
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	40,57	0,00	113,88	4,38	81,79	4,20	16,30	2,80	11,50	2,80	18,30	2,80	472,71	14,58	487,29
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	21,88	0,00	28,00	0,00	11,88	0,00	17,20	0,80	23,20	0,80	24,20	0,80	148,48	0,88	149,36
	14 Elimination des déchets	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,79	0,00	1,79
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3,81	0,00	3,68	0,00	3,22	0,00	3,80	0,00	3,80	0,00	3,80	0,00	24,92	0,00	24,92
	17 Planes de performance épuratoires	101,49	0,00	93,87	0,00	195,20	0,00	88,70	0,00	88,70	0,00	88,70	0,00	600,84	0,04	600,84
	18 Lutte contre la pollution agricole	18,24	0,00	6,78	0,00	20,93	0,00	19,00	0,80	41,50	0,80	41,00	0,00	170,45	0,88	171,33
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total I. Lutte contre la pollution	282,61	0,73	286,29	5,74	353,87	7,48	303,78	5,00	332,20	5,00	336,70	5,00	1 839,87	28,83	1 868,70
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	37,27	0,18	21,18	7,68	74,41	0,00	44,80	2,00	44,30	2,00	46,30	2,00	281,74	17,74	299,48
	22 Protection de la ressource	14,50	0,00	11,38	0,00	11,08	0,00	12,00	0,80	12,00	0,80	12,00	0,00	73,84	0,88	74,72
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	51,39	0,00	57,27	0,00	82,28	0,00	11,20	2,00	74,20	2,00	77,60	2,00	395,88	6,92	402,80
	25 Eau potable	38,83	0,44	41,80	0,00	50,90	1,60	34,00	1,00	34,00	1,00	36,00	1,00	236,77	5,14	241,91
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	3,19	0,00	3,22	0,00	4,90	0,00	10,00	0,80	10,00	0,80	10,00	0,00	48,89	0,88	49,77
Total II. Gestion des milieux	145,18	0,62	146,63	7,68	204,59	1,60	173,00	5,00	176,20	5,00	182,10	5,00	1 027,65	29,82	1 057,47	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	7,74	0,00	6,74	0,00	6,28	0,00	8,80	0,80	8,80	0,80	8,80	0,00	47,67	0,88	48,55
	32 Communauté intercommunale	10,83	0,00	11,33	0,00	10,71	0,00	10,50	0,00	10,50	0,00	10,33	0,00	64,57	0,00	64,57
	33 Actions internationales	3,98	0,00	4,27	0,00	3,91	0,00	3,00	0,80	3,00	0,80	3,00	0,00	27,24	0,88	28,12
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	1,89	0,00	2,48	0,00	3,59	0,00	4,30	0,00	4,40	0,00	4,40	0,00	23,14	0,00	23,14
Total III. Conduite et développement des politiques	24,44	0,00	25,82	0,00	24,49	0,00	26,60	1,60	26,70	1,60	26,70	0,00	162,62	1,76	164,38	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors personnel et hors personnel	7,85	0,00	6,42	0,00	6,41	0,00	7,20	0,80	7,20	0,80	7,20	0,00	41,48	0,88	42,36
	42 Immobilisations	1,88	0,00	1,33	0,00	2,61	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	11,02	0,00	11,02
	43 Dépenses de personnel	26,50	0,00	23,78	0,00	26,06	0,00	26,80	0,80	27,20	0,80	25,60	0,00	159,92	0,88	160,80
	44 Charges de régularisation	4,27	0,00	3,12	0,00	7,14	0,00	2,70	0,00	2,70	0,00	2,70	0,00	22,58	0,00	22,58
	45 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,00	0,00	0,88	0,88
	48 Dépenses courantes liées aux interventions	4,80	0,00	3,67	0,00	4,87	0,00	4,80	0,80	4,80	0,80	6,60	0,00	33,24	0,88	34,12
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,35	0,00	0,54	0,00	0,61	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	4,71	0,00	4,71
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses	44,24	0,00	40,84	0,00	47,76	0,00	48,30	1,60	44,70	1,60	47,10	0,00	272,94	1,76	274,70	
V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)	50 Fonds de concours ONEMA	40,69	0,00	37,31	0,00	39,73	0,00	44,50	0,00	41,80	0,00	41,90	0,00	246,92	0,00	246,92
	dont financement Ecophyto	3,90	0,00	6,20	0,00	3,04	0,00	3,90	0,00	3,90	0,00	3,90	0,00	34,84	0,00	34,84
Reversement Budget Etat	0,00	0,00	48,83	0,00	42,77	0,00	47,20	0,00	47,28	0,00	48,80	0,00	1 72,78	0,00	1 72,78	
Total V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50) et prélèvement Etat	40,69	0,00	43,51	0,00	42,77	0,00	48,40	0,00	49,18	0,00	45,70	0,00	419,89	0,00	419,89	
Total	537,64	1,33	601,11	11,38	611,35	16,08	667,84	10,00	678,00	10,00	636,50	10,00	3 722,94	28,76	3 751,70	

**Crédits de paiement de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018**

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>TOTAL pense</i>	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assainies		76,45	61,68	52,37	52,52	65,20	74,20	382,43	11,52%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assainies et des eaux pluviales		60,77	62,96	64,86	62,42	60,69	62,10	373,79	11,26%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		26,41	28,16	18,94	21,50	25,30	34,80	145,11	4,37%
	14 Élimination des déchets		1,89	0,10	0,05	0,01	0,00	0,00	2,05	0,06%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		3,45	2,55	3,34	3,99	4,30	4,50	21,13	0,64%
	17 Primes de performance épuratoire		105,49	93,85	105,50	102,84	94,80	102,70	605,18	18,23%
	18 Lutte contre la pollution agricole		12,38	9,06	14,60	13,23	29,40	34,90	115,59	3,48%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total			286,85	258,37	259,65	257,54	279,69	303,20	1 645,29	49,56%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		18,97	34,22	38,53	53,12	38,10	41,50	206,84	6,23%
	23 Protection de la ressource		9,09	9,54	8,82	8,80	11,10	11,20	58,55	1,76%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		36,90	43,64	53,23	48,77	66,30	69,10	317,94	9,58%
	25 Eau potable		39,87	36,84	36,83	34,14	39,50	38,10	225,27	6,79%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		5,97	5,41	4,70	5,10	8,00	8,90	38,08	1,15%
Total			110,79	129,65	142,12	131,93	163,40	168,80	846,69	25,50%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		8,66	7,59	4,98	5,67	7,90	8,30	41,10	1,30%
	32 Connaissance environnementale		11,02	9,64	9,55	12,93	9,90	10,10	63,13	1,90%
	33 Action internationale		2,40	2,98	3,62	3,46	4,20	4,50	21,13	0,64%
	34 Information, communication, etc		4,86	3,29	2,94	3,05	4,00	4,10	22,25	0,67%
Total			26,94	23,50	21,09	25,12	26,00	27,00	149,65	4,51%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		7,05	6,42	6,41	6,98	6,70	6,70	40,25	1,21%
	42 Immobilisations		1,08	1,33	2,61	3,34	2,00	2,00	12,35	0,37%
	43 Gestion du personnel		26,50	25,76	26,08	26,18	27,20	27,60	159,31	4,80%
	44 Charges de régularisation		3,87	3,12	7,19	0,31	2,20	2,20	18,89	0,57%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4,90	3,67	4,87	7,95	6,80	6,80	34,59	1,04%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,55	0,56	0,61	1,19	1,00	1,00	4,91	0,15%
Total			43,94	40,86	47,76	45,94	45,70	46,10	270,31	8,14%
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		40,69	37,31	39,74	44,54	36,00	36,00	234,52	7,06%
	dont reversement Ecophyto		3,90	6,20	5,04	3,90	3,90	3,90	34,84	1,05%
Reversement Budget de l'Etat			0,00	48,83	42,15	41,30	41,30	0,00	173,58	5,23%
Total			40,69	86,34	81,93	85,84	77,30	36,00	408,09	12,29%
TOTAL DES DEPENSES			509,21	538,72	552,55	546,36	592,09	581,10	3 320,03	100,00%

Equilibre financier de l'agence Rhône-Méditerranée Corse en 2015

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015
Charges	1- Interventions	392 761	406 386	430 708	465 015	471 575	476 548	471 064	455 284
	dont subventions versées	356 354	364 861	386 245	392 405	403 918	419 548	398 835	402 745
	dont contribution à l'ONEMA	25 942	25 910	25 910	25 910	25 910	34 786	31 307	34 743
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	2 265	6 541	2 394	5 794	5 900	6 201	5 039
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	10 464	13 350	12 012	11 637	15 162	16 234	13 149	12 757
	dont frais financiers liés aux interventions	-	-	-	-	-	80	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	32 669	20 791	-	21 572	-
	2- Personnel	23 673	25 133	25 221	26 568	26 701	26 501	25 764	26 060
	dont personnel en fonction à l'agence	20 171	20 706	24 521	26 062	25 580	26 199	25 621	25 916
	3- Fonctionnement courant	39 540	22 756	18 532	14 900	13 712	14 307	64 892	61 890
Dont fonctionnement encadré	9 997	9 080	8 846	7 712	7 532	7 066	6 391	6 369	
dont amortissements et provisions (68)	1 449	5 108	2 373	2 649	1 957	3 366	6 522	6 131	
TOTAL CHARGES	455 974	454 275	474 461	506 483	511 988	517 356	561 720	543 234	
Produits	1- Redevances	401 501	365 101	393 564	417 735	438 174	491 274	530 004	529 680
	Redevances pour prélèvement	71 889	84 179	86 142	85 440	88 110	97 624	116 303	119 832
	dont prélèvement collectivités – AEP	57 449	70 994	73 005	71 692	74 447	75 021	77 001	81 342
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 471	1 497	2 055	2 015	1 876	2 738	2 697	3 426
	dont prélèvement industries	12 969	11 688	11 062	11 733	11 787	19 790	36 405	35 064
	Industries - Alimentation d'un canal	-	62	166	213	212	316	301	375
	Industries - Refouissement industriel	-	662	714	720	686	7 842	5 393	7 844
	Industries - Hydroélectricité	-	2 856	2 634	2 864	2 867	10 388	24 929	21 578
	Industries - Autres usages économiques	-	7 949	7 508	7 838	8 022	1 242	5 782	5 267
	Redevances pour autres usages	-	2 342	2 480	2 448	2 732	2 251	2 199	2 455
	dont obstacle sur cours d'eau	-	171	154	138	140	138	146	146
	dont protection milieu aquatique	-	2 131	2 206	2 059	2 092	2 091	2 023	2 081
	dont stockage en période d'étiage	-	40	120	251	500	22	30	229
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	329 612	278 580	304 942	329 846	347 332	391 399	411 501	407 392
	dont collectivités	305 386	251 093	273 967	302 350	312 224	357 151	372 234	369 527
	Collectivités - Pollution	-	157 734	171 935	190 987	195 492	238 003	254 255	253 595
	Collectivités - Collecte	-	92 353	101 100	110 784	116 341	118 814	117 852	115 906
	Collectivités - Contrevaieur	-	796	862	569	391	334	127	26
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	411	8 714	12 716	8 687	15 339	14 994	16 767	16 070
	Agriculture - Elevage	-	110	76	81	70	66	85	80
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	8 600	12 634	8 600	15 269	14 928	16 682	15 981
	dont industries	23 815	18 773	18 257	18 809	19 749	19 254	22 500	21 795
	Industries - Pollution	-	16 374	16 304	17 121	17 802	17 510	19 229	18 302
	Industries - Collecte	-	1 775	1 645	1 688	1 947	1 744	3 271	3 492
	2- Gestion courante	9 517	11 696	9 490	9 068	11 857	70 152	7 900	10 520
	Autres produits	9 517	11 696	9 490	9 068	11 857	70 152	7 900	10 520
	dont personnel MAD	3 502	4 427	700	486	1 121	302	143	144
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	484	91	104	152	27	31	294	71
	dont reprises sur provisions (78)	401	2 901	614	236	40	707	202	1 865
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	-	-	57 525	-	2 170	
TOTAL PRODUITS	411 018	376 797	403 054	426 803	450 031	561 426	537 904	540 200	
Résultat	= Produits - charges	-44 956	-77 478	-71 407	-79 680	-61 957	44 070	-23 816	- 3 034
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	-	-	-	-	4 051	-	-
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	43 944	75 292	69 644	44 426	39 258	10 722	-	941
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	16 922	8 951	1 225	1 779	299	3 251	8 849	17 579
	Autres dépenses d'investissement	2 175	2 360	1 670	1 943	1 161	1 076	1 330	2 613
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	63 041	86 603	72 539	48 148	40 718	15 049	10 179	21 132	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	56 994	57 755	55 828	52 664	50 345	48 081	43 247	41 237
	Cessions d'immobilisations 775	35	27	-	27	10	29	25	3
	Autres ressources en capital	1 388	1 180	1 005	841	92	72	60	222
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	58 417	58 962	56 833	53 532	50 447	48 182	47 383	41 463	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 4 624	-27 641	-15 706	5 384	9 729	33 133	37 204	20 330
Pour mémoire	FDR au 31/12	91 646	64 005	48 299	54 288	64 017	97 150	134 354	154 684
	Besoin en FDR au 31/12	86 900	52 167	4 307	18 722	13 645	34 928	40 477	33 033
	Trésorerie au 31/12	24 746	11 838	43 992	35 566	50 372	62 222	83 877	121 651

Etat des mandatements des programmes antérieurs au Xème programme de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse au 31 décembre 2015 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2015	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2015
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2014	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2015	Total des mandatements au 31/12/2015	
		1	2	4	
6^{ème} Programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7^{ème} Programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8^{ème} Programme	1 498,61	1 498,61	0,00	1 498,61	0,00
Subventions	1 322,11	1 322,11		1 322,11	0,00
Prêts				0,00	0,00
Avances	176,50	176,50		176,50	0,00
9^{ème} Programme	2 582,20	2 298,01	92,47	2 390,48	191,72
Subventions	2 558,98	2 278,57	90,74	2 369,31	189,67
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	23,21	19,44	1,73	21,17	2,05
TOTAL Programmes antérieurs	4 080,81	3 796,62	92,47	3 889,09	191,72
Subventions	3 881,10	3 600,69	90,74	3 691,42	189,67
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	199,71	195,94	1,73	197,67	2,05

6. Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin Seine-Normandie est le plus important du territoire français par la population (18 millions d'habitants, dont la moitié concentrée dans l'agglomération parisienne), et le quatrième par la superficie (100 000 km²). Il compte 70 000 km de linéaire de cours d'eau et 600 km de côtes, ainsi qu'environ 100 000 exploitations agricoles. Il concentre 40 % de l'activité industrielle du pays.

L'état des lieux réalisé en 2005 établit que 20 % des rivières sont en bon état écologique, 40 % en bon état chimique, et 30 % en bon état biologique. Au total, 70 % des rivières présenteraient un risque de non-atteinte du bon état en 2015. 46 des 56 masses d'eau souterraines sont également en risque de non-atteinte du bon état. L'objectif de bon état inscrit dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2009-2015 pour 2015 est de 58 % des cours d'eau, 38 % des eaux souterraines et 42 % des eaux côtières et de transition.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 10 Md€, dont 53 % pour les travaux de réduction des pollutions ponctuelles classiques ou microbiologiques, 28 % pour les pollutions diffuses, 11 % pour les substances dangereuses, et 8 % pour les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (Caen), Honfleur (mission littorale).

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Les engagements de l'année 2015 s'élèvent au total à 887,82 M€, soit plus précisément 829,07 M€ (hors reversement au profit du budget général de l'Etat à hauteur de 58,75 M€). Ainsi, la consommation cumulée depuis 2013 atteint 47,4 % du montant total du programme couvrant la période 2013-2018.

Toutefois, les évolutions diffèrent suivant les lignes programme et toutes les dotations prévues pour 2015 ont été consommées. Aussi, 250 projets correspondant à environ 110 M€ de travaux, soit près de 60 M€ d'aides ont dû être reportés ou écartés des priorités faute de dotations disponibles. Il est à souligner que l'analyse des réalisations demeure toutefois limitée du fait du report d'un nombre de dossiers non négligeable pour les raisons évoquées précédemment.

Les interventions en matière de lutte contre la pollution d'environ 540 M€ (contre 580 M€ en 2014) sont en légère baisse mais représentent cependant 47,6 % des dotations du programme 2013-2018 à fin 2015. Celles liées à la gestion des milieux atteignent 125,9 M€ (contre 91,1 M€ en 2014), soit 45 % des dotations totales sur 6 ans.

L'évolution des engagements dans le domaine de la gestion des milieux provient, d'une part, du maintien du niveau de 2014 des aides allouées à la restauration et la gestion des milieux aquatiques, à hauteur de 46,3 M€ (45,7 M€ en 2014), sachant que l'année 2013 avait été exceptionnelle du fait du poids important d'une grosse opération de restauration, d'un montant d'aide de 24 M€. Les dotations prévues sur la durée du programme sont ainsi consommées à hauteur de 50,6 % à fin 2015, et la dynamique constatée depuis 2011 demeure active avec des engagements supérieurs aux prévisions. D'autre part, les aides allouées pour l'eau potable connaissent une forte progression en 2015 et dépassent le niveau atteint en 2013, à savoir 57,7 M€ (contre 28,3 M€ en 2014). A fin 2015, le taux d'exécution est de 42,5 % du total des prévisions sur 6 ans.

Concernant la lutte contre la pollution, notons que les aides relatives au traitement des eaux usées domestiques sont en légère baisse avec 235,6 M€, contre 264,4 M€ en 2014, mais proches des prévisions de l'ordre de 250 M€ en moyenne annuelle. Notons également que les opérations relatives au traitement des eaux pluviales deviennent plus importantes du fait de l'essor de la gestion du pluvial en Ile-de-France. Le taux de consommation des dotations 2013-2018 est de 47,6 % à fin 2015. Les aides aux réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques, pour lesquelles les prévisions sont autour de 140 M€ les trois premières années du 10^e programme, en forte augmentation, atteignent 178 M€ (contre 134,6 M€ en 2014). Le taux d'exécution du programme arrive ainsi à 48,5 % fin 2015. En effet, la consommation demeure toujours dynamique, notamment en raison des tranches importantes du contrat du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, et d'un nombre conséquent de travaux en matière de réseaux d'assainissement.

Par ailleurs, les engagements destinés à la lutte contre les pollutions industrielles, d'un montant de 26 M€, contre 50,6 M€ en 2014, sont en forte baisse, du fait du pic de 2014 dû à l'anticipation par les industriels de la diminution des taux d'aides à compter de 2015 liée à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides d'Etat au secteur économique. Ils représentent cependant 49,3 % des prévisions totales du 10^{ème} programme. Enfin, comme l'an dernier, la consommation des aides dans le domaine de la lutte contre la pollution agricole demeure limitée, avec un montant engagé de 9,76 M€ (8,17 M€ en 2014) du fait de la mise en place retardée du dispositif d'instruction et de paiement des aides consécutif à la décentralisation de la gestion des fonds européens de développement rural. Le taux d'engagement, fin 2015, atteint ainsi 21,6 % des prévisions sur la période 2013-2018.

Situation financière de l'agence

L'agence a adopté son budget initial 2015 de 905,6 M€ en dépenses (dont 13,4 M€ de dotations aux amortissements et provisions), qui a fait l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année tenant compte d'ajustements de crédits d'interventions du fait de demandes de paiement de la part des maîtres d'ouvrages supérieures aux prévisions, de dépenses de personnel moindres dus au décalage calendaire des recrutements prévus initialement, ainsi que de produits de redevances actualisés dans le cadre de la révision du 10^e programme à l'automne 2015. Ce budget a été réalisé à hauteur de 919,1 M€ (dont 8 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions), soit à 101,5 %.

Les crédits de paiement relatifs aux interventions s'élèvent à 705,4 M€ contre 768,3 M€ en 2014, et sont supérieurs de 5,6 % aux prévisions initiales. Notons que l'agence a pu honorer toutes les demandes jusqu'en fin d'année. Rappelons cependant que la dotation initiale 2015 allouée aux versements des subventions avait été diminuée de 9,4 M€ et celle des primes de 16,7 M€ dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement au bénéfice du budget général de l'Etat. Aussi, les besoins supplémentaires ont pu être assurés d'une part, grâce aux recettes de redevances supérieures aux prévisions initiales (Cf. supra), et d'autre part, par la fongibilité de l'enveloppe interventions qui a permis de compenser le versement complémentaire de subventions par des crédits résiduels au titre des avances. Ainsi, les aides versées sous forme de subventions s'élèvent à 477,96 (contre 440,73 M€ en 2014 et 449,7 M€ au budget rectifié), celles sous forme d'avances atteignent 114,57 M€ (contre 163,53 M€ en 2014 et 140,70 M€ au budget rectifié), soit un montant en baisse par rapport à ceux de 2013 et 2014. Les primes versées d'un montant total de 112,85 M€ sont supérieures aux prévisions initiales (103 M€) et conformes au budget rectifié (113 M€). En effet, l'agence a pu solder en grande partie son encours de primes et verser les acomptes du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de l'année d'origine 2015. Globalement 61 % des primes dues au titre de l'année 2014 et 98 % de l'année 2015 ont été payées fin 2015. Par ailleurs, les charges liées aux interventions et aux redevances, réalisées à hauteur de 71 %, demeurent relativement stables par rapport à celles des exercices antérieurs.

Si les dépenses (relatives aux interventions) se sont avérées, comme l'an dernier, au-dessus des prévisions, les recettes dites « encaissables » (hors prise en compte des reprises sur amortissements et provisions), quant à elles, atteignent 946,1 M€ (969,9 M€ en 2014), contre 880,6 M€ prévus initialement, soit un taux de réalisation de 107,4 %. Les produits de redevances se sont en effet élevés à 805 M€ (contre 743,8 M€ prévus), tous usages de redevances confondus. Globalement, les émissions de redevances sont désormais relativement stables en régime normal d'instruction. Enfin, les remboursements d'avances (136,2 M€ contre 141,6 M€ en 2014), proches des prévisions, restent relativement stables depuis plusieurs années.

L'agence dégage un résultat global excédentaire net de l'ordre de 60 M€ (contre 39,57 M€ en 2014), qui doit cependant être corrigé de la reprise sur provisions pour charges d'intervention de 37,1 M€ réalisée fin 2015 (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011 exposée précédemment). Il s'établit ainsi à 22,9 M€ de bénéfice (contre un déficit de 5,2 M€ en 2014). Notons que le montant total de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 746,6 M€ fin 2015 (le taux de chute appliqué étant de 8 %). Le bénéfice dégagé a notamment permis de couvrir le prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'Etat, d'un montant total de 175 M€ en 2015, à hauteur de 58,7 M€ pour l'agence. Ainsi, la capacité d'autofinancement dont dispose l'agence d'un montant de 27,4 M€ permet d'autofinancer ses investissements propres et de rembourser la troisième échéance du capital de l'emprunt (d'un montant de 75 M€ contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations en 2012) d'un montant de 12 M€ en 2015.

Enfin, du fait des éléments déjà évoqués précédemment et de retours d'avances supérieurs aux prêts accordés, les dépenses décaissables sont inférieures aux recettes encaissables d'environ 34,9 M€ (alors qu'il était prévu l'inverse à hauteur de 11,6 M€ au budget initial), engendrent un apport au fonds de roulement de ce même montant. Ainsi, le fonds de roulement atteint 161,6 M€ (contre 126,7 M€ en 2015), soit un peu plus de deux mois de

dépenses. Il couvre le besoin en fonds de roulement, quasiment stable de 2014 (105,2 M€) à 2015 (110,3 M€). La trésorerie s'établit alors à 51,3 M€ fin 2015 (contre 21,5 M€ fin 2014). Cette hausse s'explique par le redressement du fonds de roulement qui compense plus que largement la légère augmentation du BFR. Elle est le résultat de la gestion prudente de l'agence, destinée à anticiper les prélèvements à venir sur son fonds de roulement en réduisant ses engagements, de recettes de redevances supérieures aux prévisions, et du décalage dans le temps de certaines opérations que l'agence doit cependant pouvoir couvrir comme elle s'y est engagée.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, gouvernance, planification

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au cours du premier semestre, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Seine-Normandie le 5 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 1^{er} décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et a été arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

En matière de SAGE, pour un objectif 2015 de 18, 20 SAGE ont finalement été approuvés par le comité de bassin. Fin 2015, on dénombre 31 démarches SAGE sur le bassin : 16 SAGE approuvés, 5 en révision, 8 SAGE en élaboration, un en instruction et un SAGE en émergence. Ainsi, 2015 confirme l'élargissement de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE : 38 % contre 36,4 % en 2014. Il existe également 47 contrats territoriaux fin 2015 pour un objectif de 40.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2014 ont été mises en ligne sur le portail de bassin mi-décembre 2015, soit plus tard que l'objectif qui avait été fixé au 30 septembre 2015.

L'indicateur de contexte indique que 59 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux est en amélioration (55,6 % en 2014).

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence de l'eau indique que 99 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, ce qui est conforme à la cible (99 %) et traduit une très bonne connaissance atteinte depuis 2013. Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'établit, lui, à 23 % (contre 21 % en 2014) pour un objectif de 21 %.

En ce qui concerne l'action internationale, l'agence a mobilisé 2,7 M€ pour la coopération décentralisée, réalisation inférieure à celles de 2014 (3) et 2013 (4,3 M€). Ces aides ont bénéficié aux ressortissants de 11 Etats. Cela correspond à 0,33 % du produit des redevances de l'année, proportion quasi-identique à celle de 2014.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, conformément à l'objectif en fin d'année 2015, 2 stations restent à mettre en conformité.

Les objectifs ne sont pas entièrement atteints concernant les aides à la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif : 2 617 réhabilitations aidées contre une prévision de 3 300 (contre 2 786 en 2014 et 3 277 en 2013). La politique reste cependant très dynamique dans ce domaine.

Au niveau des aides spécifiques à la solidarité urbain-rural, les interventions de l'agence restent à un niveau très élevé, dépassant chaque année l'objectif et en progression en 2015 par rapport à 2014. Elle a ainsi attribué, en 2015 45,3 M€ d'aides en faveur des communes rurales, pour un objectif de 40 M€ (contre 42 M€ en 2014 et 61,2 M€ en 2013).

Sur le plan des aides en matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'année 2015 a vu l'entrée en vigueur du nouveau Plan de Développement Rural qui ressort dorénavant des Régions. Dans le contexte de mise en place progressive du nouveau cadre, le montant de l'ensemble des aides accordées aux agriculteurs a atteint 7,3 M€, dont la plus grande partie a été consacrée aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (3,5M€).

579 captages prioritaires ont fait l'objet d'une aide de l'agence en 2015 pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'actions (validé ou non par arrêté préfectoral) contre 476 en 2014. Pour la troisième année consécutive, ce résultat est supérieur à la prévision (500 prévus). Pour 240 captages (contre une prévision de 244 et une réalisation de 244 en 2014), une demande de MAE découlant du programme d'actions a été aidée.

Sur le plan des aides en ce domaine, l'année 2015 confirme la forte dynamique engagée en 2013. Près de 19 985 ha (9 400 ha en 2014) bénéficient de MAE aidées par l'agence (soit quatre fois plus que l'objectif) dont 3 865 (2100 ha en 2014) sont concernés par l'agriculture biologique (pour un objectif de 500 ha).

Concernant la protection des milieux aquatiques, 648km de cours d'eau ont été restaurés en 2015 avec une aide de l'agence (contre 536 km en 2014).

Par ailleurs, la restauration de la continuité écologique connaît un accroissement notable grâce à l'articulation réussie sur le terrain entre le levier financier de l'agence et le levier réglementaire des services de l'État. Ceci a tant permis la suppression d'obstacles (182, pour un objectif de 100) que la construction de dispositifs de franchissement (31) ; au total, le traitement de 2.27 % des ouvrages de classe 2 a été aidé. Ces résultats sont supérieurs à ceux de l'année dernière (réciproquement 104 et 28). La restauration de la continuité pour les poissons migrateurs est très dynamique sur les cours d'eau normands continuent, particulièrement s'agissant de la construction de dispositifs de franchissement.

En 2015, ce sont 1 870 ha de zones humides (2 672 ha en 2014) qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence (pour un objectif de 2 300 ha), dont 266 ha (176 ha en 2014) pour de l'acquisition (pour un objectif de 450 ha).

Le nombre de contrats aidés visant à la limitation des pollutions des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux s'élève à 4, pour une prévision de 6 (contre 3 l'année précédente).

En termes de réduction des substances toxiques, 2 869 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2015, contre 309 kg en 2014. Ces très bons résultats sont largement supérieurs à la prévision (1 100 kg).

Enfin, concernant la gestion quantitative, il est noté des prélèvements inférieurs à ceux de l'année précédente (2 829 Mm3 contre 2 984) : cela s'explique principalement par la baisse des prélèvements pour l'hydroélectricité, lié à l'hydrologie, alors que le secteur de l'agriculture a augmenté sa croissance de pratiquement 23 %.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines dans un contexte de contraintes des politiques publiques, l'agence a engagé une réflexion sur l'évolution de carrière des agents et de leurs compétences (GPEC) afin de constituer un véritable outil de la mobilité interne. Ainsi, en 2015, 73,5 % des 34 postes pourvus l'ont été par mobilité interne, dont 26,5 % avec une promotion à la catégorie supérieure. Un agent contractuel a été recruté sur un métier à forte technicité, ainsi que sept fonctionnaires. De plus, le décret-statut particulier 2007-832 permet aux agents d'effectuer une mobilité, pour une période déterminée, vers une autre administration auprès de laquelle ils diversifient leurs compétences professionnelles. Ainsi, en 2015, deux agents ont réintégré l'Agence et ont ainsi pu valoriser leurs acquis, tandis que quatre agents ont fait le choix d'une mobilité externe dont trois vers une administration.

La carrière des agents comprend également l'évaluation professionnelle. En 2015, les entretiens professionnels ont été dématérialisés dans un outil mutualisé inter-Agences de l'eau en prenant en compte l'évaluation des compétences. Notons également que le nombre de jours de formation par agent est en moyenne de 2,5 en 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, une enquête sur la qualité de vie au travail a été réalisée en 2015. Élaboré par un comité de pilotage avec l'appui d'un prestataire extérieur, le questionnaire de l'enquête était structuré autour des six familles de risques : intensité et charge de travail, autonomie et marge de manœuvre, rapports sociaux, relations au travail, exigences émotionnelles, conflits de valeurs et insécurité de la situation de travail. Le taux de réponse a atteint 77 %, avec une note de satisfaction globale supérieure à la moyenne du secteur public. Enfin, les intervenants de la politique Hygiène Sécurité et Conditions de travail ont conçu un projet de plan d'actions déclinant 12 objectifs pour la période 2016-2018. La validation finale de ce plan est prévue début 2016.

Concernant les effectifs de l'agence, leur suivi et la gestion des emplois ont permis d'affecter les moyens dans les directions selon les objectifs de réductions d'ETP déterminés par les résultats de l'enquête Adéquation Missions-Moyens 2015-2018. Le plafond d'emploi fixé à 444 ETPT en 2015 a été consommé à 100 % avec une moyenne annuelle effective de 444,06 ETPT. Le schéma d'emploi, quant à lui, était de -13 ETP, aussi avec 444,98 ETP fin 2014, l'agence ne devait pas dépasser 432 ETP fin 2015. Le nombre d'ETP s'est ainsi établi à 431,8 ETP en fin d'année.

Toutefois, les dépenses de personnel s'élèvent à 32,06 M€, contre 31,95 M€ en 2014, soit une légère augmentation de 0,3 %. En effet, le coût des charges de personnel par ETPT connaissent une progression de 0,48 % (0,74 % en 2014), du fait d'une augmentation des taux de cotisations sociales, de la prime de performance collective versée en 2015, des autres taxes et du Glissement Vieillesse Technicité.

Enfin, les dépenses de fonctionnement sous contrainte ont été exécutées à 92 % en 2015, l'objectif de réduction de 5 % de ces dépenses entre le budget initial 2014 et 2015 ayant été respecté. La sous-exécution s'explique notamment par le décalage des évolutions courantes informatiques dans le cadre de la tierce maintenance applicative et infrastructures et matériels, la diminution des frais de communication, la maîtrise des frais postaux et de télécommunication ainsi que diverses dépenses moins importantes que prévu.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2015 s'élève à 805,02 M€ contre 822,49 M€ en 2014, soit une baisse de 2 %. En 2015, la structure du produit des redevances se répartit principalement comme suit : 88 % proviennent des redevances de pollution et collecte et 11,4 % des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

Recettes des redevances de pollution et de collecte

Les recettes provenant des redevances de pollution et de collecte ont diminué, passant de 722,60 M€ en 2014 à 710,12 M€ en 2015 (-1,7 %).

Les recettes des redevances pour pollution et collecte domestiques sont également en baisse, passant de 647,62 M€ en 2014 à 637,03 M€ en 2015 (-1,6 %). Elles en constituent par ailleurs près de 79 % du total des recettes des redevances (respectivement 46 % du total des recettes pour la pollution et 33 % pour la collecte).

Concernant les redevances pour pollution et pour collecte d'origine non domestiques d'origine industrielle, les recettes 2015 (37,20 M€) sont nettement inférieures à celles de l'année 2014 (45 M€) avec une baisse de 17 %: en effet, bien que la redevance pour collecte industrielle progresse de 10 % (8,03 M€ en 2015 contre 7,32 M€ en 2014), la redevance pour pollution industrielle est en nette diminution de 29 % (29,17 M€ en 2015 contre 37,69 M€ en 2014).

Recettes des redevances pour prélèvement

En 2014, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (91,64 M€) est en baisse de 5,3 % par rapport à l'année 2014 (96,52 M€). Cette évolution s'explique principalement par des recettes moins importantes sur la redevance pour prélèvement pour l'alimentation en eau potable (en baisse de 3,8 % par rapport à l'année 2014, soit une recette finale de 79,59 M€), laquelle représente environ 10 % du total des recettes des redevances au titre de 2015.

Le montant de la redevance prélèvement des acteurs industriels 2015 s'élève à 10,9 M€ et diminue de 13 % par rapport à l'année 2014 (11,59 M€), et trouve son origine dans la baisse de la redevance prélèvement pour « autres usages économiques » (-11,2 %) et alimentation en eau d'un canal (-51 %).

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses est en augmentation de 20 % passant de 29,52 M€ en 2014 à 35,43 M€ en 2015. Le montant de cette redevance s'explique en partie par une hausse des quantités vendues en 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et de la hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances prévues en 2015, ce qui a entraîné un effet de sur-achat en vue du stockage.

La recette de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau connaît une baisse de 11 % et les recettes de la redevance pour protection du milieu aquatique augmentent légèrement de 3 % passant de 885 K€ en 2014 à 912 K€ en 2015.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10^e programme), sa situation financière fin 2015, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

Attention : dans ces tableaux, le niveau de contribution de chaque agence, pour 2017, au prélèvement annuel de 175 M€ sur leur fonds de roulement au profit du budget général de l'Etat, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.

Autorisations de programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018

en M€		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X ²⁰¹⁸ program
		Subventions	Plois et avances	Subventions	Plois et avances											
I. Lutte contre la pollution	11 Installations traitement des eaux usées domestiques et industrielles	112,35	48,54	106,08	78,72	191,59	41,04	184,70	71,85	168,65	67,68	158,78	61,90	1 004,02	369,22	1 373,24
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles et des eaux pluviales	82,77	33,21	94,40	40,18	127,41	53,53	99,80	43,70	103,30	42,60	119,65	50,70	625,68	262,63	888,31
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	10,09	8,54	42,18	8,42	25,72	3,00	17,00	0,00	36,38	0,00	43,00	0,00	214,06	15,63	229,69
	14 Elimination des déchets	1,57	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	2,50	0,00	2,60	0,00	2,60	0,00	9,38	0,00	9,38
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2,23	0,00	2,51	0,00	2,16	0,00	3,40	0,00	3,40	0,00	3,55	0,00	17,20	0,00	17,20
	17 Primes de performance quantales	141,12	0,00	118,83	0,00	88,03	0,00	186,70	0,00	94,70	0,00	96,70	0,00	652,04	0,00	652,04
	18 Lutte contre la pollution agricole	17,86	0,00	8,17	0,00	9,78	0,00	41,50	0,00	42,20	0,00	46,44	0,00	165,99	0,00	165,99
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total I. Lutte contre la pollution		591,08	82,21	486,19	126,94	444,32	95,23	478,69	119,55	484,70	119,20	479,60	113,40	2 688,48	647,48
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	8,41	1,42	1,38	0,67	1,10	-0,24	8,00	2,00	8,30	1,00	8,70	1,10	42,73	10,74	53,48
	22 Protection de la ressource	11,81	9,23	10,37	0,02	12,64	0,78	14,10	1,30	14,80	1,34	14,81	1,30	78,34	4,82	83,16
	23 Restauration et gestion des milieux aquatiques	77,84	1,33	48,29	-0,94	45,43	0,87	31,20	2,80	31,40	2,70	31,70	2,70	327,08	9,78	336,86
	25 Eau potable	33,30	14,70	21,70	6,77	44,42	13,27	28,80	33,80	28,30	31,44	32,34	34,90	191,34	135,64	326,98
	26 Planification et gestion à l'échelle du bassin	2,27	0,00	2,74	0,00	3,19	0,00	9,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	29,40	0,00	29,40
Total II. Gestion des milieux		135,27	19,90	84,52	6,62	113,28	14,68	108,76	37,48	112,70	38,48	118,60	42,90	668,89	156,89	825,78
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	8,54	0,00	3,31	0,00	5,04	0,00	4,30	0,00	4,40	0,00	4,40	0,00	28,99	0,00	28,99
	32 Connaissance environnementale	12,21	0,00	11,23	0,00	11,23	0,00	10,80	0,00	11,80	0,00	14,81	0,00	83,12	0,00	83,12
	33 Actions éditoriales	4,29	0,00	3,42	0,00	2,67	0,00	5,00	0,00	2,80	0,00	3,00	0,00	26,37	0,00	26,37
	34 Informations, concertation, consultations du public, etc.	3,88	0,00	4,13	0,00	4,36	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	23,44	0,00	23,44
Total III. Conduite et développement des politiques		26,84	0,00	24,91	0,00	26,88	0,00	27,80	0,00	27,60	0,00	27,90	0,00	160,93	0,00	160,93
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	8,31	0,00	8,48	0,00	8,48	0,00	8,61	0,00	8,30	0,00	9,10	0,00	52,67	0,00	52,67
	42 Immobilisations	2,17	0,00	3,23	0,00	2,21	0,00	3,20	0,00	4,70	0,00	4,70	0,00	25,31	0,00	25,31
	43 Dépenses de personnel	12,55	0,00	31,95	0,00	32,08	0,00	31,92	0,00	34,70	0,00	34,79	0,00	197,88	0,00	197,88
	44 Charges de régularisation	20,70	0,00	30,22	0,00	13,00	0,00	6,90	0,00	1,80	0,00	5,00	0,00	81,50	0,00	81,50
	45 Charges financières	13,61	0,00	13,69	0,00	13,69	0,00	13,90	0,00	13,70	0,00	13,70	0,00	82,11	0,00	82,11
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	4,40	0,00	2,81	0,00	3,21	0,00	3,70	0,00	4,40	0,00	4,40	0,00	23,34	0,00	23,34
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	8,47	0,00	6,43	0,00	0,18	0,00	0,27	0,00	8,81	0,00	8,81	0,00	2,73	0,00	2,73
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		83,04	0,00	86,83	0,00	73,81	0,00	73,66	0,00	72,20	0,00	72,20	0,00	465,74	0,00	465,74
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)	50 Fonds de concours ONEMA	48,36	0,00	62,44	0,00	61,73	0,00	-69,14	0,00	69,55	0,00	69,23	0,00	402,53	0,00	402,53
	divers versements Ecophyto	10,88	0,00	10,89	0,00	11,20	0,00	21,00	0,00	21,60	0,00	21,60	0,00	67,77	0,00	67,77
Reversement Budget Etat		0,00	0,00	70,74	0,00	58,73	6,00	58,25	6,00	58,13	6,00	6,00	6,00	245,00	0,00	245,00
Total V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50) et prélevement Etat		68,16	0,00	133,18	0,00	122,93	6,00	127,29	6,00	128,00	6,00	69,20	6,00	648,53	0,00	648,53
Total		793,48	102,10	783,03	133,56	777,92	109,93	813,05	156,60	785,50	148,60	799,20	155,40	4 632,29	806,47	5 438,76

**Crédits de paiement de l'agence de l'eau Seine Normandie au 31 décembre 2015
Exécutions 2013-2015 et prévisions 2016-2018**

DEPENSES		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL pgmc	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		249,06	263,31	245,31	210,30	228,30	229,50	1 416,98	25,72%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		149,38	127,38	150,50	145,40	141,60	145,90	860,36	15,62%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		31,68	35,28	30,26	32,90	33,90	36,60	198,62	3,61%
	14 Elimination des déchets		3,95	0,96	0,79	2,10	2,20	2,30	12,30	0,22%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		2,98	2,93	2,28	2,50	2,90	3,10	16,71	0,30%
	17 Primes de performance épuratoire		176,08	164,07	112,85	115,50	96,20	96,80	761,50	13,82%
	18 Lutte contre la pollution agricole		15,19	10,70	11,04	14,40	26,90	35,30	117,52	2,13%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total			619,53	602,65	557,03	523,10	532,20	549,50	3 384,00	61,42%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		6,76	7,19	4,76	6,60	9,00	10,60	44,90	0,81%
	22 Protection de la ressource		6,28	7,82	10,50	11,20	13,30	14,50	63,60	1,15%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		40,55	45,99	47,09	45,70	50,20	51,40	282,83	5,13%
	25 Eau potable		103,25	86,74	68,89	55,40	58,40	59,70	432,38	7,85%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		4,93	4,02	3,83	3,70	4,70	5,30	26,57	0,48%
Total			161,75	151,75	135,17	122,60	135,50	143,50	850,28	15,43%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		3,02	4,80	3,43	4,60	4,50	4,50	24,86	0,45%
	32 Connaissance environnementale		9,39	12,53	12,00	16,10	13,60	15,30	81,12	1,47%
	33 Action internationale		2,91	3,51	2,77	3,10	4,00	4,50	20,79	0,38%
	34 Information, communication, etc		4,15	3,50	4,43	3,60	3,60	3,60	22,88	0,42%
Total			19,68	24,34	22,62	27,40	27,70	27,90	149,64	2,72%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		9,11	8,48	8,46	8,61	9,10	9,10	52,87	0,96%
	42 Immobilisations		2,17	3,23	2,21	8,28	4,70	4,70	25,31	0,46%
	43 Gestion du personnel		32,55	31,95	32,06	31,92	34,70	34,70	197,88	3,59%
	44 Charges de régularisation		20,70	30,22	13,68	18,36	5,00	5,00	92,96	1,69%
	45 Charges financières		13,63	13,69	13,69	13,69	13,70	13,70	82,11	1,49%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4,40	2,81	3,55	3,79	4,40	4,40	23,34	0,42%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,47	0,43	0,16	0,47	0,60	0,60	2,73	0,05%
Total			83,04	90,83	73,81	85,12	72,20	72,20	477,20	8,66%
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		68,16	62,44	63,75	69,14	69,35	69,20	402,53	7,31%
	dont reversement Ecophyto		10,88	10,89	11,20	11,60	11,60	11,60	67,77	1,23%
Reversement Budget de l'Etat			0,00	70,74	58,75	56,15	58,15	0,00	245,80	4,46%
Total			68,16	133,18	122,50	127,29	128,00	69,20	648,33	11,77%
TOTAL DES DEPENSES			952,15	1 002,75	911,14	885,52	895,60	862,30	5 509,45	100,00%

Équilibre financier de l'agence Seine-Normandie en 2015

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015
Charges	1- Interventions	585 269	563 655	660 301	644 606	759 326	712 273	682 580	669 073
	dont subventions versées	532 361	511 165	595 065	585 666	646 041	628 138	604 804	590 804
	dont contribution à l'ONEMA	42 660	42 660	42 660	42 660	42 660	57 275	51 548	52 553
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	3 948	6 800	3 106	18 750	10 883	10 891	11 196
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	10 248	5 882	15 778	13 174	13 351	14 041	13 647	13 151
	dont frais financiers liés aux interventions	-	-	-	-	944	1 936	1 690	1 370
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	37 580	-	-	-
	2- Personnel	29 725	31 630	32 739	33 353	33 707	32 553	31 953	32 055
	dont personnel en fonction à l'agence	28 853	30 738	31 736	32 725	32 818	31 807	31 940	31 973
	3- Fonctionnement courant	36 458	20 392	23 382	63 366	42 787	37 691	115 441	88 882
	Dont fonctionnement encadré	11 853	11 444	12 116	10 831	10 298	9 069	8 421	8 249
	dont amortissements et provisions (68)	5 267	6 598	7 892	12 472	11 258	7 718	6 005	7 980
TOTAL CHARGES	651 452	615 677	716 422	741 325	835 820	782 517	829 973	790 010	
Produits	1- Redevances	708 474	785 748	557 938	745 091	876 407	744 919	822 491	805 015
	Redevances pour prélèvement	64 767	94 665	67 668	95 301	110 157	86 356	96 518	91 634
	dont prélèvement collectivités – AEP	58 253	83 793	59 772	82 636	95 643	75 011	82 761	79 593
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 351	1 629	307	2 906	3 105	1 537	2 167	1 953
	dont prélèvement industries	5 163	9 273	7 587	9 757	11 409	9 808	11 590	10 088
	Industries - Alimentation d'un canal	-	66	-	148	2 119	638	988	639
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	-	-	-	-	5	126	51	59
	Industries - Autres usages économiques	-	9 181	7 587	9 610	9 280	9 044	10 071	9 390
	Redevances pour autres usages	-	1 422	3 440	1 075	1 048	969	937	958
	dont obstacle sur cours d'eau	-	36	-	5	89	22	50	45
	dont protection milieu aquatique	-	1 384	650	1 082	957	947	885	912
	dont stockage en période d'étiage	-	2	-	2	-	-	1	-
	dont contributions volontaires	-	-	2 790	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	643 707	689 661	488 832	636 619	761 370	653 218	722 596	710 121
	dont collectivités	623 641	645 617	471 901	615 568	666 586	593 968	647 618	637 026
	Collectivités - Pollution	-	345 287	297 530	333 244	396 283	349 405	376 382	373 948
	Collectivités - Collecte	-	298 081	167 125	248 284	268 440	239 851	269 077	263 064
	Collectivités - Contrevalet	-	2 249	7 246	14 040	11 883	4 712	2 159	16
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	453	10 790	14 763	27 568	31 036	27 880	29 972	35 894
	Agriculture - Elevage	-	921	750	1 203	488	396	448	456
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	9 861	15 513	26 365	30 550	27 484	29 524	35 437
	dont industries	19 613	33 254	168	6 517	63 748	31 370	45 006	37 201
	Industries - Pollution	-	24 225	168	3 603	48 028	24 500	37 690	29 170
	Industries - Collecte	-	9 003	-	2 983	15 697	6 870	7 316	8 031
	2- Gestion courante	26 225	8 033	6 027	29 905	40 601	196 048	47 051	44 977
	Autres produits	26 225	8 033	6 027	29 905	40 601	196 048	47 051	44 977
	dont personnel MAD	672	892	1 003	628	889	746	13	82
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	524	927	2 296	1 611	1 418	13 275	4 237	2 298
	dont reprises sur provisions (78)	1 816	920	1 475	689	2 433	1 650	2 677	3 430
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	25 320	33 244	178 868	38 943	37 110	
TOTAL PRODUITS	734 699	793 781	563 965	774 996	917 008	940 967	869 542	849 992	
Résultat	= Produits - charges	83 247	178 104	-152 457	33 671	81 188	158 450	39 569	59 982
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	86 924	183 743		20 124	94 321		3 921	27 367
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement			146 060			14 377		
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	111 972	138 016	206 043	192 616	248 580	163 494	163 532	114 571
	Autres dépenses d'investissement	6 783	7 638	4 357	5 919	5 455	2 168	3 248	2 216
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	11 691	12 003	12 324
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	118 755	145 654	356 460	198 535	254 035	191 730	178 784	129 111	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	156 639	142 725	144 750	144 560	145 439	142 636	141 545	136 178
	Cessions d'immobilisations 775	908	42	22	11	28	26	32	60
	Autres ressources en capital	204	170	916	1 030	75 410	9 082	434	448
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	244 675	326 680	145 688	165 726	315 198	151 744	145 932	164 054	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	125 920	181 026	-210 772	-32 809	61 163	-39 986	-32 852	34 942
Pour mémoire	FDR au 31/12	197 342	381 914	171 142	138 333	199 496	159 510	126 658	161 600
	Besoin en FDR au 31/12	176 191	377 651	168 652	136 220	151 111	102 670	105 190	110 289
	Trésorerie au 31/12	21 151	4 263	4 490	2 113	48 385	56 840	21 468	51 311

Etat des mandatements des programmes antérieurs au Xème programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2015 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2015	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2015
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2014	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2015	Total des mandatements au 31/12/2015	
		1	2	4	
6^{ème} Programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7^{ème} Programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8^{ème} Programme	3 235,59	3 234,95	0,29	3 235,24	0,35
Subventions	2 512,77	2 512,17	0,26	2 512,43	0,35
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	722,81	722,78	0,03	722,81	0,01
9^{ème} Programme	4 882,89	4 507,24	133,04	4 640,28	242,61
Subventions	3 730,04	3 442,50	101,69	3 544,19	185,85
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 152,84	1 064,74	31,35	1 096,09	56,76
TOTAL Programmes antérieurs	8 118,47	7 742,18	133,33	7 875,51	242,96
Subventions	6 242,82	5 954,67	101,95	6 056,62	186,20
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 875,66	1 787,51	31,38	1 818,89	56,76